

haut rang n'étant complètement dépourvu de crainte, il s'ensuit que l'activité humaine est portée au plus haut point.

3° *La concurrence facilite et hâte les progrès industriels et leur propagation; elle abaisse les prix, réduisant les profits exagérés.*

Chacun, ne pouvant s'élever qu'à la condition que ses services ou ses produits soient appréciés par le libre jugement du public, consulté à chaque instant et en dehors des conditions où s'exercent la faveur, l'intrigue, l'intimidation, il en résulte que tous les hommes, ceux du moins qui ont quelque intelligence ou quelque énergie, s'efforcent de rendre leurs services plus utiles, leurs produits plus séduisants, c'est-à-dire soit meilleurs, soit à prix moins élevé. Pour y parvenir, il faut trouver les meilleures méthodes de production, les combinaisons les plus avantageuses, les instruments les plus perfectionnés. Les esprits les plus déliés et les plus inventifs de la société s'y ingénient; les autres s'efforcent tout au moins d'imiter les organisations, les installations, les procédés que les premiers ont découverts.

Ainsi la force d'invention d'une société est au maximum là où existe la libre concurrence; la force de propagation des inventions y est aussi au plus haut point.

On verra plus loin en quoi consistent les grands profits industriels et commerciaux. Nous avons fait de ces considérables bénéfices industriels et commerciaux une étude attentive, et nous croyons pouvoir beaucoup mieux dégager qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'élément qui les constitue : ils représentent simplement un perfectionnement réalisé par tel ou tel industriel dans sa production particulière, relativement à la moyenne des productions de ses concurrents.

C'est la concurrence qui, d'une part, fait que ces perfectionnements constituant de gros bénéfices pour leurs auteurs sont fréquents et que, d'autre part, ils se propagent rapidement, de sorte qu'ils demeurent peu de temps l'avantage exclusif d'une ou quelques personnes¹.

¹ Voir dans le tome II de cet ouvrage le chapitre consacré aux *Causes spéciales des grands bénéfices industriels.*

La concurrence crée, en effet, un état social où tout le monde en quelque sorte est aux aguets, en quête d'un progrès quelconque, important ou minime, et d'une application nouvelle. Ceux qui ont l'esprit d'invention s'efforcent d'inventer; ceux qui jouissent de l'esprit de combinaison, s'efforcent de combiner; ceux à qui n'est échu que l'esprit d'observation ne laissent perdre aucune bonne occasion d'imiter.

Nulle force n'est plus opposée à ce que l'on appelle l'état stationnaire et le penchant à la routine que la libre concurrence.

4° La concurrence pousse les capitaux, les produits et les personnes à se porter le plus rapidement possible vers les lieux et les emplois où ils peuvent rendre le plus de services, par suite des variations des besoins humains, des inégalités et des diversités des aptitudes humaines, de l'imprévu aussi des circonstances extérieures.

Dans les pays, du moins, où la population est éclairée et où des voies de communication existent, on n'a pas trouvé de meilleur moyen de prévenir les effets désastreux des disettes ou des famines que d'assurer au commerce le maximum de liberté, et c'est ainsi que les nations occidentales n'ont, de longue date, jamais eu à souffrir cruellement des insuffisances de récoltes; c'est ainsi également que, aux Indes même, dans l'Afrique française aussi, les effets des famines en quelque sorte périodiques ont été très atténués.

Il peut se rencontrer encore des nations arriérées, à population engourdie et à moyens de transports embryonnaires, où, dans des circonstances exceptionnelles, il puisse être utile de faire agir l'autorité publique pour empêcher de grands désastres, et de recourir à des approvisionnements et à des distributions que dirigent des fonctionnaires gouvernementaux. La Russie, après sa mauvaise récolte de 1891, en a donné l'exemple. Mais outre qu'il n'est pas absolument prouvé que la libre concurrence n'eût pas agi avec autant de discernement et d'efficacité que l'administration officielle, qu'on a accusée de beaucoup de dilapidations et d'erreurs, il s'agissait

là de conditions tout à fait anormales, d'un pays peuplé de gens qui étaient serfs encore il y a une trentaine d'années, où la liberté des professions et du commerce se trouve non seulement nouvelle, mais est loin d'être entière, où le réseau des voies de communication est tout à fait embryonnaire, ne comprenant qu'une trentaine de mille kilomètres de voies ferrées, pour un pays dix fois grand comme la France, laquelle possède près de quarante mille kilomètres de chemins de fer. Des préoccupations politiques très légitimes ont porté le gouvernement russe à assumer la tâche de distribuer, en partie, les approvisionnements dans les provinces atteintes; mais il est clair que soit aux États-Unis, soit en Angleterre, en France, en Belgique, en Hollande ou en Allemagne, et dans tout pays habitué de longue date à la concurrence et possédant un bon outillage, on peut se fier absolument à l'initiative privée en pareil cas.

De même que la force de la pesanteur ou la gravitation porte des liquides dans des vases communicants à chercher toujours le même niveau, ainsi la concurrence porte les producteurs, quels qu'ils soient, à chercher toujours, pour leurs services ou leurs marchandises, le prix net le plus élevé possible, ce qui aboutit, sauf les exceptions temporaires, à une sorte de nivellement, les produits et les hommes tendant à se rendre toujours aux lieux et aux occupations où ils sont le plus utiles, et refluant de ceux et de celles où ils le sont le moins. Ce mouvement n'est, certes, jamais aussi rapide et aussi complet que celui qui s'effectue pour des molécules matérielles, diverses autres considérations pouvant compenser chez les hommes les simples mobiles économiques; mais c'est encore sous le régime de la concurrence qu'il s'effectue avec le plus de constance et de régularité¹.

5° *Mettant en jeu et aux prises toutes les variétés des juge-*

¹ Pour ce qui concerne le rôle de l'État ou des pouvoirs publics dans les cas de détresse, et notamment l'organisation de l'Assistance, voir dans le tome III de cet ouvrage les chapitres consacrés au *Paupérisme* et au *Rôle de l'État*.

ments humains, la concurrence évite mieux que toutes les autres organisations les engouements excessifs et les paniques qui, les uns et les autres, causent des déperditions de forces. Cette observation a de l'importance. Il est très rare que l'État ne soit pas la proie d'engouements ou de paniques ; tout en représentant l'universalité de la nation, les hommes au gouvernement ne sont issus, en général, que de la majorité des suffrages ; ils attachent une très grande importance à ce qu'on appelle l'opinion publique, c'est-à-dire à ces courants souvent superficiels ou passagers qui entraînent les foules irrésolues. C'est ainsi qu'en France et dans toute l'Europe occidentale on voit, de 1877 à 1890, un engouement désordonné pour les travaux publics qu'on exécute sans discernement et sans esprit critique : c'est une cause de gêne pour les pays riches comme la France, une cause de ruine et de banqueroute pour divers autres. De même encore en 1873 et en 1874, quand la houille se mit à renchérir en Europe, les gouvernements s'émurent et, s'il n'eût dépendu que d'eux, ils eussent pris des mesures très exagérées ; le gouvernement menaça ainsi, en France, de déchéance tous les concessionnaires de mines de charbon qui ne les exploitaient pas, tandis que l'intérêt réel du pays est qu'un certain nombre de mines restent inexploitées, et que l'exploitation même des bonnes ne soit pas poussée à outrance, afin de ménager pour l'avenir cette richesse qui ne se reproduit pas.

La libre concurrence évite ou tempère ces engouements et ces paniques qui s'emparent soit des foules, soit des assemblées délibérantes. Elle laisse toutes les variétés d'esprits et de jugements humains avoir leurs conceptions propres et y conformer les actes. Ainsi s'établit un équilibre. *Les uns sont optimistes et confiants, les autres pessimistes et défiants ; aucune tendance ne prévaut donc absolument sur l'autre ; la société n'est jamais lancée à toute vapeur dans une seule direction ; elle trouve en son propre sein des contrepoids ou des freins.*

Par toutes ces raisons, la concurrence, qui est un organisme malléable, souple, plastique, toujours en voie de perfection-

nements et d'améliorations, développe au plus haut degré la puissance productive de la société humaine et évite autant que possible, dans la distribution, les erreurs et les pertes.

LES CRITIQUES ADRESSÉES A LA CONCURRENCE. — 1° *Le premier reproche adressé à la concurrence*, celui qui frappe le plus certains esprits, doués de peu de sens philosophique, *c'est qu'elle serait une force anarchique et incohérente*. Nul reproche n'est plus mal fondé. *Il est absurde de confondre les forces spontanées et instinctives avec les forces incohérentes et anarchiques*. Or, *la concurrence est une force instinctive et spontanée*. Rien, au contraire, n'est cohérent comme l'instinct; c'est le résultat de l'adaptation de l'être au milieu où il vit. Quand il s'agit de sa conservation, de tous les mouvements de la vie organique, la raison raisonnante a beaucoup plus de faiblesses, d'incertitudes, d'obscurités que l'instinct.

Que la concurrence, c'est-à-dire le jeu libre des volontés humaines en contact et aux prises les unes avec les autres, ne soit pas anarchique, c'est ce qui est prouvé par la régularité de la plupart des volontés humaines non réglementées. La preuve de cette régularité n'est plus à faire; elle se rencontre, avec peu d'oscillations en une période limitée, dans tous les actes humains et dans toutes les relations humaines : naissances, mariages, déplacements, correspondances, etc. Un historien anglais, Buckle, a fourni une admirable démonstration de cette sorte de *déterminisme social*. En ce qui concerne la concurrence, on voit encore la preuve de cette régularité dans la constance de l'approvisionnement des villes au moyen du commerce libre et l'afflux rapide des marchandises dès que la demande s'accroît. C'est ce qui faisait dire à l'ingénieur abbé Galiani : *Il mondo va da se*.

La concurrence est déterminée par un sentiment universel, le désir du profit, et elle est guidée par les oscillations des prix, lesquelles sont la mesure et l'indice des chances de profit.

La concurrence est une sorte de sens social, quelque chose comme ce que le sens de la conservation est pour l'individu.

2° *Le second reproche adressé à la concurrence, c'est qu'elle*

n'est jamais complète et que par conséquent elle ne peut réaliser tous les mérites qu'on lui attribue. « La concurrence parfaite (*perfect competition*) exigerait une parfaite connaissance de l'état du marché, écrit un économiste anglais contemporain, et quoique l'on ne s'écarte pas beaucoup des faits actuels de la vie en attribuant cette connaissance aux contractants quand il s'agit des affaires qui se traitent à *Lombard Street*¹, au *Stock Exchange* (la Bourse) ou au marché des produits en gros (*wholesale Produce Market*, Bourse du Commerce), il serait tout à fait déraisonnable de penser qu'il en est de même quand on étudie les causes qui déterminent l'offre du travail à un quelconque des degrés inférieurs de l'industrie². » Cette observation contient quelque part de vérité. Il est vrai que la connaissance exacte de l'état du marché échappe à beaucoup d'hommes qui seraient intéressés à le connaître, et non pas seulement aux ouvriers pour l'industrie où ils sont engagés, mais à nombre d'agriculteurs, de capitalistes et de marchands. Dans le monde moderne, toutefois, avec l'imprimerie, le télégraphe, le téléphone, les agences d'information de toutes sortes, les syndicats et chambres représentatives existant presque en chaque métier, s'il arrive encore rarement que l'on ait une connaissance complète de toutes les conditions d'un marché déterminé, il est très rare aussi, en dehors d'une grande légèreté et d'une coupable insouciance, qu'on en soit tout à fait ignorant.

Si tous les hommes ne peuvent pas, par eux-mêmes, par leurs propres informations et leurs propres lumières, se tenir au courant de toutes les conditions du marché qui les intéresse, c'est-à-dire de l'infinie variété des causes qui peuvent agir sur ce marché soit directement soit médiatement, d'autre part tous les hommes doués d'un esprit un peu avisé ou même simplement d'une certaine prudence et d'un certain bon sens peuvent, en se contentant d'imiter les hommes de

¹ C'est la rue où siègent la Banque d'Angleterre et les principales banques anglaises.

² Marshall : *Economics of Industry*, 262, 263.

leur milieu qu'ils connaissent pour expérimentés et bien informés, éviter les très grosses erreurs.

3° On dit aussi que la concurrence ne peut être complète pour une autre raison, à savoir que, eussent-ils les connaissances et les informations nécessaires, les hommes ne peuvent pas passer brusquement, tous du moins, d'un métier dans un autre, les aptitudes leur faisant défaut ou même les moyens matériels de déplacement, qu'il en est de même, dans une moindre mesure, pour les capitaux, lesquels sont souvent engagés et ne peuvent quitter brusquement tous un emploi pour un autre. Enfin certains mobiles souvent respectables, qui ne sont pas d'ordre économique, des liens de famille, l'amour de la terre natale, la puissance de l'habitude, peuvent retenir les hommes, en dépit des considérations d'intérêt matériel, dans des lieux et des professions où ils sont moins rémunérés et moins utiles.

Ces remarques sont d'une incontestable vérité; *elles ne vont nullement à l'encontre des mérites de la concurrence. Elles montrent seulement que celle-ci n'agit pas sur les hommes avec la même inexorable précision et rapidité que la pesanteur sur les molécules inertes.* Mais de ce que les lois de la mécanique pure ne se traduisent pas dans la pratique sans certaines atténuations, par la résistance des milieux et des frottements, on n'en conclura pas que ces lois n'existent pas ou que la mécanique appliquée soit en opposition avec la mécanique pure. Ainsi en est-il des lois économiques, de la loi de l'offre et de la demande, de la concurrence; on a quelquefois attribué à celles-ci une action plus mécanique, plus régulière et plus ample que celle qu'on constate dans la pratique. Mais soit cette résistance plus ou moins grande des milieux, soit ces atténuations ou ces retards produits par d'autres causes, telles que les sentiments qui ont été indiqués plus haut, n'empêchent pas que la concurrence détermine les effets bienfaisants que nous avons indiqués : elles en rendent seulement les effets moins complets et moins soudains.

Toutes les conditions de la vie moderne tendent, d'ailleurs,

à écarter ou à atténuer de plus en plus les obstacles qui gênent l'action de la concurrence ou ralentissent sa marche, telles que l'ignorance, le goût de la routine, l'aversion pour le changement de résidence ou d'occupation. Ainsi, sans jamais être complète, la concurrence devient et doit devenir de plus en plus vive, par conséquent produire de plus en plus les effets bienfaisants que nous avons indiqués.

4° *On reproche à la concurrence d'assurer la domination aux forts et d'écraser les faibles. La première partie de cette proposition est vraie, la seconde ne l'est pas.* La concurrence amène, en effet, dans la direction des industries, la prédominance des individus les mieux doués, c'est-à-dire de ceux qui sont à la fois les plus intelligents et les plus énergiques; cela est, d'ailleurs, encore plus avantageux à la société prise dans son ensemble qu'à ces hommes dits privilégiés¹.

L'humanité ne peut se passer de commandement : il faut, sinon des classes directrices, du moins des individus qui dirigent, qui organisent, qui donnent des ordres et auxquels le gros du public, soit par soumission, soit par intérêt, soit par situation, obéisse. La concurrence fait que ces postes, ceux de chef d'industrie, chef d'atelier, contremaitre, etc., ne peuvent être longtemps occupés que par des hommes vraiment capables. Comme la capacité de ces hommes se fait sentir et sanctionner par l'excellence des services qu'ils rendent, par les progrès qu'ils introduisent, par les combinaisons heureuses qu'ils imaginent et qu'ils appliquent, enfin par la multiplication ou le bon marché des produits utiles, *tout le monde n'a qu'à s'applaudir de ce que la concurrence amène le triomphe des forts, ce triomphe se traduisant par un progrès général pour l'ensemble de la société.*

Quant à l'écrasement des faibles, il est faux que la concurrence l'amène en général. En donnant, au contraire, aux faibles une bonne direction, en les maintenant dans la situation subalterne qui leur convient, elle leur assure par le

¹ Voir plus haut, pages 640-642.

progrès général plus de produits, plus de loisirs et même plus d'indépendance. Dans une société où règne de longue date la concurrence, même les simples ouvriers, n'ayant qu'une médiocre ouverture d'esprit et un caractère moyen, jouissent de beaucoup plus de bien-être qu'ils n'en obtiennent dans une société dépourvue de l'aiguillon de la concurrence, c'est-à-dire dans une société engourdie.

Ce qui est exact, toutefois, c'est que la concurrence ne ménage pas et malmène les natures qui sont à la fois molles et présomptueuses, qui n'ayant aucune capacité ont la prétention de remplir des fonctions directrices, qui s'attachent à des procédés vieillissés, qui combattent les progrès ou ne savent pas s'y adapter. Tel est le cas de ce petit marchand de parapluies dont le romancier Zola nous décrit la lutte obstinée contre le Grand Magasin qui s'est élevé en face de lui ¹. Ceux qui prétendent ainsi diriger une industrie ou un commerce et qui n'ont aucune faculté d'adaptation aux circonstances, au milieu, aux inventions, sont éliminés : en général quand il leur reste un peu de clairvoyance, ils peuvent se garer, c'est-à-dire se retirer, céder la place, avant d'être trop démantelés. S'ils s'entêtent indéfiniment, ils doivent finir par une catastrophe. Il est naturel qu'il en soit ainsi ; cela est nécessaire et utile. Si les natures molles, incapables et présomptueuses n'étaient pas punies en quelque sorte de l'usurpation de fonctions qu'elles commettent en se hissant et voulant se maintenir à des postes qui dépassent de beaucoup leurs aptitudes, la société serait encombrée d'un état-major de plus en plus surabondant de parasites pour lesquels elle devrait peiner ; elle verrait, en outre, tout progrès échouer contre la force d'inertie de tous ces incapables.

Il peut se trouver parmi ceux-ci quelques gens intéressants par des qualités de douceur, de bonté et de loyauté : c'est le devoir de chacun de les prévenir, de les déconseiller d'assumer un rôle pour lequel ils ne sont pas faits, de leur faciliter

¹ Voir le roman de Zola : *Au Bonheur des Dames*.

le passage à des positions plus en harmonie avec leur nature molle ou peu inventive. Dans certains cas, ce peut être aussi un devoir moral de leur donner assistance et de leur faire la charité. Mais ce serait une grande faute que de vouloir les maintenir dans des fonctions directrices pour lesquelles ils n'ont aucune aptitude, et de les aider à faire obstacle au progrès.

Si la loi prétendait protéger les prétendus faibles contre les prétendus forts, c'est-à-dire les incapables contre les capables, maintenir aux premiers les fonctions directrices qui, dans l'intérêt général, doivent échoir aux seconds, on nuirait à tout le monde et l'on retomberait dans la misère primitive.

La concurrence est innocente de ce méfait qu'on lui impute, l'écrasement des faibles. *Sa formule bienfaisante est : A chacun sa place ; les natures subalternes doivent remplir les emplois subalternes ; les natures fortes doivent occuper les positions élevées ;* quand les premières oublient cette loi naturelle, la concurrence la leur rappelle, quelquefois avec dureté ; les amis, les hommes charitables, peuvent s'efforcer d'adoucir cette dureté ; mais *cette action de la concurrence est dans le plan général de l'univers et dans l'intérêt social.*

5° *On accuse la concurrence de rendre l'industrie instable et de multiplier les crises. Certes, la concurrence rend l'industrie mobile et progressive ; mais il n'en résulte pas que les crises se trouvent multipliées ou intensifiées ou prolongées par elle.* La mobilité de l'industrie tient à des causes dont certaines sont éminemment bienfaisantes et dont une autre se rattache à un penchant qui témoigne à la fois du goût d'amélioration et de l'inquiétude de l'esprit humain. Les causes bienfaisantes de la mobilité industrielle, c'est, d'abord, l'esprit d'invention qui fait sans cesse éclore des procédés, des combinaisons ou des instruments plus perfectionnés que les anciens ; le progrès humain est à ce prix ; une autre cause de cette mobilité de l'industrie, c'est la solidarité des marchés, qui, par voie de répercussion, ébranle les places les plus éloignées quand des accidents graves ou des sinistres se produisent sur un point quel-

conque du monde civilisé. Une troisième cause enfin de cette mobilité industrielle, et celle-ci est plus critiquable, quoiqu'on ne puisse complètement la qualifier de *pernicieuse*, c'est la mode avec ses fluctuations fréquentes. Si les variations de la mode, en effet, témoignent d'une certaine légèreté et d'une certaine inquiétude de l'esprit, d'autre part elles sont un indice du penchant à l'amélioration, aux essais, au progrès. On peut lutter contre les bizarreries et les exigences de la mode, ne pas s'y soumettre aveuglement ou servilement; mais on ne peut soutenir que celle-ci ait toujours tort, ni qu'il n'y ait pas un élément de progrès, une application de l'activité d'esprit dans son inconstance même.

Quant à dire que la concurrence multiplie, intensifie ou prolonge les crises, c'est une proposition sans fondement. Les crises ont existé de tout temps; sous le régime des marchés étroits et de la petite industrie cantonnée dans les cadres des corporations, elles étaient fréquentes. Une disette locale entraînait une crise pour tous les métiers. L'appauvrissement, par une cause quelconque, d'un district plongeait dans la plus noire détresse tous ceux qui s'y trouvaient, et les entraves au changement de domicile, à l'accès et à l'exercice des métiers, ne leur laissaient aucun moyen d'atténuer la dureté de leur sort. La concurrence, au contraire, permet aux gens engagés dans les professions délaissées de passer rapidement dans les autres, aux hommes des districts atteints par un fléau naturel ou artificiel de se rendre dans un autre où ils trouvent de l'emploi; elle facilite aussi aux capitaux les changements rapides de destination. Enfin la solidarité même des marchés empêche les crises de prendre trop d'intensité ou trop de durée. La concurrence agit, en ce qui concerne les crises, comme une sorte d'assurance. Le tribut qu'on lui paie est un peu plus fréquent, mais les grands désastres prolongés sont en général évités. A coup sûr, ils sont moins fréquents que sur les marchés restreints d'autrefois.

6° LA CONCURRENCE EST AUSSI ACCUSÉE D'AMENER LA DÉTÉRIORATION DE QUALITÉ DES PRODUITS, LES ALTÉRATIONS, LES

SOPHISTICATIONS. — Il peut y avoir quelque vérité dans ce reproche, mais il n'est pas impossible de se garantir contre cet inconvénient, et il n'est nullement prouvé que, même en l'absence de toute concurrence, les mêmes défauts ne se produisissent pas.

Ce qui pousse surtout à la détérioration des produits, ce sont les goûts mêmes du public, qui veut avoir l'apparence des choses sans mettre le prix nécessaire pour en avoir la réalité. Les exemples abonderaient : on veut offrir à ses amis des vins portant les noms pompeux des grands crûs, tout en les payant bon marché ; on tient à avoir des étoffes paraissant de soie pour le vêtement et pour l'ameublement, sans y mettre, comme on dit, le prix ; de même pour nombre de denrées soit alimentaires, soit autres.

La constitution démocratique de la société avec les fortunes changeantes, instables et le désir effréné de l'égalité, poussent à rechercher ainsi des marchandises en quelque sorte imitatives et à faible prix de revient. On se contente de succédanés inférieurs.

Les progrès aussi de l'industrie, notamment de la chimie, facilitent toutes les imitations. Beaucoup de ces objets imités sont achetés sans ignorance de cause, comme les meubles plaqués, les bijoux fourrés, les dentelles faites à la machine, l'orfèvrerie de Ruolz.

Il ne faut pas croire, non plus, que toutes les denrées à bon marché qui en imitent une plus chère et qui se substituent à elle dans les ménages peu fortunés, soient nécessairement mauvaises. Le vin de raisin sec, par exemple, a rendu d'énormes services aux petites bourses, alors que la crise du phylloxera était dans son plein ; de même le café mêlé de chicorée ou de pois chiches leur est utile ; de même encore la margarine, faite de graisse et qui, sans être malsaine, supplée économiquement le beurre ; on peut encore citer les étoffes soie et coton, les étoffes Renaissance et une foule d'autres objets que la concurrence a permis d'établir à très bas prix.

On doit considérer que la production de ces succédanés

inférieurs, pour la plupart inoffensifs, est d'une très grande utilité populaire, et qu'elle constitue un des triomphes les plus précieux de l'industrie moderne.

Il n'y aurait lieu de s'en plaindre que lorsqu'il y a tromperie sur la nature de la marchandise vendue, que l'on donne du vin de raisin sec pour du vin naturel, de la margarine pour du beurre, de la chicorée pour du café, une étoffe mi-partie soie et coton pour une étoffe toute de soie. Les lois punissent les tromperies de ce genre, et s'il n'est pas toujours absolument facile de s'en garantir, on a grand'chance d'y échapper en s'adressant aux maisons de choix, ce qui ne veut pas dire seulement les maisons luxueuses, mais les Grands Magasins déjà anciens et ayant une vieille renommée à conserver, les Sociétés coopératives, et surtout en ne prétendant pas avoir un objet de bonne qualité pour les deux tiers, la moitié ou le quart du prix normal.

7° *On reproche à la concurrence, dans certains genres de commerce de détail, d'amener l'enchérissement des produits.* Quand il y a dix boulangers ou dix bouchers, dit-on, dans une localité où il en faudrait seulement cinq à six, chacun d'eux, ayant une clientèle trop restreinte et une proportion de frais généraux trop élevés par rapport au débit de sa marchandise, est amené à vendre soit le pain, soit la viande, plus cher que si le nombre de ces commerçants était plus limité.

C'est ainsi que le nombre excessif des boulangers est accusé de coûter 750 millions par an à la France, au delà de ce qu'amènerait une organisation plus rationnelle (Voir plus haut pages 173-75.)

Il y a quelque vérité dans ce reproche ; nous l'avons souvent reconnu. *Cet inconvénient ne se rencontre, toutefois, que pour les produits qui ou bien ne sont pas aisément transportables, ou ne peuvent s'accumuler et se garder longtemps sans se détériorer : c'est le cas du pain ou de la viande, qui perdent de leur qualité s'ils viennent de loin, la plupart des hommes aimant à manger le pain tendre, et le choix pour la viande étant plus restreint quand il faut faire les commandes au loin*

sans avoir vu la marchandise, outre que souvent le trajet l'altère. Les consommateurs doivent donc, en général, se contenter pour ces denrées du commerce local.

Est-ce à dire qu'ils doivent subir ses lois ? En aucune façon. Cet inconvénient n'est que passager, et ils ont mille façons de se défendre : dans les villes et même dans les campagnes, pour les denrées qui se peuvent aisément transporter et conserver, ils ont les Grands Magasins, qui réduisent considérablement les frais généraux et qui ont intérêt, ayant une clientèle très étendue et stable, qu'ils pourraient facilement perdre, à fournir des marchandises de bonne qualité. Grâce aux Grands Magasins, le consommateur échappe au renchérissement du petit commerce de détail, surabondant pour tous les objets de vêtement, d'ameublement, de ménage, pour l'épicerie.

Les consommateurs ont encore une autre ressource, dont ils commencent à largement user, l'association coopérative. Ainsi, *la cherté produite par l'exubérance du commerce de détail est transitoire dans un pays où il y a de l'initiative et des capitaux. Un degré ultérieur de la concurrence fait éclore les Grands Magasins à frais généraux très réduits. Ceux-ci, à leur tour, peuvent être tenus en bride par les associations coopératives.* Aussi doit-on considérer comme provenant d'une niaise sensiblerie et d'une ignorance absolue des conditions du progrès, l'opposition que font certains hommes, en dehors de ceux directement intéressés à cette opposition, soit aux *Grands Magasins*, soit aux Sociétés de coopération¹.

Ces utiles organisations réduisent le commerce de détail à ses usages utiles ; elles dégagent un grand nombre d'hommes dont le temps s'écoulait à distribuer quelques rares marchandises et les rendent disponibles pour les fonctions plus actives de la production. Quant à la détérioration même de la marchandise, nous ne croyons pas qu'on en puisse citer un exemple plus frappant que celui d'une denrée qui est produite en

¹ On ne doit accorder, toutefois, à ces organismes aucune immunité fiscale particulière (Voir plus loin les chapitres consacrés à la coopération).

France sous le régime du monopole, les allumettes. Depuis vingt ans que cet article constitue le monopole soit d'une Compagnie, soit de l'État, les allumettes sont d'une qualité lamentable, par comparaison soit avec ce qu'elles étaient auparavant, soit à ce qu'elles sont encore à l'étranger¹. La libre concurrence aurait vite éliminé, en lui enlevant tout débouché, un fabricant aussi malhabile.

8° *On objecte à la concurrence des abus de réclames, de publicité, des pertes et des gaspillages de forces.* Il y a aussi quelque vérité dans ce reproche. Nous avons cité plus haut nous-même les sommes énormes dépensées en annonces ou réclames par une compagnie anglaise qui fabrique du savon, le *Peer's soap* (voir page 499, note). Nous avons dit également que tous ces étalages ont quelquefois sur les goûts et les habitudes des consommateurs une influence excitatrice qui n'est pas sans inconvénient.

Cette exubérance dans les moyens auxquels la concurrence recourt, ce gaspillage de prospectus, d'affiches, d'annonces, de réclames, causent, sans doute, quelque déperdition de forces. Ils ont, toutefois, une contrepartie qui, au point de vue économique et social, fait beaucoup plus que compenser ce défaut; ils assurent un essor rapide aux établissements les mieux conduits; ils leur permettent, grâce à l'extension de leur clientèle, de réduire leurs prix de revient; les dépenses en prospectus, en annonces, en petits ballons rouges ou bleus, en envois d'échantillons, en voitures de parade, que font le *Bon Marché* ou le *Louvre*, sont bien plus que compensés par les très grandes économies d'installations, de personnel, de frais généraux en un mot, qu'amène l'élargissement du débouché de ces grandes maisons. Si tous les frais déduits, les dépenses de publicité y comprises, il ne restait pas un avantage net à l'acheteur, la plupart des consommateurs continueraient à s'approvisionner chez le petit et routinier marchand voisin.

Il n'est pas rare que cette publicité à outrance, si elle a le

¹ Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 5^e édition, tome I^{er}, pages 282 et 645.

tort de provoquer à des dépenses exagérées quelques personnes faibles et disposées à la prodigalité, fasse connaître d'un autre côté à des gens qui les auraient toujours ignorés, et qui ont avantage à se les procurer, des instruments utiles, des marchandises d'un grand usage, des objets pouvant offrir des satisfactions innocentes et légitimes.

Sans fermer les yeux sur quelques abus particuliers, inséparables de tout ce qui est humain, on doit donc, si l'on considère les choses dans leur ensemble et dans toutes leurs conséquences, renvoyer la concurrence indemne de ce reproche relatif à l'excès des dépenses de publicité et aux faux frais de toute sorte. Les socialistes ont parfois invoqué, à l'appui de leur système, l'avantage que procurerait à la société la suppression ou la simplification des annonces, réclames, étalages, etc.¹ Cette épargne serait bien minime, complètement négligeable, auprès des effets de l'engourdissement qu'amène le monopole, surtout quand, au lieu de le restreindre, dans un intérêt fiscal, à un ou deux objets, on a la prétention de l'étendre à tout².

9° La critique la plus grave adressée à la concurrence a été formulée par Proudhon, et, depuis lors, indéfiniment répétée. *On allègue que la concurrence finit par se dévorer elle-même, et que, les forts écartant les faibles et s'entendant entre eux après leur triomphe, ou bien encore le plus fort de tous écartant définitivement tous les autres, elle aboutirait, en fin de compte, au monopole. Le reproche est spécieux dans quelques cas; mais, quand aucun obstacle légal ni douanier ne se dresse devant la concurrence et ne l'entrave dans ses opérations et ses métamorphoses, il n'arrive jamais qu'elle aboutisse au monopole absolu et durable.*

« Le monopole, dit Proudhon, avec sa verve habituelle, est « le terme fatal de la concurrence, qui l'engendre par une incessante négation d'elle-même... Le monopole est l'expression « de la liberté victorieuse, le prix de la lutte, la glorification

¹ Schæffle, *Quintessenz des Socialismus*.

² Voir notre ouvrage : *Le Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme*.

« du génie ; c'est le stimulant le plus fort de tous les progrès accomplis depuis l'origine du monde¹. »

On conçoit le *processus* par lequel, suivant Proudhon et une foule d'écrivains à sa suite, la concurrence aboutirait au monopole. Les plus forts et les plus habiles dans chaque production éliminent graduellement les plus faibles en offrant, ce que l'infériorité de leur prix de revient leur permet de faire, les marchandises à plus bas prix, *underselling* ; puis la lutte s'établit entre les plus forts et les plus habiles eux-mêmes et, de deux choses l'une, ou bien ils s'entendent entre eux pour déterminer la production de chacun et les prix : l'on a alors un monopole collectif ; ou bien cet accord ne s'établissant pas, ils continuent la lutte jusqu'à ce que l'un d'eux, celui qui est souverainement fort, souverainement habile, triomphe de tous ses concurrents et soumette tout le marché à son monopole personnel et absolu.

Cette conception est toute théorique ; elle ne peut se réaliser que temporairement, sur un marché restreint ; elle n'aboutit jamais d'une façon durable sur un marché étendu, c'est-à-dire où l'abondance et le bas loyer des capitaux, l'étendue des voies de communication, le coût peu élevé des transports, l'instruction très répandue et l'esprit d'initiative assurent de nombreuses et diverses sources d'approvisionnements.

Il est, certes, concevable à la raison qu'un des concurrents, dans une branche restreinte de la production, acquière une supériorité sur tous les autres, mais il ne se rencontre pas, en fait, qu'il possède toute l'abondance des capitaux et des ressources, toute l'activité d'esprit, toute la puissance de travail qui seraient nécessaires pour se substituer seul à tous les autres producteurs sur un marché d'une très vaste étendue et qui n'est pas entouré de barrières douanières élevées. Si la grandeur de la production constitue un avantage, l'énormité illimitée de la production a des inconvénients difficilement surmontables. Quel que soit le talent industriel d'un homme,

¹ Proudhon, *Contradictions Économiques*, 4^e édition, tome I^{er}, pages 220 et 221.

il ne peut être tel qu'il défie absolument toute rivalité sur la terre entière en quelque sorte, et aujourd'hui, sauf l'action des droits de douane élevés, la concurrence pour un produit quelconque s'exerce entre toutes les nations du globe, les dépenses de transport et notamment le fret maritime étant très bas.

De même que les grands empires ont toujours fini par se démembler, de même et à beaucoup plus forte raison la concurrence industrielle, ayant autrement de vivacité, de persistance et de ressources, que la lutte armée entre les nations, un monopole commercial personnel, s'il venait, par impossible, à se constituer, ce dont il n'existe aucun exemple, se délabrerait bientôt.

La nature humaine est telle que les très grands succès l'enivrent et l'amollissent, de sorte qu'une maison qui est parvenue à une très grande supériorité a de la peine à conserver toute l'agilité, tout l'esprit de recherche, toute l'initiative qui lui ont valu ses succès. Quand elle ne sait pas se borner dans ses ambitions, elle finit par périr, et quand elle se borne, ce qui est le cas habituel, non seulement d'autres maisons vivent à côté d'elle, mais elles grandissent et finissent par l'égaliser et même la surpasser. Il est très difficile de maintenir au tout à fait premier rang une maison pendant longtemps. Bagehot, dans son livre *Lombard-Street*, a très ingénieusement démontré, à propos des affaires de banque, et la même observation vaut pour les affaires d'industrie, toute la supériorité qu'ont, à beaucoup de points de vue, notamment pour l'audace et l'initiative, de jeunes maisons, cherchant à faire fortune ou à augmenter une fortune secondaire, relativement aux vieilles et très opulentes maisons¹.

Le monopole personnel absolu et durable est donc un rêve, sous un régime de pleine liberté commerciale, d'abondance des capitaux, de facilités des communications et d'instruction générale.

Reste le monopole collectif, provenant d'ententes ou de

¹ Bagehot, *Lombard-Street*, pages 9 à 11 et 15 à 16.

coalitions entre les principaux producteurs qui, par leur concert, peuvent dominer, du moins momentanément, le marché. Des essais de monopole collectif se rencontrent beaucoup plus souvent que des essais de monopole personnel. On a vu un très grand nombre de tentatives de ce genre dans ces dernières années, sous les noms de *corners* ou de *trusts* en Angleterre et en Amérique, de *Kartelle* et *Consortium* en Allemagne et en Italie, de syndicats en France. Quelques-unes de ces campagnes tendant au monopole sont restées célèbres, celle du Syndicat des cuivres, par exemple, chez nous, en 1888 et 1889.

Ces ententes n'ont jamais eu un succès durable; les plus ambitieuses et les plus retentissantes ont abouti à un échec décisif qu'il était facile de prévoir et que, en effet, les gens au courant des questions économiques avaient prévu et dénoncé¹.

Proudhon avait fait grand bruit, de son temps, de ce qu'il appelait la coalition des Mines de la Loire; il semblait que ce fût une épouvantable machination de nature à ébranler toute la société: « Un traité de coalition ou plutôt d'association, » écrivait-il, car les tribunaux seraient fort embarrassés de « définir l'une et l'autre, vient de réunir dans une même compagnie toutes les mines de houille du bassin de la Loire. » Sur la plainte des municipalités de Lyon et de Saint-Étienne, « le ministre a nommé une commission chargée d'examiner « le caractère et les tendances de cette effrayante Société... La « coalition des mines de la Loire a posé la question sociale « en des termes qui ne permettent plus de fuir² ».

¹ Dans l'*Économiste Français*, au début même de la formation du fameux Syndicat des Cuivres, qui a fini par la ruine des participants, notamment de la *Société des Métaux* et du *Comptoir d'Escompte*, nous écrivions que l'échec de cette tentative de monopole était certain, malgré l'appui des plus grands financiers. Voir l'*Économiste Français*, des 24 et 31 décembre 1887. Dans le même organe, un peu plus tard, nous publions un article de M. Raffalovich, remémorant tous les syndicats antérieurs ayant le même but, et l'insuccès définitif de leurs tentatives d'accaparement (*Économiste Français*, du 26 janvier 1889).

² Proudhon, *Contradictions Économiques*, 4^e édition, tome 1^{er}, pages 202 et 203.

A l'heure présente, ces alarmes et ces déclamations de Proudhon, au sujet de cette entente entre quatre compagnies houillères, font sourire.

Il est impossible, dans l'état présent du monde, de maîtriser longtemps tout un marché : le fameux Syndicat des cuivres s'est ruiné. Au moment où nous écrivons, une entente plus discrète qui s'était formée, il y a deux ou trois ans, entre les principaux producteurs de zinc en Europe, ne peut maintenir les prix de cet article qui fléchit de 30 p. 100; il en a été de même des syndicats des huiles, du café, etc. Nous donnerons un peu plus de détails à ce sujet dans une partie postérieure de cet ouvrage en parlant des prix.

Reprenant la pensée de Proudhon, M. Gide écrit : « Il est très visible que l'organisation industrielle de notre temps s'achemine, non vers la concurrence, mais vers le monopole de fait exercé par de puissantes compagnies isolées ou syndiquées ¹ ». Cette formule résulte d'une observation incomplète.

Trois circonstances empêchent les accaparements et les coalitions de producteurs d'avoir une suite durable; en premier lieu, les hauts prix suscitent des concurrences nouvelles, soit dans le pays, soit ailleurs. C'est ce qui est arrivé pour le cuivre et pour le zinc; on recherchait sur toute l'étendue du globe des mines nouvelles et on les mettait en exploitation; le Syndicat des cuivres se trouvait chaque jour en présence de nouveaux producteurs avec lesquels il devait traiter pour maintenir les cours; de même aussi pour le zinc. Ces hauts prix du cuivre et du zinc en Europe ont provoqué une énorme production de ces métaux en Amérique. On recherchait, en outre, tous les vieux objets de cuivre et même de zinc pour les faire fondre et les mettre dans le commerce.

En second lieu, les hauts prix restreignaient la consommation, le consommateur s'efforçant de faire des économies sur la denrée.

En troisième lieu, ce qui est très important, les hauts prix

¹ Principes d'Économie politique, 3^e édition, page 77.

d'une denrée déterminent le recours à des matières différentes, mais pouvant remplir le même office; c'est ce que l'on appelle LA LOI DE SUBSTITUTION, qui est une grande sauvegarde pour le consommateur, et dont nous allons parler plus loin.

Aucune entente entre producteurs ne peut, sur un marché étendu et souple, triompher longtemps de ces trois obstacles.

Il peut arriver, toutefois, qu'une entente entre producteurs parvienne à s'imposer temporairement au marché, surtout si des droits de douane ferment dans le pays l'accès aux produits étrangers similaires. Un territoire de 5 ou 600,000 kilomètres carrés, peuplé de 40 à 50 millions d'habitants, est beaucoup trop étroit pour que la concurrence s'y puisse exercer à l'aise. Si les droits de douane sont à peu près prohibitifs, il peut arriver que quelques raffineurs de pétrole ou quelques raffineurs de sucre, ou quelques métallurgistes puissent maintenir un certain temps des prix artificiels. S'ils ont quelque discrétion, c'est-à-dire quelque modération dans leur avidité, ils pourront prolonger un peu plus cet état de choses. La faute ici est au défaut de liberté commerciale internationale; contre les coalitions de producteurs dans les quelques industries très concentrées, la modicité des droits de douane, à plus forte raison leur suppression, serait le remède décisif. *Toutes les coalitions sont impuissantes devant une liberté commerciale illimitée.*

Un certain accord entre les producteurs, quand il ne va qu'à régler avec prudence la production et les prix en temps de crise, n'est pas, d'ailleurs, toujours condamnable ou subversif. S'il a des prétentions excessives, les concurrents surviennent et ramènent les prix au taux normal. Il est si tentant pour des hommes entreprenants de se lancer dans une industrie où les prix sont élevés, et il leur est si facile d'obtenir des capitaux et du crédit, que toute entente abusive se voit, à bref délai, aux prises avec de nouveaux et audacieux surveillants¹.

¹ Étant intéressé dans diverses entreprises industrielles qui, par leur nature, semblent se prêter aux coalitions de producteurs, et ayant

Aussi, dans le cours habituel des affaires, ces ententes ne peuvent se pratiquer souvent ni se soutenir longtemps. Les hommes et les capitaux aux aguets des entreprises favorables leur font une vie précaire. Ces *corners* ou *trusts*, ces *Kartelle*, ces *Consortium* et ces *syndicats* peuvent avoir des inconvénients momentanés; il arrive qu'ils jettent du trouble par intervalles dans quelques industries; ce mal n'est pas contestable; mais il est peu de chose auprès de l'esprit d'incessantes recherches et de progrès continu qu'entretient la concurrence. La liberté commerciale internationale réduit ce mal au minimum.

LA LOI DE SUBSTITUTION *sauvegarde les intérêts de la société contre toutes les prétentions excessives*. Nous avons parlé plus haut (voir pages 86 à 88 et 112) de cette *loi de substitution* qui, surtout dans un état social aussi ingénieux et aussi fécond en ressources que le nôtre, laisse rarement et longtemps le consommateur au dépourvu.

IMPORTANCE CAPITALE ET RÔLE PRÉPONDERANT DE LA LOI DE SUBSTITUTION. — *Cette loi consiste en ce que la très grande cherté d'un produit fait recourir à l'emploi de produits différents, pouvant rendre, plus ou moins complètement, le même service*. Il est nombre de marchandises qui peuvent ainsi se suppléer les unes les autres. La grande cherté du coton pendant la guerre de Sécession (1860-1865), non seulement développa la culture du coton aux Indes et en Égypte, mais encore imprima un grand essor à l'industrie du lin et des tissus légers de laine. Antérieurement, sous le Blocus continental, la cherté du sucre de canne fut pour beaucoup dans le développement de la production du sucre de betterave. Quand, sous le phylloxera, le prix du vin de vendange renchérit considérablement en

quelque influence sur la direction de certaines entreprises, je me suis toujours efforcé de les éloigner de tout ce qui ressemble à une coalition, à un *cartel*; j'ai fait valoir souvent que la lutte à mort pour écraser les concurrents nouveaux ou pour en limiter le nombre, ou pour dominer le marché, est presque toujours très onéreuse et inefficace, et qu'il est mille fois préférable, à la longue, pour les producteurs, de ne mettre aucun obstacle au cours naturel du commerce.

France, on inventa le vin de raisins secs, ces fruits venant de Grèce et de Turquie, où l'on n'avait pas les installations pour faire du bon vin, ni l'expérience de la vinification.

Dans les derniers cas que nous avons cités, il s'agit de marchandises qui sont plutôt diverses par la forme que par la nature. Mais la loi de substitution s'applique tout aussi bien à des denrées absolument différentes, qui, toutefois, peuvent fournir le même emploi. La cherté ou la rareté des pailles a fait employer la tourbe comme litière. L'huile végétale, le gaz, le pétrole et l'électricité peuvent se substituer entre eux pour l'éclairage. A l'heure présente, la cherté du gaz dans certaines villes en France a développé l'emploi du pétrole, même pour l'éclairage public. Beaucoup de métaux différents peuvent aussi se suppléer les uns les autres : le renchérissement du cuivre sous le fameux Syndicat a servi à développer l'usage du nickel, de même que de l'aluminium.

L'industrie moderne, aidée par la science, suscite ainsi soit des substances, soit des procédés, qui peuvent se remplacer entre eux, de sorte que la cherté de l'un d'eux provoque un plus grand emploi des autres. *C'est une concurrence naturelle entre les choses.*

La loi de substitution s'applique aussi aux personnes et aux agencements industriels entre eux. Si les salaires haussent trop par rapport à l'efficacité du travail, la loi de substitution développe les machines et les installations à demeure qui évitent du travail. Il en est ainsi de tout. La concurrence est, comme nous l'avons dit, un concours où le public seul est juge; mais le public, et chaque individu dans le public, a le droit, s'il est mécontent des lutteurs, d'introduire dans la lice tout élément nouveau qui lui paraît pouvoir jouer plus utilement leur rôle, et il ne manque jamais d'user de ce droit.

Nous avons montré, dans une autre partie de cet ouvrage, que la loi de substitution s'applique non seulement aux marchandises et aux services, mais même aux besoins humains, en ce sens que, sous l'influence des variations de prix et de la satiabilité ou de la diminution d'intensité, les besoins humains

peuvent se substituer, dans une certaine mesure, les uns aux autres¹.

La loi de substitution est le moyen souverain par lequel, en beaucoup de cas, sinon en tous, le consommateur échappe aux prétentions excessives du producteur; et, grâce aux progrès de la science contemporaine, la loi de substitution devient chaque jour plus efficace. C'est la loi dont l'action est prédominante dans les relations économiques.

DERNIÈRE OBJECTION FAITE A LA CONCURRENCE. LES COMBINAISONS DANS LES INDUSTRIES QUI NE PEUVENT ÊTRE ACCESSIBLES A TOUS. —

10° Une dernière objection, qui, celle-ci, ne s'étend pas à l'ensemble des opérations économiques, mais à certaines catégories importantes de ces opérations, consiste à dire que, dans des cas, sinon très nombreux, du moins d'une très grande importance, la concurrence devient en fait absolument illusoire.

La concurrence n'est tout à fait effective que dans les industries où le nombre des entreprises peut toujours s'accroître et où l'entente entre les entrepreneurs n'est pas, en quelque sorte, suggérée par le très petit nombre des concurrents et par la difficulté, sinon quelquefois l'impossibilité, de créer des entreprises similaires.

Or, il est des cas où, soit cette impossibilité, soit tout au moins cette difficulté existe; quand il s'agit des entreprises qui, ou bien demandent d'énormes capitaux, ou exigent certaines autorisations publiques, certaines délégations même de la puissance publique, comme le droit d'expropriation, ou qui, en se multipliant, deviendraient tellement gênantes pour le public, au point de vue de la sécurité ou de la commodité des relations, qu'il est impossible de supposer que le nombre en puisse croître d'une manière indéfinie.

Les entreprises de chemins de fer, celles de tramways, celles d'éclairage public et d'adduction d'eau, celles de concessions de canaux, sont dans ce cas. On en pourrait encore citer

¹ Voir plus haut, pages 86 à 88, 112 et 662.

quelques autres, les téléphones par exemple, là où cette industrie n'est pas accaparée par l'État. Les câbles transatlantiques, vu l'énormité des dépenses qu'ils exigent, rentrent, à un autre point de vue, dans cette catégorie.

Dès que le nombre des concurrents est limité par la nature des choses, la concurrence, dit-on, cesse d'être efficace.

On conçoit qu'il y ait, d'un point à un autre, deux ou trois compagnies de chemins de fer, ayant des lignes absolument ou presque parallèles, quatre ou cinq même si l'on veut; on ne conçoit pas qu'il s'en constitue dix ou douze, à plus forte raison vingt ou trente, et cela même deviendrait très gênant par tous les terrains qu'elles s'occuperaient, par les interruptions dans la viabilité ordinaire, etc. De même on peut accorder à deux ou trois Sociétés le droit de poser sur les mêmes parcours des conduites de gaz ou d'eau sous la voie publique, encore trouve-t-on souvent qu'il vaut mieux qu'il n'y en ait qu'une; mais on ne concevrait pas que cinq, six, dix ou douze Sociétés, enfin un nombre illimité, reçussent l'autorisation de poser sous une même voie des conduites de ce genre; cette voie serait dans un état de bouleversement perpétuel pour les travaux d'installation et de réparation. De même pour les tramways, il ne peut y avoir un nombre illimité, sur un même parcours, de compagnies de tramways.

Cette objection a une certaine portée; elle n'est pas, cependant, aussi absolue qu'on l'imagine.

Il est très vrai que dans tous les cas que nous venons de citer la concurrence ne peut être complète et indéfinie. Les deux ou trois compagnies de chemins de fer, de tramways, d'éclairage, d'adduction d'eau, les cinq ou six même, si l'on admettait un pareil nombre, qui desservent directement ou indirectement un même district, sont toujours tentées de s'entendre pour les prix et pour le partage du trafic, et aucune prescription légale ne peut empêcher complètement cette entente.

Il peut arriver aussi qu'un genre de services, exigeant l'immobilisation d'énormes capitaux qui deviennent impropres

à toute autre destination, soit rémunérateur pour une compagnie ou pour deux, mais qu'il soit manifestement insuffisant pour rémunérer la troisième entreprise, qui viendrait à se fonder, ou la quatrième. Dans tous ces cas, la concurrence étant limitée par la nature des choses, l'entente entre les producteurs existants est bien tentante et offre beaucoup de facilités.

Même dans ces cas, la suppression de la concurrence n'est pas aussi complète, et le consommateur n'est pas aussi dépourvu de secours qu'on veut bien l'imaginer. D'abord, des compagnies de chemins de fer qui n'ont pas exactement le même parcours peuvent, néanmoins, se faire une certaine concurrence, et c'est ce qui arrive quand le réseau ferré d'un pays a des mailles très serrées. En outre, les questions d'amour-propre, qui sont très vives chez les directeurs, les éloignent souvent d'une entente complète. En fait, des compagnies de chemins de fer exploitant des districts différents se font, en beaucoup de cas, une certaine concurrence. Ainsi la voie de Paris-Orléans et extensions est très éloignée de la voie de Paris-Lyon-Méditerranée; néanmoins elles se font concurrence pour les voyageurs de France en Espagne, à destination soit de Saragosse, soit de Madrid. La Compagnie des chemins de fer de l'Est et la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon, se font une certaine concurrence pour les voyages à destination de l'Allemagne du Sud, et de la Suisse; de même la Compagnie des chemins de fer du Nord et celle de l'Est, pour les voyages dans le centre de l'Allemagne. Les ports, même situés aux extrémités différentes du territoire, sont toujours en concurrence les uns avec les autres. Bordeaux, par exemple, est en concurrence avec Marseille pour les marchandises venant d'outre-mer à Paris, et même Marseille et Bordeaux avec le Havre, de sorte que les trois Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée, de Paris-Orléans et prolongements, enfin de l'Ouest, quoique desservant des contrées tout à fait différentes, sont en concurrence pour les relations entre Paris et les contrées lointaines. De même, quoique la Compagnie des chemins de fer du Nord détienne les ports les plus rapprochés de l'Angleterre,

Calais et Douvres, elle est en concurrence pour le transport des voyageurs avec la Compagnie de l'Ouest, qui a un parcours maritime plus long, il est vrai, par Dieppe et New-Haven, mais un parcours terrestre moindre.

Toutes ces Compagnies, dit-on, n'étant qu'au nombre d'une demi-douzaine, pourraient s'entendre; cela est vrai, mais pratiquement les questions de personnes, d'amour-propre, sont en général un obstacle à une entente absolue.

On ne voit, en général, que la concurrence directe, mais il faut tenir compte aussi de la concurrence indirecte, par exemple celle que la navigation côtière, le service d'escales, ou la navigation intérieure sur les rivières et canaux, font aux chemins de fer.

Enfin, il ne faut pas oublier *cette grande loi de substitution* dont nous parlions il y a quelques pages; elle joue presque partout un rôle considérable.

Les Compagnies d'éclairage, par exemple, ont à compter avec elle, puisque gaz, électricité, huile minérale, bientôt peut-être d'autres inventions, se disputent le public.

Le monopole absolu n'existe jamais ou presque jamais, et la concurrence trouve toujours quelque fissure par où s'introduire.

Il est des cas, cependant, où la concurrence directe est très comprimée : ce sont ceux de certains services qui exigent un usage en quelque sorte privilégié ou exclusif de la voie publique, ou bien qui rendent nécessaire une autorisation administrative pour expropriation; dans ces cas, chemins de fer, tramways, Sociétés de distribution d'eau ou d'éclairage dans les villes, et quelques très rares industries de ce genre, il nous paraît très légitime que la puissance publique qui est appelée à donner une autorisation, stipule certains tarifs *maxima* et même des réductions éventuelles de ces tarifs dans le cas d'accroissement notable des bénéfices de l'entrepreneur, de façon, toutefois, à ne jamais absorber l'accroissement du bénéfice et à laisser à l'entrepreneur un intérêt considérable au développement de sa clientèle. Il n'y a dans ces stipulations, en principe, pour les quelques très rares industries dont

je parle, aucune dérogation à la liberté du travail: il s'agit d'entreprises qui ne peuvent fonctionner sans une autorisation de la puissance publique pour l'usage privilégié ou exclusif de la voie au moyen de rails, de pose de conduites, etc., ou par l'exercice du droit d'expropriation. Ne pouvant, pour des raisons de sécurité ou de commodité, accorder cette autorisation à un nombre indéfini de concurrents simultanés ou successifs, la puissance publique vend cette autorisation, en quelque sorte: cette vente se traduit par un tarif maximum et par des décroissances stipulées dans ce tarif au fur et à mesure des accroissements de bénéfices, de manière à n'absorber, toutefois, qu'une part, et non pas la principale même, de ces bénéfices.

C'est ainsi que le droit absolu laissé aux compagnies de chemins de fer américaines, jusqu'à ces récentes années, de modifier à leur gré, sans avis préalable, sans aucune réserve au profit de l'intérêt général, leurs tarifs, peut être critiqué. Ces compagnies, ne pouvant fonctionner qu'à la condition de jouir du droit d'expropriation et de certains autres privilèges, la concurrence ne pouvant, par la nature des choses, être illimitée entre elles, il est naturel qu'on les astreigne à certains règlements. Il convient, toutefois, que la puissance publique, en ces matières, comme en toutes autres, agisse avec une très grande modération et une absolue bonne foi. Le but qu'elle doit poursuivre en pareil cas, ce ne doit pas être de réduire au minimum les bénéfices possibles de l'entrepreneur; c'est de cet esprit que sont animées, depuis quelques années, diverses municipalités françaises, notamment la municipalité parisienne, et elles empêchent ainsi toute entreprise nouvelle de se créer, la perspective de bénéfices importants et croissants étant la seule raison qui puisse déterminer les capitalistes à des entreprises nouvelles et aventureuses ¹.

Il ne faudrait pas, non plus, vouloir étendre, en dehors des quelques cas très exceptionnels que nous avons relatés et de

¹ Voir notre ouvrage: *L'État moderne et ses fonctions*, 2^e édition, pages 229 à 240.

deux ou trois autres peut-être qui s'y peuvent joindre, ce régime de tarification. On ne devrait pas, par exemple, sous prétexte qu'un industriel a besoin d'user d'une partie de route à faible fréquentation pour établir un embranchement particulier avec un chemin de fer, ou qu'il lui est utile de relier par un pont ou par un tunnel au-dessus ou au-dessous de la voie publique, deux parties d'un même établissement, vouloir intervenir dans ses affaires, dans la fixation de ses prix ou dans la répartition de ses bénéfices. Le grand point, c'est de respecter toujours la liberté et la concurrence, de n'arriver à une réglementation que dans des cas d'absolue, d'évidente nécessité.

Une question qui peut se poser, c'est celle de savoir si, dans le cas où, par la nature des choses, la concurrence illimitée, indéfinie, n'est pas possible dans une industrie, il vaut mieux la constituer en monopole ou l'abandonner à quelques concurrents, alors même qu'entre ces derniers la concurrence serait mitigée. Beaucoup de personnes et surtout d'États, notamment la France, se prononcent en général pour la première solution. Il est assez curieux que Stuart Mill ait donné des arguments dans ce sens. Son commentateur américain, M. Laughlin, s'exprime ainsi¹ : « Une seule grande compagnie, très souvent, au lieu d'être un monopole, vaut beaucoup mieux que deux grandes compagnies, car il y a peu de probabilités de concurrence et de bas prix, quand les concurrents sont si peu nombreux qu'il leur est facile de s'entendre pour mettre fin à la concurrence ; comme M. Mill le dit au sujet des chemins de fer parallèles : « Personne ne peut désirer « voir l'énorme gaspillage de capital et de sol (pour ne pas « parler de l'accroissement d'inconvénients de toutes sortes : « *not to speak of increased nuisance*) que comporte la construc- « tion d'un second chemin de fer pour relier les mêmes localités déjà reliées par un premier chemin de fer existant ; alors « que les deux ne feront pas de meilleure besogne que ne le

¹ *Principles of Political Economy*, by John Stuart Mill, édition J. Laurence Laughlin, page 111.

« pourrait faire un seul, et que, au bout de peu de temps, ils « auront probablement fusionné (*and after a short time would « probably be amalgamated*). »

Il y a dans cette observation une grande part de vérité, non pas, toutefois, toujours toute la vérité. Dans beaucoup de cas, la construction de chemins de fer parallèles peut n'être qu'une sorte de chantage et une œuvre stérile, ou même un gaspillage nuisible de capitaux. Mais, dans nombre de cas aussi, il vaut mieux qu'il y ait plusieurs compagnies qu'une seule, alors même que la concurrence serait mitigée entre elles; on a plus de chances ainsi, comme le prouve l'exemple de l'Amérique et de l'Angleterre, d'avoir plus de tendance au progrès, plus d'efforts, plus d'innovations heureuses, ne serait-ce que par la rivalité des amours-propres et par la diversité des esprits, quand même on se serait entendu pour le partage des bénéfiques matériels. Dans ces quelques cas exceptionnels, le choix entre le monopole et la concurrence, qui ne peut jamais être complète, ne peut se faire *à priori* et par des raisons de principe; c'est essentiellement une « question d'espèce », comme disent les jurisconsultes; mais, il faut toujours faire entrer en ligne de compte, alors même qu'elle n'emporterait pas la balance, la puissance vivifiante de la concurrence, même limitée, par rapport au monopole.

LES MONOPOLES LES PLUS JUSTIFIÉS, COMME LE MONOPOLE POSTAL, NE PEUVENT ÉCHAPPER A DES INCONVÉNIENTS NOMBREUX. — L'exemple que Stuart Mill a tiré de la poste, pour justifier certains monopoles, n'est pas aussi probant qu'il le croit. Certes, si trois ou quatre compagnies voulaient se charger simultanément en concurrence du service des lettres dans un même rayon, il y aurait beaucoup de forces perdues. Il n'est pas exact, comme le dit Stuart Mill, que chacune d'elles devrait avoir autant de bureaux qu'en a la poste unique. Il est probable, au contraire, que chacune s'arrangerait pour placer ses bureaux dans les endroits qui seraient à une certaine distance des bureaux des autres compagnies; mais il faudrait vraisemblablement, pour ces trois ou quatre compagnies concurrentes, plus de distribu-

teurs ou facteurs que pour une organisation unique. En outre, le public aurait à un certain point de vue moins de commodités, pour les affranchissements, par exemple, si les timbres des diverses compagnies étaient différents, ce qui serait essentiel si les compagnies gardaient vraiment leur individualité et que la concurrence existât réellement.

La concurrence en matière postale peut donc être une complication pour le public; aussi ce service, qui est à la fois général, simple et constant, se trouve-t-il celui qui comporte le mieux un monopole d'État. Il n'en est pas moins vrai que l'organisation postale souffre, à beaucoup de points de vue, des défauts inhérents au monopole. Elle n'est pas assez progressive, ou elle est mal progressive et ne conçoit l'amélioration que sous la forme de diminution de taxes, d'aggravation des dépenses et de réduction du produit net.

Elle accable ses facteurs de tâches multipliées dont certaines n'ont aucun rapport avec la distribution des correspondances et qui font que celle-ci en souffre sensiblement. La rapidité en est ralentie¹. Elle ne sait pas exactement proportionner ses tarifs au service rendu ou au coût de ce service, et elle ne prend pas l'initiative des améliorations les plus utiles. C'est ainsi que, pour le transport de sommes par la poste, le prix des lettres chargées est tel, en France, que l'on a les plus grands avantages à ne pas charger les lettres ou à ne déclarer qu'une faible partie de la valeur, et à faire assurer le surplus par des compagnies spéciales. Après vingt et un ans de ces droits exorbitants contre lesquels les publicistes, dont nous fûmes, s'étaient vivement élevés, on s'est décidé à réduire ces tarifs en 1892, mais la réduction est encore insuffisante. De même en ce qui concerne le dernier délai pour la remise des correspondances à destination des départements, il continue, à Paris, à

¹ Ainsi, à Paris, pendant toute une partie de l'année, à savoir les mois d'hiver, la poste ne distribue guère les lettres et les journaux, en dehors des quartiers du centre, que vers 8 h. 1/2 ou 9 heures moins un quart du matin, ce qui est beaucoup trop tardif. Beaucoup de personnes sont obligées de quitter plus tôt leur domicile.

varier, suivant les bureaux postaux, entre 5 heures et 6 heures du soir, quoique, les trains étant devenus plus rapides depuis quelques années, les départs des gares s'effectuent entre 8 heures 1/4 et 10 heures. La routine administrative n'a tenu aucun compte de ces changements : il s'est créé, il y a une douzaine d'années, à Paris, des agences privées qui, moyennant une très légère rémunération, reçoivent les lettres jusqu'à trois quarts d'heure seulement avant le départ des trains et en garantissent l'expédition, alors que les bureaux de poste les mieux outillés faisaient la levée beaucoup plus tôt.

Ainsi se vérifient les deux remarques que nous avons faites : d'une part, que le monopole, même dans les services auxquels il est le mieux adapté, a d'inévitables inconvénients; d'autre part, que, si monopolisée que soit une industrie, la concurrence trouve toujours quelque fissure pour s'y infiltrer partiellement.

Le monopole postal assure mieux que ne le ferait la concurrence l'uniformité du service sur tout l'ensemble du territoire, en ce sens que les régions les plus ingrates, les moins peuplées, se trouvent à la portée de bureaux de poste et de télégraphe dont les employés ont très peu d'occupation; mais cette uniformité du service est, en grande partie, acquise aux dépens de la perfection dans les endroits peuplés.

L'Administration postale, monopolisée, avec ses cadres identiques, est, d'ailleurs, très chère. On ignore en général en France que l'administration des postes depuis quelques années ne rapporte quasi rien à l'État. Elle paraît rapporter parce que l'on ne tient pas compte de toutes les dépenses : l'intérêt et l'amortissement des bâtiments occupés, les pensions de retraite aux vieux fonctionnaires (cette dépense figure au chapitre de la dette publique), enfin et surtout les transports par chemins de fer, qui sont gratuits pour l'État, mais qui n'en constituent pas moins une charge, l'État payant, sous la forme de subventions ou de garanties d'intérêts, la dépense qu'il n'acquitte pas directement. En réalité, le service des postes inflige en France à l'État une perte d'une vingtaine

de millions de francs au moins par an, sans tenir compte des subventions aux paquebots, lesquelles ont en partie un autre caractère¹.

A un autre point de vue aussi les monopoles exercés par l'État ont des inconvénients, parfois, sensibles. L'État, qui est à la fois l'organisme qui fait les lois et qui les applique, est le propre et seul juge de sa responsabilité : les citoyens, dans des différends avec lui, se trouvent toujours dans une position inférieure à celle qu'ils auraient s'ils étaient en face de simples particuliers ou de compagnies. Pour les cas d'avaries, de retards, même d'erreurs grossières entraînant des pertes, l'État souvent se met à couvert. C'est ainsi que, en France, il décline toute responsabilité pour les transmissions de télégrammes. Chaque dépêche transmise porte imprimé ce préambule monstrueux : « L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique (loi du 29 novembre 1850, art. 6). » Des erreurs graves arrivent fréquemment et causent des préjudices sérieux, par exemple pour des inexactitudes dans la transmission des ordres relatifs à des marchés ou à des transactions de Bourse. Plusieurs fois, on a essayé de poursuivre l'État, et jamais l'on n'a obtenu gain de cause. Il est possible qu'un jour ou l'autre on obtienne la suppression ou la modification de l'inadmissible article de loi que nous venons de citer. Mais jamais les particuliers ne seront en aussi bonne posture pour plaider contre l'État ou transiger avec lui, que pour plaider ou transiger avec un simple particulier.

Un autre exemple des détestables pratiques liées avec le monopole d'État, c'est l'habitude qui existe encore aujourd'hui en France, que les dépêches entre les particuliers, si elles paraissent avoir de l'importance, sont communiquées au ministre de l'intérieur et dans les départements aux préfets et aux sous-préfets. Ces fonctionnaires surprennent ainsi beaucoup d'actes privés de leurs administrés.

¹ Voir notre ouvrage : *L'État moderne et ses Fonctions* (2^e édition), pages 163 et 214.

A beaucoup de points de vue le monopole postal, si étourdiment vanté par les socialistes et quelques économistes socialistes, est une organisation socialement et économiquement pleine de défauts.

LE RÉGIME DE LA CONCURRENCE EST LE SEUL QUI SOIT NORMAL ET QUI DOIVE ÊTRE GÉNÉRAL. — Sans contester que par diverses raisons, soit de politique, soit de police, soit d'administration, soit même de commodité, quelques très rares services puissent être érigés en monopole, on voit que ceux même dont la raison d'être à ces points de vue est la plus justifiée, offrent des défauts considérables.

La concurrence est le seul régime qui soit normal, le seul qui assure le progrès indéfini et régulier. Comme le dit un écrivain américain, F. Walker : « *There is no life in restraint, its only office for good is to prevent waste and save the misdirection of energy. There is no life in it, and no force can come out of it* », il n'y a aucun principe de vie dans la réglementation. Nous ne nions pas qu'il peut se rencontrer des cas, assez rares d'ailleurs, où, à côté de ses immenses avantages, la concurrence a quelques inconvénients, que nous avons énoncés plus haut; mais l'initiative intelligente soit des particuliers, soit des associations, peut en général et assez aisément les surmonter. La concurrence n'exclut pas, d'ailleurs, l'exercice des droits de police, de protection des mineurs, dans tous les cas où seraient menacés directement et évidemment les intérêts soit de la santé publique, soit de la morale, soit de l'enfance ou de l'adolescence. Il importe seulement que l'exercice de ces droits de police et d'administration générale s'effectue avec discernement, sans aucune pensée préconçue de porter atteinte à la liberté industrielle, et avec le souci, au contraire, de la respecter.

QUATRIÈME PARTIE

LA RÉPARTITION DES RICHESSES

LES DIVERSES CATÉGORIES DE COPARTAGEANTS. — LES LOIS NATURELLES QUI DÉTERMINENT LE PARTAGE

CHAPITRE PREMIER

LA PART DE LA NATURE ET DU MILIEU SOCIAL DANS CHAQUE PRODUIT ET L'ATTRIBUTION DE CETTE PART

La part de la nature et la part de la société dans chaque produit.
De l'attribution de la part des dons exceptionnels de la nature. Les dons naturels personnels.

Les avantages appropriés résultant du milieu social. La société est un vaste et instinctif système de participation aux bénéfices.

Cas où un homme a la jouissance de dons de la nature extérieurs à lui.
La doctrine de la plus-value imméritée ou de *l'unearned increment* : les conséquences auxquelles elle conduirait. La Société s'approprierait toutes les bonnes chances des entreprises privées et en laisserait aux particuliers toutes les médiocres et toutes les mauvaises chances.

Cas où les avantages de la nature et du milieu social sont gratuits ; cas, au contraire, où ils se font payer.

LA PART DE LA NATURE ET LA PART DE LA SOCIÉTÉ DANS CHAQUE PRODUIT. — L'on a vu dans la deuxième partie de cet ouvrage que la production s'accomplit par le concours de trois facteurs différents : la nature, que les anciens économistes, en se servant d'un mot trop étroit, appelaient la terre (*land*), le travail et le capital.

La production étant l'œuvre commune de ces trois facteurs, comment s'effectue la répartition ? La nature, qui contribue à

la production, reçoit-elle aussi une part du produit? Il est clair que la nature, qui intervient incontestablement dans la constitution du produit, n'apparaît pas dans le partage. Y est-elle représentée par un homme qui s'arroge le droit de parler en son nom et de s'approprier sa part? Sur ce point, deux opinions différentes se dressent en face l'une de l'autre. D'après l'une de ces opinions, qui a été soutenue avec acharnement par Bastiat, tous les dons de la nature seraient gratuits; sa collaboration à la production ne se ferait jamais payer. D'après une autre doctrine, qui compte beaucoup plus d'adhérents et a laissé dans la science une trace bien plus profonde et plus durable, la nature ferait payer son concours à la production, et la part de la nature serait versée au détenteur des agents naturels, c'est-à-dire dans la plupart des cas au propriétaire foncier, au propriétaire de mines, au propriétaire d'une chute d'eau, dans des cas exceptionnels et plus fugitifs à tout industriel qui serait parvenu à mettre la main sur une force naturelle ou à découvrir et à tenir secret le moyen de l'exploiter.

La question qui se pose au sujet de la nature peut également être soulevée au sujet de la société: de même que, dans la production, la part de la nature est incontestable, de même aussi celle du milieu social, c'est-à-dire des antécédents, des traditions, des connaissances techniques générales, de l'outillage même collectif.

Le concours que la société dans son ensemble, indépendamment de l'acte de chaque individu isolé, apporte à la production, donne-t-il lieu à une part dans la distribution de celle-ci? dans ce cas, qui perçoit cette part? Ce concours est-il tout à fait gratuit, de manière qu'il se résolve en une sorte d'utilité diffuse pour l'ensemble des membres de la société, sans constituer un bénéfice personnel, exclusif ou privilégié à aucun d'entre eux?

Les mêmes dissidences d'opinion se produisent à ce sujet, que pour le concours de la nature.

Suivant un certain nombre d'auteurs, le propriétaire du sol et du sous-sol et, d'une façon plus générale, le détenteur de

tout agent naturel ou même l'entrepreneur de toute industrie, non seulement absorberait pour lui ce qui, dans le produit, représente l'effet direct de son travail ou de ses combinaisons personnelles, ou bien encore le rendement des améliorations permanentes qu'il a apportées au sol, des installations qu'il a constituées, mais prélèverait encore pour lui-même, comme un mandataire qui s'imposerait sans titre, toute la partie dans le produit qui représente l'œuvre de la nature ou de la société, ou des deux réunies.

Cette question, si grave au point de vue de la répartition et de la justice, se pose particulièrement pour la propriété foncière, dans le produit de laquelle la part de la nature ou du milieu social paraît plus difficilement séparable de la part de l'activité, du mérite et des dépenses du propriétaire.

S'il en était ainsi, tout en ayant été très utile et très légitime à l'origine, la propriété foncière pourrait devenir, avec le développement social, onéreuse au consommateur, en donnant au propriétaire plus que le produit de ses peines.

D'autre part, la terre étant limitée en espace et dans les vieilles nations toute appropriée, la propriété étant, en outre, perpétuelle, le droit des premiers occupants se transformerait en un privilège héréditaire, à l'exclusion des derniers survivants, quelque fût le mérite de ceux-ci. Les descendants devenus forts, c'est-à-dire énergiques et entreprenants, des anciennes familles faibles, à savoir molles, paresseuses et incapables¹, se trouveraient, dans toute la force du mot, expropriés, déshérités sans compensation. Ils ressembleraient au convive de Malthus, qui se présente sans que son couvert soit mis à la table².

Il convient donc d'examiner si, dans la distribution de chaque produit, la nature et le milieu social, qui ont incon-

¹ Voir plus haut, page 559, la signification et l'origine de ces mots : *famille forte, famille faible*.

² On sait que Malthus a supprimé des dernières éditions de son ouvrage cette métaphore saisissante qui avait indigné un certain nombre de lecteurs et qui n'a pas peu contribué au succès de son livre.

testablement collaboré à sa formation, ont leur part, et qui touche cette part.

DE L'ATTRIBUTION DE LA PART DES DONS EXCEPTIONNELS DE LA NATURE. LES DONS NATURELS PERSONNELS. — Ce n'est pas à la propriété foncière, tant s'en faut, que se limite l'intérêt de cette recherche ; elle s'étend à tous les ordres de l'activité humaine.

Le concours de la nature et celui de la société se retrouvent dans tous les produits humains, aussi bien dans les produits intellectuels que dans les produits matériels ; on pourrait même soutenir qu'il est encore plus sensible dans les premiers que dans les seconds.

Ce concours de la nature se signale non seulement par les inégalités des facultés productives des différents terrains, mais par les inégalités des facultés productives des différents hommes. Les diversités des capacités professionnelles ont toutes, à un certain degré, quelques-unes à un degré éminent, une origine qui est dans le don de nature et non pas seulement dans l'effort individuel.

Le premier avocat, le premier chirurgien, le premier ingénieur, ne sont pas seulement tels parce qu'ils ont beaucoup travaillé, mais aussi parce que la nature les a spécialement bien doués. Beaucoup d'autres, avec une dose égale de travail, n'arrivent qu'à un résultat qui est moitié ou dix fois moindre.

La différence entre la rémunération annuelle d'un avocat, d'un chirurgien, d'un ingénieur de capacité moyenne, laborieux et assidus, et la rémunération annuelle du premier ou des deux ou trois premiers de la profession, à égalité de peine, représente le produit des dons naturels, la supériorité de ces dons chez quelques individus ; et cette part, qui théoriquement serait due à la nature, est revendiquée et absorbée par l'homme qui possède ces dons.

Ainsi, la part des dons de la nature échoit à l'individu dans lequel ces dons sont incorporés. Cette magnificence des dons de la nature et des bénéfices qu'ils procurent aux individus qui les possèdent est surtout sensible pour les qualités

inventives et, d'autre part, pour les facultés artistiques. Un poète, un romancier, dont les œuvres se vendront à 200,000 exemplaires, un dramaturge dont les pièces ont cinq ou six cents représentations sur les scènes principales et se trouvent jouées sur tous les théâtres, n'ont souvent pas pris plus de peine soit pour l'élaboration de cette œuvre à grand succès, soit pour la préparation de toute leur vie, que tel confrère modeste et laborieux, dont le livre trouve à peine quelques centaines de lecteurs ou dont la pièce n'a que quelques représentations devant un auditoire clairsemé; l'un gagnera 2,000 à 3,000 francs par an et l'autre de 100,000 à 200,000 fr.

La cantatrice de premier ordre, que l'on paie 10,000 francs par soirée, si elle a, d'ordinaire, travaillé plus que la simple choriste, n'a pas souvent fait plus d'études ni pris plus de peine que la chanteuse qui tient les troisième ou quatrième rôles et qui gagne difficilement sa vie.

Dans toute profession, il y a des rémunérations exceptionnelles, prodigieuses, qui sont la récompense moins d'un travail acharné que de dons de nature très rares. Il faut dire, cependant, qu'en général, pour tirer un parti complet de ces dons éminents de la nature, il faut un très grand travail, dépassant celui auquel se livre la moyenne des hommes. Mais les différences de rémunération, dans ce cas, sont loin d'être strictement proportionnelles ou même approximativement proportionnelles aux différences de labeur.

Ce n'est pas seulement dans quelques rares professions, celles des lettres, des sciences, des arts, que la part de la nature dans la production se fait sentir, et que sa part dans la répartition échoit à une personne humaine qui est détentrice de ces dons de nature; dans la plupart des occupations humaines on retrouve quelques cas analogues, parfois même en assez grand nombre.

Il n'est guère de genre de travail où, même entre gens d'égal labeur, la rémunération ne varie du simple au double, parfois au quintuple ou au décuple entre les têtes de ligne et ceux qui sont dans le rang. Or, l'intensité des efforts des uns

et des autres, en y comprenant même la préparation professionnelle, n'offre certainement pas, le plus souvent, un aussi grand écart.

Au point de vue d'une certaine justice abstraite, celle qui ne voudrait voir pour la rémunération des travaux humains d'autres règles que l'appréciation du mérite moral de chacun, beaucoup d'esprits trouveront que cette disproportion entre la peine et la récompense prête à regret et à critique.

Ce n'est pas à ce point de vue tout idéal que l'homme doit se placer, mais à celui des nécessités pratiques du développement du genre humain. L'ouvrier même simplement habile par la dextérité naturelle de ses doigts, la sûreté naturelle de son coup d'œil, la prestesse ou la souplesse naturelle de son esprit, la finesse naturelle de son goût, l'énergie naturelle de son caractère, reçoit aussi, outre la rémunération de son effort à proprement parler, la rémunération des avantages que la nature lui a conférés. Ce qui est vrai d'un individu peut l'être aussi de tout un groupe. L'ensemble des ouvriers d'art de Paris a plus de goût et de dextérité, dit-on, que l'ensemble des ouvriers d'art de Berlin; aussi les produits plus appréciés des premiers comportent-ils pour les ouvriers d'art de Paris un supplément de rémunération qui représente non pas un surcroît de labeur de leur part, mais une supériorité résultant soit du don de la nature, soit de certaines influences heureuses du milieu social.

Il est nécessaire, pour le bien-être et le progrès de l'ensemble du genre humain, que cette part dans la répartition qui représente les dons exceptionnels de la nature, les avantages naturels, échoie à ceux qui sont les détenteurs de ces dons. C'est librement que les hommes paient plus cher ces services rares, et c'est dans leur intérêt propre; il les ont toujours payés instinctivement. Toujours ils ont plus accordé à l'ouvrier ou à l'artiste naturellement habile, et c'est dans des temps récents seulement qu'un abus du raisonnement et la considération d'une prétendue justice ascétique ont suscité des critiques ou des scrupules à ce sujet.

C'est la nature même des choses qui veut que le détenteur des dons naturels exceptionnels perçoive, outre la rémunération stricte de son effort, une rémunération supplémentaire représentant le prix des dons naturels qu'il détient.

C'est le seul moyen d'obtenir de lui qu'il mette en œuvre dans toute leur plénitude ces dons de la nature, et qu'il en tire, non seulement à son propre profit, mais au profit de tout le groupe humain environnant ou de toute l'humanité, le maximum d'utilité possible.

Le socialisme ou le communisme, en s'efforçant de changer cet état de choses, sous prétexte de justice, en voulant priver les détenteurs des dons naturels personnels de toute la part de rémunération qui est due à ces dons eux-mêmes, n'arriveraient qu'à supprimer la manifestation de ces dons et la participation du public dans les avantages ou les jouissances qui en résultent.

La contrainte, on l'a vu, est, dans la généralité des cas, impuissante à stimuler les hommes¹; ceux-ci sont beaucoup plus sollicités aux efforts par l'espérance de grands avantages que par la peur de châtiments. On ne peut pas forcer un auteur à écrire, surtout à bien écrire, une femme à chanter, surtout à apporter dans son chant tout l'art, tout le sentiment dont elle est capable, ni même un inventeur à inventer, ni, pour descendre à un degré inférieur de l'échelle des capacités, un dessinateur industriel ou un ouvrier mécanicien, très bien doués de la nature, à travailler beaucoup mieux, quoiqu'ils le puissent aisément, que la généralité des membres de leur profession. Si l'on a la prétention de ne rémunérer que l'effort et non le don naturel, les détenteurs de ces dons de la nature se refuseront tacitement, inconsciemment même, à les mettre en œuvre, ne voyant pas pourquoi ils feraient mieux que les autres en étant strictement rémunérés comme eux.

La contrainte n'a aucune vertu en pareil cas : si l'on admet qu'elle puisse forcer à un travail physique, elle ne peut susciter

¹ Voir le chapitre antérieur consacré à la *Responsabilité et la liberté du producteur*, pages 507 à 532.

dans ce travail toutes les différences qualitatives qui sont si précieuses à la société.

On dira que, dans les cas qui viennent d'être cités, les dons de la nature sont absolument incorporés à la personne humaine, qu'il est impossible de dédoubler celle-ci. Cela est vrai : tout au moins pour ces avantages naturels personnels, est-il indispensable que la rémunération exceptionnelle à laquelle ils donnent lieu vienne échoir à la personne même qui possède ces avantages, sinon, dans la généralité des cas, ils seraient perdus pour l'ensemble de la société. Nous parlerons plus bas des avantages naturels qui ne sont pas incorporés dans une personne humaine¹.

LES AVANTAGES APPROPRIÉS RÉSULTANT DU MILIEU SOCIAL. LA SOCIÉTÉ EST UN VASTE ET INSTINCTIF SYSTÈME DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES. — Il en est des avantages appropriés résultant du milieu social comme des avantages exceptionnels de la nature. La part de la société, c'est-à-dire de l'ensemble du groupe humain, des traditions, de l'éducation, d'un certain outillage

¹ Ce n'est pas aux seuls avantages de la nature extérieure à l'homme et, grâce au droit de propriété, détenus par certains hommes, que les socialistes contestent le droit à une rémunération, c'est aussi (pour beaucoup d'entre eux, du moins) aux avantages naturels personnels. On en aura la preuve dans beaucoup d'écrits socialistes, et notamment dans l'ouvrage de M. Fr. Mehring : *Die Deutsche Socialdemokratie und Ihre Lehren*, où l'auteur, qui n'est pas précisément socialiste, expose nettement les idées du parti : il reconnaît notamment que le partage selon le mérite perd du terrain devant le partage selon les besoins, ou plutôt devant le partage égal. Le génie et le talent, dans cette opinion, sont des primes extraordinaires accordées par la nature, l'homme qui en a été doué n'y est pour rien ; en mettant ces dons à la disposition de la société, il est assez payé, assez honoré. D'autre part, au sujet des travaux intellectuels, qui en général se rattachent à certains dons de nature, le socialiste Most écrit : « Payer plus cher les travaux agréables que les travaux désagréables (travaux physiques), c'est une insanité qui ne peut exister que dans une société qui repose, comme la nôtre, sur les principes contraires au bon sens ».

Les auteurs de ces critiques ne négligent qu'un point, qui est capital, à savoir comment, sans des rémunérations exceptionnelles, on pourra amener les détenteurs de dons naturels personnels éminents à mettre ces dons aussi complètement en œuvre que la société, dans son intérêt propre, doit le désirer.

collectif intellectuel ou matériel, des excitations ou suggestions ambiantes, est incontestable dans chaque produit. Elle y tient souvent une grande place.

Si tel écrivain de génie ou de talent, si telle cantatrice, avec les mêmes cordes vocales, le même raffinement de goût, la même sensibilité artistique, étaient nés parmi les Zoulous ou les Hurons, ni celle-ci ni celui-là ne seraient sortis du rang.

De même, si Arkwright, Stephenson, Edison ou Bell, étaient nés parmi les Patagons ou les Esquimaux, ils n'auraient pu donner à leur esprit inventif aucun essor, et seraient restés obscurs et indigents. Ainsi également, pour nous placer à un degré plus bas de l'échelle sociale, tel contremaître ou ouvrier habile, qui, soit dans les arts industriels, soit dans les industries mécaniques, gagne 15 ou 20 francs par jour, s'il était né parmi les sauvages serait resté semblable aux autres, ou même peut-être, car ces natures raffinées et intelligentes sont souvent faibles de corps, aurait été inférieur à la généralité des autres.

Si l'on trouve extrême cette hypothèse qui fait naître ces hommes si manifestement bien doués au milieu des tribus sauvages, supposons seulement qu'ils aient reçu le jour dans une société comme celle du moyen âge, en pleine campagne, sans écoles, sans routes, dans un milieu dépourvu de raffinement artistique et de toute idée de progrès, il est clair qu'ils n'auraient pu tirer qu'un parti très restreint, sinon même aucun parti, de leurs dons naturels. S'ensuit-il que, le milieu social ayant beaucoup contribué à la mise en œuvre de ces dons de nature, il soit injuste que le détenteur de ces avantages naturels reçoive une rémunération exceptionnelle dont il dispose à son gré ?

En général, il est incontestable que les hommes très bien doués voient leur rémunération considérablement s'accroître quand ils se trouvent dans un milieu social propice ; cela vient de ce que, dans ce groupe social bien développé, ils procurent de l'utilité et des jouissances qui sont beaucoup mieux appréciées et d'un bien plus grand nombre d'hommes. Ils n'encais-

sent de gros profits que parce que beaucoup de gens sont bien aises de tirer parti de leur talent, même en les rémunérant largement.

On ne peut, comme nous l'avons dit, forcer soit Victor Hugo à écrire, soit la Patti à chanter, soit Stephenson, Edison et Bell à inventer ; mais il est possible d'intéresser les uns et les autres à déployer sans relâche leur talent. *Les fortes rémunérations sont le moyen dont la société use naturellement pour extraire de ces hommes le maximum d'utilité ou de jouissance qu'ils peuvent conférer à l'humanité.* On y joint, sans doute, parfois des honneurs, des distinctions ; mais ces distinctions et ces honneurs sont toujours plus arbitrairement décernés, et n'ont pas en général l'effet excitateur qu'ont ces rémunérations spontanées, payées librement par tous ceux qui participent à l'utilité ou à la jouissance de ces dons incorporés dans une personne.

Ces rémunérations exceptionnelles constituent une sorte de naturelle participation aux bénéfices. On vante souvent le système de la participation aux bénéfices résultant d'une sorte d'accord ou de contrat : nous en examinerons plus loin les avantages et les inconvénients. *On ne prend pas assez garde qu'il existe une sorte de naturelle participation aux bénéfices, que tout le système de rémunération en usage repose instinctivement sur elle, que cette participation s'exerce en quelque sorte automatiquement en dehors de toute formule étroite, sans débat, par l'accord libre et sans cesse renouvelé des volontés.*

Ces hautes et exceptionnelles rémunérations pour les dons rares de la nature et pour leur mise en œuvre par leurs détenteurs ne sont, en effet, qu'une participation inconsciente et innommée dans les bénéfices que les détenteurs de ces dons répandent sur l'ensemble du milieu environnant.

Si le milieu social a beaucoup participé à l'éclosion, peut-être même à la formation, tout au moins au développement, de ces dons de la nature, incorporés dans un homme, c'est lui aussi qui, d'ordinaire, en retire les plus grands avantages. *La société est le gros gagnant à tous les dons exceptionnels qui éclosent dans son sein.*

Qu'on considère n'importe lequel de ces hommes merveilleusement doués, soit un poète comme Victor Hugo, soit une cantatrice comme la Patti, soit des inventeurs comme Stephenson, Bell, Edison, que sont les 5 ou 6 millions de fortune qu'a laissés le premier, la somme double ou triple que peut posséder la seconde, le capital triple ou quadruple encore ou même décuple qu'ont pu encaisser les derniers, auprès de l'immense somme de jouissances que directement ou indirectement ils ont procurée à des centaines de mille ou à des millions d'êtres humains. Nous citons plus haut l'exemple de Bessemer qui, dit-on, a gagné 1 million sterling ou 25 millions de francs avec son procédé. Le prix moyen de la tonne d'acier était, en France, en 1836 de 804 francs, en 1855 de 864, en 1860 de 667, en 1865 de 500, en 1875 de 348, en 1887 de 239 francs; il est à l'heure actuelle de 130 à 150 francs, ayant ainsi baissé de plus des quatre cinquièmes ou d'environ 700 francs par tonne depuis 1855. D'autre part, la production de l'acier par les procédés Bessemer et Martin, qui était de 9,600 tonnes en 1865, s'est élevée à 223,000 en 1875, à 433,000 en 1882, à 472,000 en 1887 et à davantage encore en 1894. Il est, sans doute, au-dessous de la vérité d'admettre que la moitié de cet accroissement de la production de l'acier vient du procédé Bessemer, le reste étant attribuable aux améliorations postérieures ou à d'autres causes : ce serait donc 250,000 tonnes d'acier par an dans la France seule qu'aurait fait naître le procédé Bessemer; or, en admettant, ce qui est également plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, que la moitié de l'économie depuis 1860 soit attribuable au procédé Bessemer, soit 250 francs par tonne environ (pour 500 francs d'économie totale), on voit que Bessemer fait gagner au public français plus de 60 millions de francs par an; or, si l'on considère que la production de l'acier en France ne représente guère que la vingtième partie de la production dans l'ensemble du monde ¹, ce serait ainsi plus de 1 milliard par

¹ M. de Foville donne les chiffres suivants pour la fabrication de l'acier en 1887 : 3,094,000 tonnes dans le Royaume-Uni, 3,400,000 tonnes aux États-Unis, 472,000 tonnes pour la France, 438,000 tonnes pour la Bel-

an que le procédé Bessemer, en laissant de côté toutes les améliorations postérieures, ferait gagner au monde civilisé. Ce gain dure depuis trente ans environ (la première statistique quinquennale française qui parle de l'acier Bessemer, est de 1865); à partir de 1875, la production de cet acier était déjà énorme. On peut donc évaluer, sans exagération, à une vingtaine de milliards de francs au moins le bénéfice que, en s'arrêtant à l'époque présente, Bessemer a procuré au monde civilisé; s'il est exact qu'il ait reçu lui-même 25 millions de francs, cela représente seulement une participation de 1,20 p. 1,000. Peut-on avoir une participation plus modeste?

Grâce à ces rémunérations que reçoivent pour prix non seulement de leur travail, mais de dons naturels exceptionnels, les hommes de grand talent, la société s'assure, moyennant un prix en général insignifiant, la jouissance de bénéfices de tout genre et quasi incommensurables.

Il faudrait tenir compte aussi de l'utilité indirecte dont ces hommes doués de talents exceptionnels sont à la société, de leur influence éducatrice, excitatrice, stimulatrice, de la trace prolongée qu'ils laissent, de la répercussion en tous sens qu'ont leurs œuvres. Qu'il s'agisse soit de Victor Hugo ou Lamartine, soit de la Patti, soit de chirurgiens comme Velpeau ou Nélaton, soit d'inventeurs comme Arkwright, Stephenson, Edison et Bell, l'utilité diffuse dont ils sont à la société par leur exemple, leurs suggestions, l'émulation qu'ils suscitent, est un des principaux facteurs du progrès de la civilisation; les utilités indirectes sont impalpables, insaisissables, inévaluables, mais ont un grand prix.

Carlyle ne se trompait pas quand il parlait du *hero-worship*; c'est par l'action des héros que le genre humain s'améliore. Le genre d'héroïsme se modifie seulement aux divers stades

giques. Si l'on considère qu'il faut y ajouter l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, qui sont de grandes productrices, pour lesquelles M. de Foville ne donne pas d'évaluation, et la Russie, on verra que la production de l'acier dans l'ensemble du monde atteint bien vingt fois celle de la France. Tous les chiffres cités dans le texte sont empruntés à M. de Foville : *La France économique*, année 1889, pages 217 et 219.

de la civilisation; il est moins fréquent aujourd'hui, tout en n'ayant pas complètement cessé, l'héroïsme guerrier: ce sont surtout les grands inventeurs, les grands artistes qui sont les héros du monde perfectionné.

Si, au lieu de se tenir tout à fait sur les sommets de l'échelle sociale, on se place à des degrés un peu plus bas, on voit encore que l'organisation qui fait jouir chaque homme, plus intelligent que la moyenne, du produit de cette supériorité d'intelligence, et qui lui assure ainsi un sort plus avantageux, à des degrés divers, que celui de la généralité des hommes, est la meilleure organisation qui se puisse concevoir. C'est la seule qui soit efficace, parce que c'est la seule qui induise les hommes bien doués à tirer le meilleur parti possible de leurs dons naturels, qu'autrement certains laisseraient sommeiller ou qu'ils ne mettraient en œuvre que dans la mesure suffisante pour leur assurer une existence modeste.

Ainsi, l'organisation la plus favorable à l'ensemble de la société est celle qui attribue aux hommes exceptionnellement bien doués tous les profits que la mise en œuvre de leurs dons naturels est susceptible de leur procurer sous le régime de la liberté des contrats. Nulle autre organisation ne peut efficacement suppléer à celle-là dans l'intérêt social.

CAS OU UN HOMME A LA JOUISSANCE DE DONS DE LA NATURE EXTÉRIEURS A LUI. — Nous venons d'étudier les cas où les dons naturels sont incorporés dans une personne humaine; et, de notre examen, il est résulté qu'il est conforme à la nature des choses d'abord, à l'intérêt social ensuite, que la personne qui détient ces dons bénéficie de tous les profits qu'ils peuvent lui procurer sous le régime de la liberté des transactions.

Il est des cas où les dons de la nature sont extérieurs à l'homme et où c'est seulement le droit de propriété, tel qu'il est constitué chez les peuples civilisés, qui en confère la jouissance exclusive à telle ou telle personne.

Cette « organisation propriétaire », pour parler comme Proudhon, est-elle injuste, onéreuse à la société?

Sans revenir sur la question de la propriété que nous avons

traitée dans une précédente partie de cet ouvrage, et sans anticiper sur l'examen de la doctrine de la rente de la terre, auquel nous consacrerons les chapitres suivants, nous allons répondre à cette question.

Il est incontestable, d'abord, contrairement aux assertions de Bastiat, que les dons de la nature extérieurs ne sont pas toujours gratuits. Ils n'apparaissent comme tels qu'au début de la civilisation, quand le genre humain est très clairsemé et qu'il ne fait des productions naturelles qu'un usage restreint. Même alors, telle forêt est plus giboyeuse que les autres forêts et telle côte plus poissonnière que les autres côtes, de sorte que le groupe de familles primitives qui exploite cette côte privilégiée et cette forêt privilégiée, et qui en défend à outrance l'accès aux étrangers, se trouve bénéficiaire, non seulement de son travail, mais d'un bienfait particulier de la nature. Il se trouve profiter, à l'exclusion du reste du genre humain, d'un hasard, de la *conjoncture*, comme dit Lassalle:

Il ne peut en être autrement. A des stages plus avancés de la civilisation, les mêmes avantages naturels s'offrent dans beaucoup de cas. Pour une culture perfectionnée, telle terre plus profonde, plus riche en éléments fertiles, donnera, à égalité de travail et d'avances, des récoltes plus importantes que les autres terres. Tel sol, sans être, d'une manière absolue, plus fertile, produira des denrées plus raffinées et qui auront une plus grande valeur. Telle chute d'eau sera facilement utilisable et fournira une force motrice d'une grande importance, que la généralité des autres cours d'eau, même avec des travaux analogues, ne pourront égaler. Telle mine offrira, soit une plus grande abondance de minerais, soit plus de régularité dans les couches, ou bien encore sera à une moindre profondeur au-dessous du sol, ou contiendra moins d'eau, et ainsi de suite. Plus la civilisation se développe et plus l'utilité de certains dons naturels se fait sentir, en même temps que d'autres dons naturels perdent de la valeur qu'on leur attachait. Parfois, des qualités très subtiles constituent des avantages naturels appréciables et qui se font payer : une belle vue, une exposition au

midi ou l'absence de vent, pour des maisons d'habitation, une certaine transparence et pureté des eaux pour divers usages industriels, ou encore, pour certaines productions, un degré déterminé, soit d'humidité, soit de siccité de l'air.

Quand ces dons naturels sont assez rares, ils ont une valeur, c'est-à-dire qu'on les paie. Celui qui en est le détenteur légal en tire profit, en plus de ce qui peut lui être payé pour sa peine.

Cette organisation trouve de nombreuses critiques ; il semble injuste à certains hommes qu'une personne profite non seulement de son propre travail, mais d'avantages spéciaux de la nature qu'elle se trouve occuper.

Ces critiques, en se plaçant au point de vue général du développement humain et de l'intérêt social, doivent être considérées comme frivoles et négligeables. L'organisation qui fait profiter le détenteur de tous les avantages naturel de la terre qu'il détient légalement est la seule organisation qui assure à l'ensemble de la société le maximum de jouissance possible de ces dons de la nature.

C'est ce régime qui pousse les hommes à avoir l'esprit en éveil, à rechercher toutes les aptitudes que peut offrir, aux points de vue les plus variés, le sol dont ils sont les propriétaires légaux, à expérimenter les meilleurs moyens de tirer parti de ces aptitudes, à s'y efforcer et s'y ingénier, à n'épargner pour cet objet aucun essai, aucune dépense, aucune démarche.

Ces avantages naturels extérieurs ne sont pas tels, en général, qu'ils se manifestent avec certitude au premier coup d'œil. Il est aisé, après les faits accomplis, de dire que telle mine est excellente, offre des gisements à la fois abondants et réguliers, ou que telle prairie est de premier ordre et très supérieure à la généralité des prairies environnantes. Mais alors que le sol était à l'état brut, il n'était pas facile de découvrir, sur des indices incertains ou décevants, qu'on trouverait dans tel endroit une mine excellente, tandis que, dans tel autre endroit, on n'en rencontrerait que de médiocres, ni d'autre part que tel sol bour-

beux, couvert de joncs, malsain, arriverait à donner une herbe abondante et bienfaisante pour les troupeaux. De même, il est aisé, après que des sables ont été transformés en beaux vignobles indemnes de phylloxera, de dire que cette immunité est un don de la nature et qu'il est injuste que tel homme en bénéficie; mais, outre que cette immunité n'appartient pas à tous les sables, c'est la certitude d'en tirer tout le profit qui a induit à faire l'expérience que probablement n'aurait jamais faite la société prise en bloc¹.

Ainsi, cette organisation est la seule stimulatrice. Que d'énergies sont mises en œuvre par la poursuite des mines d'or! On connaît ce type californien, australien, transvaalien, du *prospector*, l'infatigable chercheur de filons: cette race, prise en bloc, éprouve des mécomptes infinis; quelques membres excessivement habiles ou heureux ont des chances énormes; mais c'est précisément l'énormité de ces chances, si rares qu'elles soient, qui suscite l'ardeur et soutient le courage de ces hommes doués d'imagination et de persévérance. On a dit bien des fois que le produit net de toutes les mines d'or du monde récompenserait insuffisamment la totalité des efforts des chercheurs de mines heureux et malheureux, s'il était partagé entre tous également².

Ce qui est vrai des mines d'or l'est des mines de houille, de celles de zinc, de cuivre, de toutes les richesses naturelles, généralement répandues dans la nature, et qui, tantôt sur un point, se révèlent, non pas *a priori* en général, mais *a posteriori*, avec une énorme intensité, tandis que sur les autres points

¹ En voulant généraliser cette plantation dans les sables, on s'est aperçu que, si elle donnait d'excellents résultats aux environs d'Aigues-Mortes et de Cette, où l'on trouve une couche d'eau douce à peu de profondeur, elle échouait complètement dans la Gironde.

² Dans nos ouvrages: *l'Essai sur la Répartition des Richesses et Le Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme*, nous avons établi combien le bénéfice de ce que les socialistes appellent, d'après Lassalle, la *conjuncture*, en un mot les circonstances favorables, soit imprévues, soit difficiles à discerner, surexcite les efforts des hommes bien doués. C'est là un des principaux éléments de progrès des sociétés modernes.

elles demeurent au-dessous des apparences et des promesses.

En va-t-il autrement de l'agriculture et de la propriété foncière ? Ceux qui liront attentivement les chapitres suivants et qui examineront les faits avec une observation rigoureuse et impartiale pourront conclure en connaissance de cause.

Même les terrains dans les villes, la propriété la plus contestée, celle dont le plus value est la plus influencée par le milieu social environnant, offre un tel caractère d'aléa, de variabilité, qui fait qu'il y a tout avantage à la laisser suivre les règles ordinaires du droit de propriété. Il est avantageux que la population des villes, surtout à leur naissance, ne se répande pas sur des surfaces infinies, que le terrain soit en quelque sorte rationné, que la partie située au centre soit réservée pour les usages les plus utiles à la société, tels que les emplacements du commerce. Pour cet aménagement intelligent il faut que les propriétaires évitent de gaspiller à leur usage personnel, en constructions d'une superficie trop étendue, tout le terrain qu'ils possèdent ; il est indispensable qu'ils l'allottissent, sinon réellement, du moins en pensée, qu'ils en conservent des réserves intactes pour les besoins futurs. Toute cette organisation est indispensable. Le gaspillage du terrain dans une ville nuirait beaucoup à son développement, à la commodité des relations. Les propriétaires de terrains rendent donc un service réel, par ce seul fait qu'ils les ménagent et les réservent.

On dira que leur récompense est disproportionnée à leur peine. Cela est vrai dans certains cas, mais tout à fait faux dans beaucoup d'autres. Un grand nombre de gens se sont, sinon ruinés, du moins embarrassés, par l'achat de terrains qui n'ont pas bénéficié de la plus-value espérée. Beaucoup de villes se voient arrêter soudain dans leur croissance après un début plein de promesses. D'autres diminuent et s'étiolent. Il est certain que, si cette diminution ne s'applique actuellement en général qu'à de petites villes, on verra avant cinquante ou cent ans, par les vicissitudes industrielles devenues plus nombreuses, des villes aujourd'hui importantes et florissantes

décliner. Cela se voit déjà, sinon pour de grandes villes entières du moins pour certains quartiers de grandes villes où les terrains et les constructions ont perdu de la valeur depuis vingt, trente ou quarante ans¹.

On ajoutera peut-être que les municipalités elles-mêmes, sinon l'État, pourraient se charger d'allotir, de conserver, et de vendre tous les terrains non bâtis dans leur sein ou à proximité, que l'État ou les municipalités en tireraient un grand profit. Cela est fort douteux ; et nul homme prudent n'oserait, à l'heure actuelle par exemple, conseiller à la Ville de Paris d'acheter les terrains qui avoisinent sa banlieue, les côteaux de Suresnes, de Puteaux et de Meudon. Elle obtiendrait sans doute, de vastes étendues de ces terrains sans trop de dépense et elle pourrait pour 40 ou 50 millions de francs se procurer quelques milliers d'hectares, de quoi loger plusieurs centaines de mille individus, si la population se portait de ce côté. Mais qui peut dire avec certitude, ou même avec une très grande probabilité, qu'elle s'y portera, du moins prochainement ? De même, si les Villes de Nice, ou de Rome, avaient fait tous les achats de terrains que telle Société immobilière fit sur leurs territoires et aux environs, de 1880 à 1883, il est certain que, à l'heure présente, c'est-à-dire dix à douze ans après l'opération, elles y auraient considérablement perdu, et il n'est nullement prouvé que dans quarante ou cinquante ans elles y gagneraient.

L'échec de la plus grande partie des sociétés immobilières, soit qu'elles achètent des terrains pour les conserver nus et les détailler, soit qu'elles y construisent pour les revendre, témoigne de la très grande incertitude de ces opérations².

¹ Nous nous sommes très étendu sur ces questions dans nos ouvrages précités : *L'Essai sur la Répartition des Richesses* et *Le Collectivisme*.

² C'est un point de fait que la plupart des Sociétés immobilières échouent. On se rappelle le désastre éclatant de la grande *Société immobilière*, sous le Second Empire, qui avait voulu créer de nouveaux quartiers à Marseille, et qui était dirigée par les premiers financiers du temps. Dans ces vingt-trois dernières années, 1871-1894, on a vu également périr la plupart des grandes Compagnies immobilières parisiennes : la

Vouloir en charger les villes serait risquer de compromettre leurs finances dans le présent, en vue de bénéfices aléatoires et très lointains. Bien d'autres inconvénients, d'ailleurs, s'y joindraient. Ce serait accroître les attributions des municipalités, qui ont déjà beaucoup à faire avec leurs tâches actuelles, risquer d'y introduire ou d'y développer la corruption, le favoritisme, etc.

Cependant, il est de l'intérêt de tout le groupe que le terrain existant encore dans les villes ou à côté des villes soit rationné, de manière à éviter tout gaspillage, qu'on en tienne en réserve des parties pour les besoins imprévus et très importants qui peuvent survenir. L'appât d'une grosse plus-value amène ce rationnement, cet aménagement, ces réserves. L'appât est, d'ailleurs, souvent trompeur.

LA DOCTRINE DE LA PLUS-VALUE IMMÉRITÉE OU DE L'« UNEARNED INCREMENT » ; LES CONSÉQUENCES AUXQUELLES ELLE CONDUIRAIT. LA SOCIÉTÉ S'APPROPRIERAIT TOUTES LES BONNES CHANCES DES ENTREPRISES PRIVÉES ET LEUR LAISSERAIT TOUTES LES MAUVAISES. — Sous le prétexte que la plus-value du sol est souvent le résultat de circonstances naturelles ou sociales et que par conséquent le propriétaire ne l'a pas gagnée, *unearned increment*, beaucoup d'économistes anglais, en considérant quelques cas

Compagnie foncière de France, la Rente foncière, la Foncière Lyonnaise, les Immeubles de Paris, etc. Certaines de ces sociétés achetèrent il y a 15 ans d'énormes quantités de terrains à Nice, Cannes, San-Remo et autres localités qui paraissaient avoir devant elles un avenir illimité. Elles ont été amenées depuis lors à inscrire dans leurs bilans simplement *pour mémoire*, ces terrains qui leur avaient coûté plusieurs dizaines de millions.

Rappelons la catastrophe, si connue dans l'histoire coloniale, citée par Merivale et par nous-même, de la colonie de l'Australie du Sud vers 1840. Cette colonie (voir notre ouvrage sur *La Colonisation chez les Peuples modernes*) avait cru pouvoir édifier sa fortune sur des ventes et des spéculations de terrains. On connaît également les mécomptes arrivés à la République Argentine avec sa nouvelle capitale La Plata.

Enfin, la ruine récente et complète des sociétés immobilières à Rome, a été pour beaucoup dans les embarras, si cuisants à l'heure présente (1894), de l'Italie. Les années 1892 et 1893 ont vu aussi une crise intense provoquée en Australie par les mécomptes des placements en terrains et, d'autre part, la chute de nombre de sociétés de constructions à Londres.

isolés, au lieu de l'ensemble entier des opérations similaires, voudraient qu'elle fût confisquée par les pouvoirs publics, État ou municipalités, ou qu'elle fût considérablement réduite par eux. Des mesures de ce genre auraient pour conséquence de supprimer ou de réduire presque à néant le mobile qui porte les propriétaires à se conformer à l'intérêt social et à le seconder.

Si, dans tous les cas où la plus-value est très forte, les pouvoirs publics s'en emparaient, les propriétaires cesseraient de se mettre l'esprit en peine pour tirer de leur chose le parti le plus avantageux à la société. En ce qui concerne les terrains des villes, on ne les ménagerait plus, on les gaspillerait en constructions superflues. En ce qui concerne les mines, les chutes d'eau, on ne prendrait plus la peine de les rechercher, de les soumettre à une utilisation rationnelle, de les exploiter en vue de l'avenir, d'y faire de grands travaux de réparation et d'aménagement.

La doctrine qui repose sur l'UNEARNED INCREMENT conduit dans la pratique à l'une de ces deux solutions : ou bien le collectivisme, c'est-à-dire toute l'impulsion économique confiée à l'État, ou bien le retrait à l'individu de toutes les chances favorables, en laissant à sa charge toutes les chances défavorables, ce qui enlèverait à l'individu tout mobile économique d'initiative.

Pour que le mobile économique subsiste, il faut que le bénéfice entier des rares chances très favorables équilibre l'énormité des chances médiocres ou mauvaises.

Tout prélèvement fait, au profit de l'État, sur les rares chances très favorables des opérations individuelles ne peut mener qu'au découragement et à la torpeur.

La doctrine dite de « la plus-value imméritée », ou de l'*unearned increment*, quoique le grand nom de Stuart Mill y soit attaché, et malgré toute la verve d'Henri George, est donc une doctrine superficielle, l'une des conceptions les plus étroites qui puissent naître dans le cerveau d'un observateur unilatéral.

Il faut, en outre, remarquer que souvent les avantages exté-

rieurs, qui proviennent soit de la nature, soit du milieu social, et dont bénéficie le détenteur légal de l'objet favorisé, sont essentiellement changeants. On le verra plus loin pour l'agriculture et pour les mines. Tel progrès scientifique rend tout à coup très productive et très rémunératrice une nature de terres ou de gisements qui était dédaignée la veille, et, par contre, enlève une partie de son utilité à une autre nature de terres et de gisements qui était très appréciée. Les plus-values sont souvent ainsi passagères et précaires.

Si donc les pouvoirs publics voulaient prélever une part dans la plus-value des entreprises favorables, ils feraient d'abord une grande maladresse, puisqu'ils étoufferaient l'esprit d'entreprise en détruisant l'équilibre nécessaire entre les bonnes chances, les médiocres et les mauvaises; ils commettraient ensuite une injustice, puisqu'ils assumeraient une part dans le résultat des opérations ayant bien tourné, sans supporter leur part dans les opérations ayant une mauvaise issue. Ils agiraient à peu près comme le banquier de Monaco, qui se réserve toujours un plus grand nombre de chances que celles qu'il laisse au public, et rend ainsi la partie inégale: seulement, dans ce cas, l'inégalité des chances serait troublée dans des proportions infiniment plus fortes. Enfin, les pouvoirs publics donneraient droit, en quelque sorte, à des revendications, quand la plus-value, par des circonstances nouvelles, se serait changée en moins-value, de la part de ceux dont ils auraient ainsi confisqué une partie des bénéfices¹.

¹ Le Conseil du Comté de Londres (*County Council*), assemblée à tendances radicales et un peu socialistes, a adopté quelques mesures dans le sens de la confiscation par la communauté de l'*unearned increment*. Ces mesures, si elles passent dans la pratique, soulèveront les plus graves difficultés et elles sont beaucoup moins équitables que le *County Council* ne le suppose. Si, par exemple, sous le prétexte que l'ouverture de tel boulevard donnera une plus-value à telle catégorie d'immeubles, on veut imposer aux propriétaires une contribution équivalant à cette plus-value, d'abord on court le risque de se tromper considérablement dans l'évaluation, d'y laisser s'insinuer du favoritisme; ensuite, les propriétaires peuvent répondre avec raison qu'ils n'avaient pas demandé ce travail; parfois ils peuvent être fort empêchés pour payer cette contribution, ce

CAS OÙ LES AVANTAGES DE LA NATURE ET DU MILIEU SOCIAL SONT GRATUITS ; CAS, AU CONTRAIRE, OÙ ILS SE FONT PAYER. — Dans les développements qui précèdent, nous avons admis que les avantages naturels pouvaient, dans certaines circonstances, n'être pas mis gratuitement à la disposition du genre humain. On ne peut sérieusement contester que, dans nombre de cas, il n'en soit ainsi. Les arguments de Bastiat pour prouver que les dons naturels sont toujours gratuits, ne peuvent résister à l'examen ; toute la démonstration du sympathique écrivain est superficielle et empreinte de parti pris.

Tout au plus pourrait-on prétendre que les avantages naturels sont gratuitement à la disposition de certains groupes humains, à l'exclusion d'autres groupes humains : ainsi, par exemple, les belles vallées de la Seine, du Rhône ou de la Garonne, les riches gisements houillers du Nord ou du Pas-de-Calais, seraient gratuitement à la disposition des populations qui y sont situées ou qui en sont voisines ; mais on ne pourrait soutenir qu'ils sont gratuitement à la disposition des habitants des plateaux de la Lozère ou des pentes des Alpes et des Basses-Alpes, encore moins des Touareg ou des habitants de la Terre-de-Feu, ou des hordes du Pamir et des plateaux du centre de l'Asie ; et, cependant, tous ces habitants des contrées pauvres font, eux aussi, partie du genre humain. A moins d'établir un système de compensations et de redevances des nations riches envers les nations pauvres, des pays bien doués envers les pays mal doués, on ne peut donc dire que la jouissance des richesses naturelles soit concédée par la

qui peut les obliger à se dessaisir de leur bien ; puis l'ouverture de ce boulevard peut porter un préjudice considérable aux propriétaires des immeubles situés sur une autre voie dont la fréquentation se trouvera diminuée ; la communauté ira-t-elle donner une indemnité à ces propriétaires pour moins-value ? Ce serait équitable ; mais quelle complication inextricable ! De tout temps et en tout pays on a demandé aux riverains des voies publiques quelque participation aux dépenses d'établissement des chaussées, du pavage, etc. ; mais jamais on n'a eu la prétention de confisquer pour la communauté des plus-values hypothétiques, alors que la communauté ne se charge nullement d'indemniser les particuliers pour des moins-values provenant souvent de faits naturels ou sociaux.

nature elle-même également à tous les membres, sans exception, de l'humanité ¹.

De même que c'est un avantage propre à l'individu d'être né avec un cerveau bien fait plutôt qu'avec un cerveau mal fait, et d'avoir reçu des membres robustes, normaux et dispos, plutôt que des membres étiolés ou rabougris, de même, en dehors de toutes les conventions artificielles de la société, c'est souvent un avantage d'être né en tel lieu plutôt qu'en tel autre, et c'est, par contre, souvent un désavantage d'avoir reçu le jour et d'avoir été élevé dans telle région plutôt que dans telle autre.

Ce désavantage, il est vrai, peut être atténué par la faculté d'émigration, et le droit, qui est naturel, selon nous, pour tout homme, de s'établir dans toute localité de son choix, fût-elle soumise à une nation étrangère, à la condition qu'il en accepte les lois; mais cette compensation n'est jamais complète, se heurtant souvent d'abord à des obstacles légaux, puis à d'autres obstacles qui résultent des différences de langue ou de mœurs, des frais de transport, des dispositions même de la généralité des habitants.

Ainsi, en fait, beaucoup d'avantages naturels ne sont pas à la disposition du genre humain tout entier, mais seulement à celle de groupes plus ou moins nombreux. La faculté d'échange vient, comme la faculté d'émigration, tempérer en partie l'inégalité des dons naturels entre les hommes des divers pays; et voilà une des raisons qui, au point de vue très élevé des droits du genre humain tout entier, militent en faveur de la plus grande liberté possible des échanges internationaux ².

Jamais néanmoins cette compensation, due à la faculté des échanges, ne sera complète.

¹ Voir, pour d'autres aspects de cette idée, les développements que nous y avons consacrés dans d'autres parties de cet ouvrage, pages 126 à 142.

² Pour le droit d'immigration et d'établissement, se reporter encore plus haut, pages 139 à 142.

Du moins dans l'intérieur de ces groupes restreints, dont nous avons parlé, la jouissance des avantages naturels doit-elle et peut-elle être concédée gratuitement à tous les membres des dits groupes ? On n'y pourrait parvenir qu'en supprimant la propriété individuelle, ce qui serait supprimer le principal aiguillon au travail, à l'esprit de recherche et de progrès. Le genre humain, bien loin de profiter d'une pareille subversion de toutes les conditions qui ont aidé à son développement, retournerait par cette voie, et par des étapes graduelles, au dénûment primitif.

Il est donc dans les nécessités sociales, il est conforme en outre à l'intérêt social, que certains dons naturels ne soient pas gratuits pour la communauté ; c'est même, on l'a vu, le seul moyen de faire que les dons naturels soient l'objet d'une étude, d'une recherche, d'une poursuite, d'une captation incessantes, d'une exploitation de plus en plus productive.

Quels sont maintenant les dons naturels qui sont gratuits et quels sont ceux qui ne le sont pas ? La démarcation n'est pas faite une fois pour toutes entre ces deux grandes catégories de dons : elle change constamment, suivant les progrès de la science et les modifications du milieu social ; mais *la tendance du développement social porte d'une façon marquée à l'extension des dons naturels absolument gratuits et communs, sinon pour le genre humain tout entier, du moins pour des groupes de plus en plus étendus de l'humanité et à la réduction du prix de la plupart des dons naturels non gratuits.*

Un don naturel est gratuitement commun aux hommes en général ou aux membres d'un groupe humain, quand il est si abondamment répandu, soit sur la terre en général, soit dans tel ou tel district, et, de plus, à un état de diffusion tel que chacun peut, sans effort et, en quelque sorte, spontanément, en jouir pour la satisfaction complète du besoin qu'il en a. L'air qu'on respire, la chaleur du soleil, représentent par excellence cette catégorie de dons naturels. Les diverses forces universelles et en quelque sorte ubicuitaires de la nature, une

fois qu'elles sont connues, se trouvent dans le même cas : ainsi la pesanteur, l'élasticité des gaz, l'électricité; il faut, sans doute, dans la généralité des cas, des instruments, des machines, des installations pour tirer un bon parti de ces forces naturelles, mais ce que l'on paie alors, c'est simplement l'installation, la machine; l'instrument, ce n'est pas la jouissance de la force elle-même.

Tous les dons naturels qui, au lieu d'exister à l'état d'absolute diffusion dans la nature, sont, au contraire, localisés, se rattachent à une parcelle particulière du sol ou se trouvent incorporés dans une personne humaine, tous ceux surtout qui ne sont pas en manifeste surabondance relativement aux besoins et aux désirs humains cessent, en général, d'être gratuits; c'est la force des choses, beaucoup plus que les arrangements sociaux, qui met, dans ce cas, obstacle à la gratuité; l'aménagement même de l'exploitation et de la jouissance de ces biens, ainsi localisés et incorporés, exige une appropriation.

Le genre humain n'en souffre pas ; il jouit souvent autant d'une richesse privée que d'une richesse commune. Il a une disposition naturelle, presque irrépressible, à gaspiller les richesses communes, de sorte que si celles-ci ne sont pas en quantités surabondantes dans la nature, elles vont en diminuant et disparaissent, comme le poisson dans les fleuves et les rivières et même sur certaines côtes, comme le gibier aussi. Au contraire, les richesses appropriées sont, en général, soumises à un aménagement, à un rationnement, à un entretien et à une reconstitution rationnels ; tous les hommes peuvent en profiter, d'ordinaire, par la voie de l'échange, et le prix de ces richesses appropriées tend à diminuer plutôt qu'à s'élever, par la concurrence entre les divers possesseurs, entre les divers pays, par tous les progrès de la science, par l'application, de plus en plus étendue et variée, de la loi de substitution, dont nous avons parlé plus haut¹.

L'examen de ce qui se passe, au point de vue de la propriété

¹ Voir pages 661 à 664.

foncière et des produits du sol va, contrairement à l'opinion superficielle et aux générations hâtives des économistes du commencement et du milieu de ce siècle, en fournir la preuve décisive.

Il vaut donc souvent beaucoup mieux pour l'ensemble des hommes qu'une richesse soit privée plutôt qu'elle ne soit commune; dans le premier cas, étant beaucoup mieux sauvegardée, reconstituée ou même accrue, l'usage pour tous, par la voie de l'échange, en devient de moins en moins onéreux; dans le second cas, étant en général gaspillée, l'usage pour tous en devient graduellement plus difficile et plus restreint.

CHAPITRE II

EXPOSÉ DE LA THÉORIE DE RICARDO SUR LA RENTE DU SOL

Place de la théorie de la rente du sol dans la science économique.

Les prédécesseurs de Ricardo. — L'école anglaise contemporaine et la théorie de la rente.

Exposé des divers cas de rente observés par Ricardo. — Les quatre cas de rente de la terre.

La rente du sol pour les terrains dans les villes.

La rente de la terre n'est pas une cause du prix des denrées. On peut confisquer ou déplacer la rente de la terre ; on ne peut la supprimer.

Les terres qui ne paient aucune rente.

La rente de la terre, au sens scientifique du mot, n'est pas une richesse.

La rente de la terre peut s'élever sans accroissement parallèle de la population et sans augmentation du prix des denrées.

Conséquences tirées par l'école de Ricardo et par divers écrivains socialistes de la théorie de la rente du sol. — Les hypothèses de Stuart Mill.

Les opinions de Stuart Mill sur la plus-value imméritée, l'*unearned increment*. — Conséquences pratiques de sa doctrine.

PLACE DE LA THÉORIE DE LA RENTE DU SOL DANS LA SCIENCE ÉCONOMIQUE. — L'une des questions les plus intéressantes, les plus importantes, les plus controversées de l'économie politique est celle de la *Rente du sol*. On a le choix entre l'expression *Rente du sol* et celle qui a le plus généralement cours : *Rente de la terre*. Cette dernière semble viser uniquement les terres cultivables, mais il s'agit tout aussi bien des terrains dans les villes ; il s'agit aussi du sous-sol, c'est-à-dire des mines, également des chutes d'eau, et, d'une façon générale, de tous les agents naturels qui, par leur localisation en quelque sorte, peuvent être appropriés.

Il est des personnes qui, par les arrangements sociaux, notamment par le droit de propriété, se trouvent posséder un pouvoir exclusif sur un agent naturel, et peuvent en confisquer, en quelque sorte, l'utilité ; nous avons examiné, dans le chapitre précédent, cette situation au point de vue général, et indiqué les raisons qui la justifient.

Un examen plus détaillé est nécessaire en ce qui concerne la rente de la terre ou du sol et du sous-sol. Une théorie, en effet, s'est produite qui a eu un énorme retentissement et qui a condensé en quelques formules abstraites, d'une singulière précision, des observations très frappantes. Cette théorie a été ensuite développée, commentée ; on en a tiré des conséquences capitales, fort effrayantes d'ailleurs et décourageantes, au point de vue du développement de l'humanité et de la répartition de la richesse.

La théorie dont nous parlons est due au célèbre économiste anglais Ricardo¹. Nulle peut-être n'a fait verser plus d'encre. Elle a été souvent regardée comme « le pont aux ânes » de l'économie politique.

La théorie de Ricardo a été en général très mal comprise, aussi bien par ses partisans enthousiastes que par ses adversaires. Elle s'est trouvée surtout complètement exagérée et dénaturée par Stuart Mill. On l'a remplacée par une formule beaucoup plus étroite, plus absolue, et ayant des prétentions pratiques

¹ Ricardo, né en 1772, de race juive, était un banquier, ou plutôt un agent de change (*broker*), qui fit rapidement une énorme fortune estimée entre 15 et 30 millions, par des spéculations très heureuses sur les fonds publics, à une période (1792-1815) où ils offraient des oscillations énormes. Il se retira de bonne heure des affaires et se consacra à la science et aux discussions financières dans le Parlement, où un bourg pourri d'Irlande, Portarlington, l'avait fait entrer. Il se fit connaître d'abord par des écrits financiers fort ingénieux, notamment : *Letters on the high price of bullion* (Lettres sur le haut prix du métal, sous le régime du cours forcé des billets de banque) ; il publia, en 1815, son : *Inquiry into Rent* (Recherches sur la rente), qui contenait l'embryon de sa fameuse doctrine, puis, en 1817, ses *Principles of Political Economy and Taxation* (Principes d'économie politique et de l'impôt), qui la développèrent ; il mourut en 1824. On considère, en général, que Ricardo est le plus grand nom de l'économie politique après Adam Smith.

infiniment plus étendues que n'en avaient les observations du fondateur de la doctrine. On n'a plus vu en elle que ce qu'on a appelé *the law of diminishing returns*, la loi des rendements décroissants de la terre ; et sur cette formule on a édifié tout un échafaudage sinistre de prévisions sur l'avenir de la société, et de jugements sévères sur la répartition des richesses.

Stuart Mill, esprit d'une singulière pénétration pour tirer toutes les conséquences logiques d'une idée, mais d'une étroitesse qui ne lui permettait pas d'embrasser plusieurs idées à la fois, et d'une ignorance pratique qui faisait que l'entrecroisement des causes de diverses origines et leur action se limitant et se contrariant les unes les autres lui échappaient ; Mac Culloch, qui ne fut guère qu'un délayeur et un renchérisseur des idées d'autrui ; Rossi également, esprit d'une rare stérilité, mais excellent miroir qui reflétait admirablement, en leur donnant plus de relief, les théories de ses maîtres ; tous les disciples, en un mot, ont contribué à modifier tout au moins le sens et la portée des observations de Ricardo.

Ricardo avait fait les remarques suivantes : *d'une part, le prix d'une marchandise homogène est le même et à un même moment et sur un même marché, quelle qu'ait été l'inégalité des frais de production ; d'autre part, toutes les terres n'ont pas naturellement la même force productive, ni la même situation plus ou moins avantageuse par rapport au marché ; et enfin, au delà d'un certain degré de capitaux employés à la culture du sol, il advient que l'emploi d'un surcroît de capitaux produit souvent un rendement proportionnellement moindre que ne le faisaient les capitaux antérieurs.* De ces trois phénomènes, rapprochés de l'unité de prix d'une marchandise homogène, le blé, la viande, il résulte qu'il peut arriver que l'on paie au détenteur légal de la terre un loyer non pas seulement pour les travaux qu'il a faits, mais pour la supériorité naturelle de fertilité du sol relativement aux autres sols en culture, ou pour son avantage de situation. Le propriétaire touche donc parfois un

revenu ou loyer pour la jouissance, qu'il cède, des « facultés productives et impérissables du sol » ou des avantages particuliers qui résultent pour certaines parcelles du sol du milieu social.

Ainsi [formulées, les observations de Ricardo sont d'une exactitude incontestable, et, cependant, la plupart des conséquences qu'en ont tirées Stuart Mill, Rossi, un grand nombre d'autres économistes et la généralité des socialistes, sont absolument faussées dans l'état présent du monde, et il n'est pas prouvé qu'elles deviennent jamais vraies à un moment quelconque dans l'avenir. On se trouve, au sujet de la loi de Ricardo, dans cette situation singulière que presque toutes les prétendues conséquences pratiques de la théorie Ricardienne sont aussi profondément inexactes et empreintes de superficialité que les objections théoriques qui ont été soulevées par Bastiat contre la vérité même de cette doctrine. Il faut éclaircir tous ces malentendus qui proviennent autant des partisans enthousiastes de la théorie de Ricardo, que de ses aveugles contradicteurs.

LES PRÉDÉCESSEURS DE RICARDO. — L'ÉCOLE ANGLAISE CONTEMPORAINE ET LA THÉORIE DE LA RENTE. — La doctrine de Ricardo n'a été scientifiquement formulée que par lui; néanmoins, plusieurs économistes ou écrivains ont eu auparavant le sentiment assez intense, quoique confus, que *le rendement de la propriété foncière obéit à des lois qui ne sont pas toujours strictement les mêmes que celles qui régissent le profit des capitaux*. Roscher fait remarquer avec raison¹ que, dès le xvii^e siècle, Boisguillebert paraît, dans son *Traité des grains*, avoir conçu l'embryon de la loi de Ricardo, quand il dit: « Le prix du blé détermine jusqu'où la culture peut s'étendre, car, au moyen du fumier, on peut, à volonté, obtenir un accroissement de produit, si seulement le prix couvre les frais. » Toute la doctrine ricardienne est en germe dans cette proposition, puisqu'elle repose sur l'uniformité du prix d'une même

¹ W. Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, 17^e Auflage, page 385.

marchandise, à un même moment et au même marché, et sur l'inégalité des frais de production des diverses quantités de cette même marchandise. Mais, dans l'esprit de Boisguillebert, et encore plus dans celui de ses lecteurs, la formule ne se dégageait pas avec netteté. Les physiocrates ont eu une aperception très tenace, quoique très vague, du même phénomène; la productivité mystérieuse que la terre avait à leurs yeux, « le produit net » qu'elle était seule à donner, suivant eux, sont évidemment des commencements de la doctrine, mais bien confus, car les physiocrates attachaient à l'universalité des terres cette faculté de fournir un « produit net », c'est-à-dire un excédent au delà des frais, faculté qui, d'après Ricardo, n'appartient qu'à certaines terres, les plus fertiles ou les mieux situées. D'une façon plus incertaine et plus obscure que les physiocrates, Adam Smith est venu cependant assez près de la théorie de la *rente de la terre*. Mais, en laissant de côté des auteurs secondaires, le penseur qui, avec Ricardo, a commencé à mettre en relief la théorie de la rente du sol est Malthus, dans son *Inquiry into the Nature and Progress of Rent* (1815), Recherches sur la nature et l'accroissement de la rente¹. C'est avec raison que l'on a pris l'habitude de réunir les noms de Malthus et de Ricardo. Ils ont, l'un et l'autre, avec des différences de détail, la même conception générale de la société et du monde. L'œuvre de l'un a complété l'œuvre de l'autre. Le grain de vérité abstraite qui se rencontre dans la théorie de chacun d'eux a donné lieu, de la part de leurs disciples, aux mêmes exagérations, aux mêmes terreurs excessives, aux mêmes propositions folles.

Quoique Malthus ait entendu assez nettement d'abord la théorie de la rente de la terre, il l'embrouilla plus tard, et c'est vraiment Ricardo, Ricardo seul, qui, avec une précision toute géométrique, lui a, du premier coup, donné sa formule définitive.

¹ En anglais, le mot *rent* s'entend, même dans l'usage courant, du revenu de la terre.

En vain, vers le milieu de ce siècle, un écrivain très ingénieux, qui, dans un lourd fatras, a apporté à la science d'importantes contributions, Carey, aux États-Unis d'Amérique, en France un autre économiste doué du plus rare et du plus séduisant talent de style, Bastiat, ont bataillé contre la loi de Ricardo. Ils avaient le grand tort d'en nier l'incontestable vérité théorique, et de ne pas distinguer, le second surtout, les causes d'un autre ordre qui, dans la pratique, réduisent le plus souvent à peu de chose, parfois même suppriment complètement, en les contrariant et les annulant, les conséquences de la célèbre et, en soi, véridique théorie de Ricardo.

Aussi, leurs appréciations, empreintes de parti pris et insuffisamment soutenues par les faits, ne purent prévaloir contre les formules si nettes du maître, qui s'imposaient à l'esprit avec une force irrésistible.

Pendant plus d'un demi-siècle, la théorie de Ricardo, et ce que l'on appelait les conséquences de cette théorie dominèrent donc absolument la science, surtout en Angleterre et en Allemagne.

Depuis lors, même dans ces pays, à la lumière de faits nouveaux que Ricardo et Malthus pouvaient difficilement entrevoir, que Stuart Mill, au contraire, aurait dû pressentir et comprendre (car ils commençaient à s'accomplir de son temps), mais que le peu de souplesse de son esprit l'empêchait d'observer, la théorie de Ricardo a été examinée de plus près, avec un respect moins superstitieux; elle a été soumise davantage au contrôle de l'expérience: elle n'a pas souffert de ce surcroît d'étude et de contrôle, au point de vue de sa vérité abstraite; mais on est arrivé à se convaincre que, grâce à l'intervention fréquente de causes d'un autre ordre et d'une autre nature, elle avait dans le monde actuel, et qu'elle aurait peut-être aussi dans le monde futur, des applications plus réduites que celles qu'on lui attribuait.

Les plus récents économistes anglais sont disposés, tout en rendant hommage aux exceptionnelles facultés de Ricardo et à l'importance de sa doctrine, à réduire celle-ci, dans le

domaine de la pratique, à la portion congrue. L'un d'eux, M. Sidgwick, écrit : « Il est vrai, comme je l'ai dit, que parmi les disciples d'Adam Smith il n'y en eut pas peu qui se précipitèrent dans des généralisations superficielles que le maître eût évitées. En Angleterre, en particulier, l'influence de la méthode plus abstraite et purement déductive de Ricardo tendait dans cette direction ¹. » Un autre économiste anglais, souvent cité par nous, M. Alfred Marshall, a été bien plus loin dans la restriction ou la réserve. Après avoir dit que : « parmi les mauvais résultats de l'étroitesse de l'œuvre des économistes anglais du début du siècle, le plus déplorable, sans doute, a été les facilités qu'elle a fournies aux demi-savants de citer et de mal appliquer des dogmes économiques », il ajoute : « Si blâmables qu'aient été pour leurs omissions Ricardo et ses principaux successeurs, ils n'ont point commis, au point où on le suppose d'ordinaire, la faute de revendiquer un caractère de nécessité et d'universalité pour leurs doctrines ². » Ici, Ricardo est particulièrement visé et quasi blâmé.

Nous n'irons pas aussi loin que l'auteur que nous venons de citer. Nous croyons qu'aussi bien Ricardo que Malthus prétendaient à un caractère de nécessité et d'universalité pour leurs doctrines, et le premier avait plus ce droit que le second. Mais autre chose est la vérité abstraite d'une loi, autre chose le champ d'application pratique qui lui est ouvert quand elle doit lutter, dans l'entrecroisement infini des causes agissant sur les phénomènes, avec des causes d'un autre ordre qui peuvent en atténuer ou en annuler l'effet.

Les deux économistes anglais, dont nous citons tout à l'heure les réserves à l'endroit de Ricardo, sont professeurs à l'Université de Cambridge. Bien autrement hostile à cette théorie est un autre économiste anglais notable, M. Thorold Rogers, professeur à l'Université d'Oxford et à King's College, à Londres. Dans son ouvrage bien connu : *Interprétation éco-*

¹ Henri Sidgwick, *The Scope and Method of Economic Science*, 1885, page 7.

² Alfred Marshall, *The Present Position of Economics*, 1885, page 19.

nomique de l'histoire, il ne néglige aucune occasion d'attaquer Ricardo : « La théorie (de Ricardo), dit-il, avec ses annexes « de la loi des rendements décroissants, de la marge de culture, de la terre qui ne peut payer aucune rente, a été consacrée et a fourni la matière d'innombrables dissertations. « A mon sens, elle repose en partie sur un lieu commun et en partie sur une erreur, et l'adhésion générale qu'elle a obtenue est l'un des obstacles qui nous empêchent de résoudre le problème d'une importance capitale qui s'impose à nos méditations¹. » M. Rogers exprime ailleurs bien plus rudement sa pensée : « Il était réservé, dit-il ironiquement, au génie d'un agent de change de Londres (on sait que Ricardo exerçait cette profession) de découvrir que la misère du travailleur devait servir de levier à une hausse ininterrompue de la rente foncière ; il était réservé aux économistes et aux gentilshommes campagnards d'accepter sa théorie, et aux faits de la réfuter². » — « Je m'étais aperçu depuis plus de vingt ans, écrit-il encore, que la théorie de la rente, de Ricardo, est une théorie en l'air ; que le grossissement de la rente, sous un régime de libre-échange, était dû à une série d'influences temporaires, parmi lesquelles la fertilité du sol, l'accroissement de la population et la loi des rendements décroissants ne jouaient qu'un rôle absolument subordonné. Pour moi, la plus-value de l'avenir n'avait qu'une existence hypothétique, peut-être même chimérique³. » Nous avons réuni ces citations parce que M. Rogers est l'un des hommes qui ont le plus étudié l'histoire de la terre anglaise, d'après les livres anciens et les registres des fermages, notamment des riches collèges d'Oxford. M. Rogers professe, en outre, des opinions qui, sur plus d'un point, sont radicales. Il va trop loin, selon nous, en contestant à Ricardo tout mérite et à sa théorie toute vérité ; mais il n'est que juste à l'égard des

¹ Thorold Rogers, *Interprétation économique de l'histoire*, traduction française, Guillaumin, page 148.

² *Id.*, *ibid.*, page 165.

³ *Id.*, *ibid.*, page 440.

conséquences extravagantes que des disciples, purs logiciens, ont tirées des idées du maître.

Aujourd'hui, la théorie de Ricardo, tout en tenant une place importante dans la science économique pure, ne la domine plus tout entière et en occupe une beaucoup moindre dans l'économie politique appliquée.

EXPOSÉ DES DIVERS CAS DE RENTE OBSERVÉS PAR RICARDO. — Il est très important de définir exactement le mot *rente* (*rent*) dans son acception scientifique. On le confond souvent avec le fermage; or, il exprime une idée toute différente.

Le fermage consiste dans le loyer que paie un cultivateur à un propriétaire pour l'usage de la terre de celui-ci; or, cette terre, en dehors de quelques très rares exceptions, n'est pas du tout à l'état de nature. Elle a reçu, en général, des préparations infinies dont les unes sont directement visibles et dont les autres ont cessé de l'être, dont les unes sont susceptibles d'évaluations tout au moins approximatives, dont les autres échappent à toute mensuration. Une terre louée contient le plus souvent des constructions, des installations quelconques, comme des puits, des mares, quelques rigoles, ou simplement quelques travaux à un cours d'eau, pour l'endiguer et le contenir; elle a, d'ordinaire, quelque clôture; elle a été l'objet de quelques fumures ou amendements; tout au moins, dans l'hypothèse où il s'agit de la terre la plus nue, elle a été plus ou moins nivelée, desséchée, assainie; quelques fossés ont servi à écouler les eaux; en tout cas, elle est défrichée, et la culture la plus élémentaire, la plus primitive, y a laissé une trace durable, en faisant que les plantes inutiles ou nuisibles y couvrent moins totalement le sol, qu'elle résiste moins à la charrue, qu'elle est plus aérée, tout au moins à la surface, plus meuble, etc. Voilà quelques-uns des travaux d'utilité persistante qui se rencontrent dans les terres louées, même les plus mauvaises et les plus mal tenues. Or, le fermage correspond d'abord à l'intérêt de toute la partie de ces dépenses restée actuellement utile, et dans la mesure de l'appréciation qu'on fait de cette utilité. Le fermage est donc,

soit pour la totalité, soit pour la plus grande partie, ou, tout au moins, pour une partie, suivant les cas, le loyer d'installations ou de préparations humaines d'une utilité permanente, dont le sol bénéficie encore, et que le fermier trouve ainsi toutes faites, sans avoir à les effectuer lui-même.

La *rente de la terre*, au sens scientifique, économique, du mot, est un élément tout à fait différent. Elle ne se réfère à aucun travail du propriétaire ou de ses ayants cause : elle représente simplement l'avantage naturel de fertilité ou l'avantage social de situation qu'ont certaines terres relativement aux plus pauvres terres ou aux plus mal situées, que la nécessité d'approvisionner suffisamment le marché force à mettre en culture et que le prix des denrées induit à le faire¹.

« La rente, dit expressément Ricardo, est cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. Cependant, l'on confond souvent la rente avec l'intérêt et le profit du capital, et dans le langage vulgaire on donne le nom de rente à tout ce que le fermier paie annuellement au propriétaire². »

La première partie de la phrase ne rend pas absolument la pensée de Ricardo, car comme toutes les terres ont des facultés productives et impérissables, il en résulterait, à lire ce qui précède, que toutes les terres donnent lieu à une rente, tandis que, d'après la théorie de l'auteur, il se rencontre de nombreuses terres en culture qui ne produisent aucune rente ; c'est seulement l'avantage de fertilité naturelle ou de situation de certaines terres relativement à d'autres en culture qui habituellement donne lieu à la rente au sens scientifique.

La seconde partie de la définition de Ricardo, à savoir la

¹ Nous négligeons, pour rendre la démonstration plus claire en ce moment, un autre cas de rente, celui dont il sera parlé plus loin et qui forme le troisième cas de la rente de la terre.

² *Œuvres complètes de Ricardo*, traduction de Constancio, Guillaumin, 1882, page 34.

distinction très nette de la rente, d'une part, et de l'intérêt ainsi que du profit, de l'autre, est essentielle. Mais les disciples de Ricardo et les calculateurs l'oublient constamment dans la pratique, et prétendent que la rente a haussé d'une période à une autre, souvent quand les fermages seulement ont haussé par suite d'améliorations générales faites aux fonds de terre, sous la forme de drainages, plantations, constructions, etc., l'incorporation de nouveaux capitaux à la terre étant, d'ailleurs, incessante dans tout pays civilisé, et venant joindre son influence améliorante à celle des anciens capitaux dont l'action n'est pas épuisée.

Aussi, rien n'est-il si difficile que de dégager cet élément, la rente, des autres éléments qui l'enveloppent et qui ont des apparences analogues, l'intérêt et le profit des capitaux engagés dans le sol. Il n'y a guère qu'un cas où la rente, au sens scientifique du mot, apparaît avec netteté, c'est celui des terrains dans les villes ou agglomérations, quand on les loue absolument nus, à titre d'emplacements favorisés, pour des usages commerciaux ou industriels, et sans que le propriétaire et ses prédécesseurs aient donné à ces terrains aucune façon spéciale. Alors la rente se manifeste avec éclat comme le loyer, non plus des « facultés primitives et impérissables » du sol, mais de l'avantage de situation dont jouit telle ou telle parcelle grâce au milieu social environnant ou à telle ou telle circonstance particulière. Les mines offrent aussi parfois quelques cas où la rente se montre avec netteté. Pour les terres en culture, au contraire, il est plus rare que l'élément rente se manifeste complètement ou presque complètement dégagé de tout autre ; mais il peut exister à l'état enchevêtré et assez difficilement mesurable.

Examinons la façon dont naît et se développe la rente de la terre, d'après Ricardo et son école. Plaçons-nous dans l'état d'une société naissante.

Quand dans un pays tout le sol n'est pas occupé et que la population n'est pas très dense, les hommes ont à proximité une grande quantité de terres disponibles de bonne qualité.

Les agriculteurs les mettent en valeur sans que personne ait à payer un fermage ou une rente, puisque l'on n'a qu'à choisir entre les espaces vacants. Mais, au bout d'un certain temps, la population augmente, toutes les terres de bonne qualité, toutes celles, du moins, qui sont près du marché ont été appropriées. Elles ne suffisent pas à l'approvisionnement de la population. Les agriculteurs qui surviennent ne peuvent plus se procurer que des terres de qualité médiocre, qui donnent un moindre rendement que les précédentes, ou bien des terres plus éloignées du marché et qui exigent plus de frais pour le transport des produits. Se trouvant en cette situation défavorable, certains de ces nouveaux survenants, au lieu d'aller occuper des terres médiocres ou éloignées, peuvent aller trouver les occupants des terres bonnes et bien placées et leur offrir une redevance pour la jouissance de ces terres, en dehors même et en plus de l'intérêt des capitaux qui y ont été engagés. Cette redevance peut égaler tout l'écart entre la productivité naturelle des bonnes terres et la productivité naturelle des terres médiocres que la demande croissante des produits agricoles induit à mettre en culture. Supposons que les meilleures terres donnent 20 hectolitres de blé de rendement à l'hectare et que, pour le même travail et les mêmes frais, les terres médiocres, que la nécessité de pourvoir suffisamment le marché induit à cultiver, donnent seulement 10 hectolitres à l'hectare : la redevance à payer aux possesseurs des bonnes terres peut aller jusqu'à 10 hectolitres. Cette redevance peut aussi égaler la différence des frais de transport des produits des terres situées le plus près du marché et des frais de transport des produits des terres les plus éloignées que les besoins de l'alimentation font cultiver ; supposons que cette différence de frais de transport absorbe pour les terres les plus éloignées un surcroît de dépenses annuelles équivalant au prix de 5 hectolitres par hectare de terre, la rente pourra s'élever jusqu'à 5 hectolitres par hectare des terres les mieux situées, puisque c'est là l'excédent de frais qu'il en coûte pour transporter la récolte de la terre la plus éloignée

dont les produits sont nécessaires à l'approvisionnement du marché.

La rente de la terre peut, d'ailleurs, se produire alors même qu'il n'y a pas de fermage; le propriétaire peut la toucher lui-même, sous la forme d'un accroissement de ses revenus, sans louer sa terre. Reprenons la démonstration qui précède en la variant seulement sur un point: la population croissante a exigé un approvisionnement plus considérable; les nouveaux agriculteurs ne s'adressent pas aux premiers qui ont pris les terres les meilleures et les mieux situées; ils vont tous mettre en culture des terres de fertilité naturelle inférieure ou des terres moins bien situées; le blé, si nous considérons particulièrement ce produit, leur coûte plus cher à produire ou à transporter qu'aux propriétaires des premières terres; or, comme il faut que le prix, pour que la production se maintienne, indemnise le producteur de tous ses frais, et que, d'ailleurs, les récoltes de ces terres moins fertiles ou plus éloignées sont indispensables à l'approvisionnement des habitants, le prix du blé haussera; il haussera dans une proportion équivalant au renchérissement des frais de production ou de transport qu'ont à subir les propriétaires des terres les moins fertiles et les plus distantes. Comme, d'autre part, il ne peut y avoir sur le marché et au même moment qu'un même prix pour un objet d'une même nature et d'une même qualité, ce n'est pas seulement le blé produit par les terres médiocres et les terres éloignées qui se vendra plus cher que le blé ne se vendait auparavant, c'est aussi le blé produit par les terres les meilleures et les mieux situées. Ainsi, les propriétaires de celles-ci, alors même qu'ils exploiteraient en personne, percevraient, grâce à cette hausse, due à la cause qui vient d'être dite, un supplément de rémunération, lequel serait la rente au sens scientifique du mot. Ce supplément de rémunération durerait autant que ces circonstances.

Il est des pays où le fermage ne se rencontre guère, les États-Unis d'Amérique; ce que l'on y appelle *farmer* n'est pas

en général un fermier, mais un propriétaire exploitant. Quoique le faire-valoir soit la règle générale en Amérique, il est incontestable qu'il s'y rencontre des cas de rente de la terre ; celle-ci est perçue directement par le propriétaire qui fait valoir.

La population ayant une tendance, dit-on, à aller toujours en croissant, ce qui est, du moins, le cas pour les populations primitives, on est obligé pour l'alimenter, affirme-t-on, et cela arrive fréquemment, non pas toujours, de recourir de plus en plus aux terres de médiocre ou de mauvaise qualité et aux terres mal situées ; ainsi le privilège des détenteurs des bonnes terres et des terres bien situées irait sans cesse en augmentant. La rente de la terre croîtrait naturellement avec l'accroissement de la population ; le propriétaire pourrait dormir, suivant une description pittoresque du socialiste américain Henri George, que la rente de sa terre s'accroîtrait toute seule, en règle générale, pour peu que la population augmentât.

Ainsi la rente de la terre repose sur ces données : 1° l'unité de prix sur un même marché des produits exactement similaires, comme le sont la plupart des produits agricoles, le blé notamment, quels qu'aient été les frais divers de production de chacun de ces produits similaires ; 2° l'inégalité de fertilité naturelle ou de situation des diverses terres. A ces deux données se joint l'hypothèse suivante : la nécessité pour le marché d'un approvisionnement déterminé et qui ne peut être complété qu'avec le produit des terres les moins bonnes et les moins bien situées.

Or, ces deux données sont d'une vérité incontestable : on ne peut nier que, sur le même marché, au même moment, le blé ne se vende au même prix, quoique telle quantité de blé ait coûté beaucoup plus cher à produire que telle autre ; en second lieu, il est certain, quoi qu'en dise Bastiat, que la productivité des terres varie non seulement en raison des façons qu'elles ont reçues de l'homme, mais aussi en raison de leurs éléments naturels et qu'une terre d'alluvion peut produire plus

qu'une terre maigre et à faible couche végétale ; l'avantage de situation de certaines terres pour l'économie des frais de transport est également évident. Quant à l'hypothèse ci-dessus, elle est admissible et peut se rencontrer réellement.

Les observations de Ricardo sont donc d'une complète exactitude théorique. La rente de la terre, telle qu'il l'a décrite, a parfaitement sa raison d'être. Les faits peuvent se passer comme il vient d'être dit. Il est possible, d'autre part, que l'intervention d'autres facteurs vienne dans la pratique modifier fréquemment la succession des phénomènes qu'a décrits Ricardo. Mais avant d'examiner l'intervention de ces facteurs, il convient de préciser encore et de développer les diverses hypothèses où Ricardo s'est placé et les différentes observations qu'il a faites.

LES QUATRE CAS DE RENTE DE LA TERRE. — Comme on l'a vu, par ce qui précède, la rente de la terre, au sens scientifique du mot, repose sur une différence dans les frais de production et sur l'uniformité de prix pour les objets semblables, sur le même marché et au même moment.

De là résultent d'une façon nette les deux cas possibles de rente de la terre que nous avons décrits plus haut :

1° L'avantage de fertilité naturelle de certaines terres qui fait que, à égalité de dépenses, on obtient sur une même superficie un plus fort rendement que sur d'autres terres, dont la nécessité d'approvisionner le marché exige la culture ;

2° L'avantage de situation de certaines terres qui y diminue les frais de transport pour l'arrivée sur le marché, ou qui rend la conservation des denrées, par exemple, les fruits ou le lait, plus facile à cause de la brièveté du voyage, que pour les terres plus distantes qu'il faut aussi cultiver pour les besoins du marché.

Voilà les deux cas les plus simples de rente de la terre ; mais il y en a encore deux autres que nous avons passés sous silence, parce qu'ils sont un peu plus compliqués ;

3° L'avantage qu'ont certaines terres, au point de vue non pas de la quantité des produits, mais de leur qualité. Cet avan-

tage est très sensible et a un grand prix pour certaines denrées : pour les vins fins, par exemple, pour les tabacs de la Havane aussi, dit-on. Soit la combinaison de certains éléments dans le sol, soit aussi l'exposition et le climat, font que certaines parcelles de terre, en supposant, d'ailleurs, des soins égaux, produisent des vins de qualité très différente. On connaît le classement en cinq classes des grands vins du Médoc : les 1^{ers} cru, les 2^{es} cru, les 3^{es}, les 4^{es}, puis les 5^{es} cru, et au-dessous les vins dits « bourgeois », puis ceux dits « artisans » et ceux dits « paysans ». On affirme que le classement des diverses parcelles du Médoc entre toutes ces catégories est le même qu'au temps du Prince Noir, c'est-à-dire au XIV^e siècle. D'autres croient trouver dans Ausone et d'autres auteurs latins la preuve que les vins de Bordeaux, sous l'Empire Romain, jouissaient de la même recherche que de nos jours. Il en est de même en Bourgogne, en Champagne, et les explications embrouillées de Bastiat sur le Clos-Vougeot tombent à faux ; de même sur les bords du Rhin, en Hongrie, en Espagne, en Portugal, etc. Si c'est surtout pour le vin que se révèle, au point de vue de la qualité, l'éclatante supériorité de certains terrains, il est bien d'autres denrées où elle se manifeste, quoique d'une façon moindre ; il y a des crus de cidre, des crus de beurre, des crus de café, des crus de tabac ; pour la viande même, les prés-salés ; pour les fruits, etc.

Cet avantage de certaines contrées pour la qualité donne lieu aussi à une rente de la terre, même à une très considérable, à la plus considérable de toutes ; seulement elle ne se développe que très tard, dans les pays où il y a beaucoup de richesse, du luxe et du raffinement. Comme on paie l'hectolitre de vin du Midi 10 à 25 fr., celui des bons vins courants du centre 40 à 60 fr., et l'hectolitre des vins réputés de Bordeaux entre 100 et 500 ou 600 francs, et qu'il s'en faut de beaucoup que ces énormes différences de prix soient compensées pour chaque hectare par les différences des quantités produites, il en résulte une rente énorme pour les terrains qui ont ce privilège de qualité ;

4° Le quatrième cas de rente de la terre est plus subtil et a été l'objet de plus de contestations ; on ne peut nier, cependant, qu'il ne puisse se rencontrer, quoiqu'il soit plus rare que les trois précédents. Voici quand il se produit. Il arrive un moment dans la culture du sol où tout surcroît de capital qu'on y emploie produit un moindre rendement proportionnel que les sommes antérieures de capitaux qu'on y a consacrées. S'il s'agit de fumure, par exemple, une certaine dose de fumier on d'engrais donne un résultat déterminé ; si l'on augmente la dose, on peut encore, par hypothèse, obtenir un résultat proportionnel égal ; mais il arrive un moment où tout surcroît de fumier qu'on ajoute aux quantités antérieures produit un rendement portionnellement moindre. Le point où se manifeste ce moindre rendement proportionnel est plus ou moins éloigné, suivant les connaissances agronomiques et suivant le sol lui-même, mais il est incontestable qu'il existe ; on en a fait bien des fois l'expérience dans la pratique.

Si, au lieu de fumures, on prend une autre hypothèse, celle du sarclage, par exemple, ou de l'arrachage des mauvaises herbes dans les champs ensemencés, il en va de même. Une première somme consacrée en un certain nombre de journées de femmes pour sarcler un champ donnera un certain résultat ; si l'on double le nombre de journées, le résultat restera peut-être proportionnellement égal, mais si on le triple, le quadruple, et qu'on augmente ainsi à l'infini, il est clair qu'un moment arrivera où tout surcroît de dépenses en sarclage donnera un rendement proportionnel décroissant. Il en est de même pour les épierrements, de même aussi pour les labours d'entretien. Ce point où une nouvelle incorporation de capitaux sous une forme ou sous une autre à une parcelle du sol produit un rendement décroissant peut être très éloigné. Il est peu de terres, sans doute, qui y soient arrivées. Mais on conçoit très bien qu'on y arrive, alors même que ce soit rare.

Cette diminution de rendement du produit des nouveaux

capitaux incorporés au sol, au delà d'une limite, d'ailleurs très variable, est aussi une cause de rente de la terre. Si, par le développement de la population, la demande des subsistances devient plus forte, qu'elle ne puisse être satisfaite que par l'emploi d'un surcroît de capitaux à la culture et qu'on soit arrivé à ce point où ce surcroît de capitaux donne un moindre rendement proportionnel, il faut que les prix des produits agricoles haussent, puisque, s'il ne haussaient pas, les propriétaires du surcroît de capitaux nécessaire pour le plein approvisionnement du marché ne recueilleraient pas les profits ordinaires et n'auraient aucun motif de donner à leurs capitaux cet emploi. La hausse des denrées qui résulte de ces circonstances fait naturellement hausser la rente de la terre; elle porte aussi à mettre en culture des terres mauvaises qui n'y étaient pas auparavant.

L'érudite économiste allemand Roscher cite, d'après des écrivains agronomes, von Flotow, von Thunen, etc., des applications frappantes de ces différentes causes de rente de la terre. Suivant le premier, sur certaines terres de première classe, le boisseau (*scheffel*) de seigle coûtait, à l'époque où il écrivait, à peine 1 thaler 1/2 (5 fr. 62) de frais, et sur des terres de dixième classe (*zehnter Klasse*) 3 thalers, soit 11 fr. 23. D'après de Thünen, d'autre part, quand un demi-pouce d'épaisseur d'engrais sur un acre de terre élevait le rendement en grains de moitié, un deuxième demi-pouce d'engrais ne l'augmentait que de trois huitièmes, et un troisième demi-pouce que d'un quart, et ainsi de suite¹.

Nous citons ces faits, entre beaucoup d'autres, à titre d'exemples et sans nous porter garant de leur complète exactitude dans l'état actuel de la technique agricole laquelle est, d'ailleurs, très variable. Mais on ne peut contester qu'il existe un point où un surcroît de capitaux employés à la culture du sol ne donne plus un rendement proportion-

¹ Wilhelm Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, 17^{te} Auflage, pages 376 et 377.

nellement égal à celui que produisaient les capitaux antérieurs.

LA RENTE DU SOL POUR LES TERRAINS DANS LES VILLES. — C'est surtout en ce qui concerne les terrains urbains que la théorie de la rente de la terre de Ricardo se manifeste avec un éclat irrésistible. Ici il ne s'agit pas de la productivité du sol en denrées, mais des avantages que donne telle ou telle parcelle soit pour le développement d'un commerce, d'un achalandage, soit pour la réduction des frais de ce commerce.

Les terrains dans les grandes villes atteignent fréquemment 200 ou 300 francs le mètre, assez souvent 700 ou 800 fr., et exceptionnellement jusqu'à 2,000 ou 3,000 fr. ; on en a même vu valoir jusqu'à 5,000 ou 6,000 fr. le mètre. Si au lieu de les vendre on les loue, on peut obtenir un loyer correspondant. Il est clair qu'il n'y a aucune relation entre cette immense valeur ou cet immense revenu des terrains dans les villes et le travail du propriétaire, d'autant que cette valeur et ce revenu peuvent se rencontrer pour un terrain absolument nu auquel on n'aura rien fait. Toutes les explications entortillées de Bastiat échouent ici complètement.

C'est bien la loi de Ricardo qui se manifeste dans ce cas ; ce n'est pas à proprement parler l'avantage de la nature même qui se fait payer, quoique ce soit parfois le cas, pour l'exposition au Midi, par exemple, laquelle est, en général plus recherchée que l'exposition au Nord ; mais c'est, surtout, l'avantage qui résulte de tout le milieu social environnant. On peut très clairement ramener les diverses causes de hausse de la valeur et du revenu des terrains dans les villes aux diverses hypothèses de Ricardo.

Ainsi, au point de vue commercial l'inégalité de la location des terrains dans les villes représente l'inégalité de rendement net qu'on aurait avec un même capital et une même peine pour une boutique ouverte dans un quartier central, la place de la Bourse à Paris, par exemple, et pour une boutique ouverte dans un quartier tout à fait excentrique, Neuilly

ou Levallois-Perret, à plus forte raison pour une boutique placée tout à fait à l'extrémité de l'agglomération métropolitaine.

Ou bien encore, l'inégalité de la location des terrains urbains représente l'infériorité de frais qu'exige pour l'exploitation d'un commerce ou d'une industrie telle situation qui est à proximité d'une gare ou du marché, relativement à telle autre situation qui en est éloignée.

D'autre part, en ce qui concerne l'habitation personnelle, la supériorité du loyer de tel terrain ou de telle maison ou de tel appartement, situés dans le centre, toutes les autres circonstances étant égales, représente l'économie de frais de transport, omnibus, voitures, etc., et de temps qu'il faudra pour se rendre aux occupations ou aux distractions habituelles, relativement à la somme de frais de transport et de temps qui sera exigé si l'on occupe un terrain, une maison ou un appartement beaucoup plus éloigné soit du centre des affaires, soit des lieux de distraction.

Pour ce qui est des quartiers élégants ou fashionnables qui sont recherchés pour d'autres raisons que les raisons d'affaires, et où la valeur des terrains atteint aussi, soit en loyer, soit en capital, un grand prix, on a un cas analogue à celui de la supériorité qu'offrent certaines terres pour la qualité et le raffinement des produits relativement à certaines autres. Pour ces terrains-là, ce que l'on paie, au delà de la valeur infime du sol pour produire des denrées, ce sont divers avantages, les uns naturels, les autres sociaux, une meilleure exposition, plus d'air, la proximité de parcs ou de promenades, moins de mauvaises odeurs, moins de bruit, moins de contacts pénibles ou tristes.

Ainsi, pour les terrains dans les villes, les diverses observations de Ricardo trouvent leur application d'une façon saisissante.

Il est d'autres cas aussi où elles se manifestent avec précision. La valeur locative d'une chute d'eau, par exemple, peut être considérée comme équivalant à l'économie de charbon

pour la production d'une force déterminée, économie dont il faudrait déduire, toutefois, l'intérêt et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'aménagement et à l'utilisation de la force résultant de la chute.

LA RENTE DE LA TERRE N'EST PAS UNE CAUSE DU PRIX DES DENRÉES. ON PEUT CONFISQUER OU DÉPLACER LA RENTE DE LA TERRE ; ON NE PEUT LA SUPPRIMER. — Il est très important de retenir, et Ricardo n'a pas manqué de le constater, que la rente de la terre n'est pas la cause du prix des denrées ; elle n'intervient pour rien dans ce prix. Elle en est la conséquence.

Elle a pour cause, nous l'avons dit, l'unité de prix pour des denrées semblables, quelle qu'ait été l'inégalité des frais de production de ces denrées.

En supposant que la rente de la terre fût supprimée légalement, que les fermiers actuels fussent délivrés par une loi quelconque de toute obligation de payer leurs fermages, la rente subsisterait tout aussi bien, puisque les frais de production des denrées seraient inégaux pour les divers terrains ; seulement, ce seraient les fermiers qui percevraient à leur profit même cette rente. Les consommateurs n'y gagneraient rien ; les denrées ne baisseraient pas de prix, puisque le prix doit toujours être tel qu'il compense, en y joignant le profit habituel, les frais de production sur les plus mauvaises terres dont la nécessité d'approvisionner suffisamment le marché exige la culture, et que, d'autre part, aucune loi ne peut faire que les consommateurs achètent à des prix différents des objets absolument semblables.

La suppression légale de la rente de la terre ou du fermage, à supposer qu'on vint à l'édicter, substituerait purement et simplement les fermiers dans tous les avantages des propriétaires, sans que le public, c'est-à-dire la société dans son ensemble, y gagnât rien.

A l'heure actuelle, les fermiers qui paient des rentes élevées n'ont pas à se plaindre relativement aux fermiers qui paient des rentes plus faibles, en supposant que les degrés de fertilité des terres correspondent exactement à ces divers degrés

de rentes. L'excédent de redevance des premiers correspond à la jouissance d'un instrument meilleur et plus productif; ils peuvent, en payant ces rentes plus élevées, faire autant de bénéfices que les fermiers qui occupent des terres moins bonnes et paient des rentes moindres.

L'État pourrait faire passer la rente des propriétaires aux fermiers en supprimant le fermage, ce qui serait un procédé analogue à celui souvent suivi au moyen âge quand les souverains transféraient à telle personne les biens confisqués sur telle autre; s'il agissait ainsi, le bénéfice qu'il conférerait à la classe des fermiers serait très inégal, considérable pour ceux qui occupent de très bonnes terres, faible ou négligeable ou quasi nul pour ceux qui occupent des terres mauvaises ou médiocres.

L'État pourrait encore confisquer à son profit même la rente de la terre, et l'on verra plus loin les énormes inconvénients qui en résulteraient; mais *il n'est pas en sa puissance de supprimer la rente, parce qu'il n'est pas en sa puissance de faire que les frais de production soient égaux sur toutes les terres, ni que des produits exactement similaires se vendent à des prix inégaux sous prétexte que leurs frais de production ne sont pas les mêmes*¹.

LES TERRES QUI NE PAIENT AUCUNE RENTE. — S'il est des terres qui paient une rente dans le sens scientifique du mot, il peut y en avoir d'autres (et, en fait, il s'en rencontre beaucoup) qui n'en paient pas; les terres les plus mauvaises en culture, d'ordinaire, ne paient pas de rente, la rente étant surtout la différence entre la productivité des terres plus fertiles relativement aux terres les moins fertiles. Dans la pratique, on ne voit

¹ On pourrait seulement soutenir que la rente de la terre serait, en quelque sorte érudée, si l'État, se constituant le propriétaire de toutes les terres du pays, vendait toutes les denrées au prix de revient moyen; mais ce système aurait de bien plus graves inconvénients.

Un économiste anglais, excellent logicien, a fort bien dit: « La rente vient non du monopole des propriétaires fonciers, mais des rendements décroissants. (*Agricultural rent, as it actually exists, is not a consequence of the monopoly of the soil, but of its diminishing productiveness*). » Cairnes, *Logical Method*, page 206.

que peu de terres qui ne soient ou ne paraissent susceptibles d'un certain loyer, si minime qu'il soit. Cela vient de ce que, en général, les très mauvaises terres font partie d'un ensemble où se rencontrent des terres meilleures ; le prix qu'on paie pour une ferme est un prix total, donné en bloc, sans distinction pour chaque pièce de terre ; or, il arrive parfois, souvent même, que dans cet ensemble appelé une ferme, il y ait des parcelles ingrates pour lesquelles isolément le fermier ne consentirait à payer aucun loyer ; il les cultive, simplement en y faisant ses frais de culture et sans aucun excédent. Fit-il un peu plus que ses frais de culture et dût-il consentir à payer un loyer même pour ces très mauvaises terres, que la rente pourrait très bien ne pas exister en ce qui les concerne, dans le sens scientifique du mot. Le loyer de ces terres pourrait venir, en effet, de quelques avantages collatéraux qui y seraient joints : la jouissance de quelque bâtiment ou la faculté de transporter les récoltes dans le bâtiment d'une terre voisine, ou d'y faire reposer la nuit le bétail qui pait le jour sur la terre la plus ingrate ; de même encore, d'une façon plus rudimentaire, l'usage d'une mare soit sur la terre elle-même, soit sur une terre voisine à proximité, ou encore l'usage d'un chemin etc..

Il est certain qu'un très grand nombre de terres ne paie aucune rente dans le sens économique de ce terme ; on verra plus loin que c'est même peut-être la très grande majorité des terres, dans notre état de civilisation, qui n'acquitte aucune rente, en prenant ce vocable dans l'acception rigoureusement scientifique.

Si dans un pays civilisé toute terre, si mauvaise qu'elle soit, a toujours une petite valeur, ne serait-ce qu'une dizaine de francs l'hectare, ce qui représente le prix de [trois à quatre journées de travail rural, ce n'est pas qu'elle soit toujours actuellement susceptible de rente, c'est d'abord qu'il est rare qu'une terre, au milieu d'un pays civilisé, n'ait pas été l'objet de quelque petit travail d'une utilité permanente : défrichage, nivellement, épierrement, ameublissement du sol par des labours, c'est ensuite que, cette terre, même détestable,

comporte toujours en elle quelques chances, si faibles soient-elles, d'amélioration par une découverte technique ou scientifique, ou par un événement social quelconque. On achète à un prix infime ces éventualités. Le nombre est très grand en France des terres dont l'achat ne coûterait par hectare que le prix représentant le salaire d'un très petit nombre de journées de travail ¹.

LA RENTE DE LA TERRE, AU SENS SCIENTIFIQUE DU MOT, N'EST PAS UNE RICHESSE. — Il y a beaucoup de confusion à ce sujet, et il convient d'y faire la clarté. La rente de la terre, définie comme l'a fait Ricardo et comme nous l'avons fait nous-même, n'est pas une richesse. Quand elle croît, ce n'est pas un bonheur pour un pays, ni nécessairement un malheur quand elle diminue.

Ricardo est très formel à ce sujet et avec raison. Écoutez-le : « Rien n'est plus commun que d'entendre parler des « avantages que possède la terre sur toute autre source de « production utile, et cela en raison du surplus qu'on en retire « sous la forme de rente. Et cependant, à l'époque où les ter- « rains sont les plus fertiles, les plus abondants, les plus pro- « ductifs, ils ne donnent point de rente; et ce n'est qu'au « moment où ils s'appauvrissent, — le même travail donnant « moins de produits — qu'on détache une partie du produit « primitif dans les terrains de premier ordre pour le paiement « de la rente. Il est singulier que cette qualité de la terre qui « aurait dû être regardée comme un désavantage, si on la « compare aux agents naturels qui secondent le manufactu- « rier, ait été considérée, au contraire, comme ce qui lui don- « nait une prééminence marquée. Si l'air, l'eau, l'élasticité de

¹ Nous avons vu vendre, il y a quelques années, dans la partie monta-
gneuse du département de l'Hérault, 50 hectares de terres, dites, il est
vrai, *le Roc*, pour 500 francs, et achetés à ce prix par un grand proprié-
taire voisin qui avait, à proximité des bergeries, écuries, et toute une
ferme. Ce prix représentait tout au plus la valeur de 3 1/2 à 4 journées
de travail par hectare. Le nombre de terres qui se vendent entre 50 fr.
et 200 ou 250 fr. l'hectare, soit entre 15 ou 20 et 70 ou 80 journées de tra-
vail, est très considérable en France.

« la vapeur et la pression de l'atmosphère pouvaient avoir des
 « qualités variables et limitées; si l'on pouvait de plus se les
 « approprier, tous ces agents donneraient une rente, qui se déve-
 « lopperait à mesure que l'on utiliserait leurs différentes qua-
 « lités¹. Plus on descendrait dans l'échelle des qualités et plus
 « hausserait la valeur des produits fabriqués avec ces agents,
 « parce que des quantités égales de travail industriel donneraient
 « moins de produits. L'homme travaillerait plus de son corps,
 « la nature ferait moins, et la terre ne jouirait plus d'une
 « prééminence fondée sur la limitation de ses forces.

« Si l'excédent de produit qui forme la rente des terres est
 « réellement un avantage, il est à désirer alors que, tous les ans,
 « les machines récemment construites deviennent moins produc-
 « tives que les anciennes. Cela donnerait, en effet, plus de valeur
 « aux marchandises fabriquées non seulement avec ces machines,
 « mais avec toutes celles du pays, et l'on paierait alors une
 « rente à tous ceux qui posséderaient des machines plus produc-
 « tives². »

Sauf dans certains membres de phrases un excès de concision et quelques faiblesses dans la traduction, d'ailleurs malaisée, ce morceau est très exact en ce qui touche la rente au sens théorique du mot. Comme celle-ci est produite parce que les nécessités de l'alimentation forcent ou bien de mettre en culture des terres plus mauvaises, ou des terres plus mal situées, ou d'appliquer aux terres un surcroît de capitaux dont le rendement proportionnel est moindre, il est clair que le développement de la rente, au sens scientifique du mot, ne constitue pas du tout une richesse pour la société; c'est le signe de ce que les nouvelles terres qu'on met en valeur sont naturellement plus pauvres ou de ce que l'art agronomique

¹ Ce membre de phrase ne répond pas exactement à la pensée de Ricardo; il eût fallu mettre, pour bien rendre celle-ci : « ... à mesure que l'on utiliserait les différentes séries décroissantes de qualité de ces agents naturels ». C'est ce qu'exprime, d'ailleurs, le membre de phrase qui suit dans le texte.

² *Œuvres complètes de David Ricardo*, traduction de Constancio et Fonteyraud, Guillaumin 1882, pages 42 et 43.

fait peu de progrès, puisque les nouveaux capitaux appliqués au sol donnent un moindre rendement que les anciens.

Ajoutons que le supplément de revenu qui échoit aux propriétaires par la rente (toujours au sens scientifique), l'ensemble des consommateurs en est privé, puisque ce surcroît vient en général d'une hausse du prix des denrées ¹. Bien plus, la masse des consommateurs supporte un retranchement de revenu qui est plus fort que l'accroissement de revenu dont bénéficient les propriétaires par l'augmentation de la rente; cela va de soi, celle-ci n'ayant augmenté que parce qu'on a été obligé de mettre en culture des terres qui exigent plus de frais de production; une partie de ce que les consommateurs paient en plus pour l'approvisionnement en denrées est donc absorbée par l'accroissement des frais de production, et une partie seulement de cet excédent de dépenses des consommateurs profite aux propriétaires.

Ainsi, *la rente de la terre et son accroissement ne sont pas une richesse sociale*. Mieux vaudrait, au point de vue de la richesse, que toutes les terres eussent la productivité des meilleures, et que tous les capitaux appliqués au sol eussent uniformément la productivité *maxima*; dans ce cas il n'y aurait plus de rente de la terre que pour les différences de situation, c'est-à-dire de frais de transport, et pour les différences de qualité des produits.

Il advient, cependant, souvent que l'on considère la rente de la terre comme une richesse, qu'on s'applaudit par exemple d'avoir fait hausser les fermages par des droits protecteurs, en mettant les propriétaires nationaux à l'abri de la concurrence des terres en partie plus fertiles ou mieux travaillées qui se trouvent au loin. On a simplement ainsi prélevé artificiellement sur les consommateurs un tribut qu'on a conféré aux propriétaires. Mais l'augmentation de la richesse sociale dans ce cas est une illusion; elle n'existe pas, puisqu'elle ne saurait

¹ On verra plus loin, toutefois, que si la hausse du prix des denrées est une des causes habituelles de la hausse de la rente de la terre, elle n'est pas toujours indispensable à celle-ci.

consister qu'en une augmentation réelle de produits et non en un renchérissement.

Certaines circonstances, toutefois, ont accrédité cette opinion que la hausse de la rente de la terre est soit une richesse, soit tout au moins un signe du développement de la richesse. Ces circonstances consistent en ce que, lors des grandes inventions industrielles et de l'application de la force mécanique aux manufactures, le bien-être augmenta beaucoup et également la population; les consommateurs, qui avaient, à bien meilleur compte qu'auparavant, les produits manufacturés, purent consacrer une plus forte partie de leur revenu aux produits agricoles soit grossiers, soit raffinés. La technique de l'agriculture n'ayant pas fait dans le même temps d'aussi sensibles progrès, toute l'attention des hommes d'initiative se concentrant surtout, dans cette période du développement économique, sur l'industrie et le commerce, il en résulta que cet accroissement continu de la demande des produits agricoles, par suite de l'essor industriel de la société et de la plus forte population, fit hausser le prix de la généralité des denrées que produit la terre. Les fermages où, d'ailleurs, la rente de la terre n'entre en général que pour une faible partie, se mirent à hausser sensiblement. La société put supporter, sans en souffrir manifestement, cette hausse, sinon de tous les produits agricoles, du moins d'une grande partie, parce qu'elle en trouvait plus que la compensation dans l'énorme surcroît de production et la baisse de prix des articles manufacturés, en même temps que dans la diminution des frais de transport des produits agricoles eux-mêmes.

Il est donc exact que, à certains moments du développement économique et par suite de circonstances passagères, les produits agricoles peuvent hausser de prix et la rente de la terre peut s'élever en même temps que tout l'ensemble de la société s'enrichit et que les consommateurs trouvent parfois, dans l'abaissement du prix des produits manufacturés et dans le développement de l'activité générale, plus que la compensation de cette hausse des denrées agricoles et de la rente. Or,

comme ces périodes du développement économique, de 1840 à 1860, par exemple, ou même à 1865, sont assez récentes, l'impression est restée gravée dans l'esprit de beaucoup d'hommes que la rente de la terre est en elle-même une richesse et que son développement est favorable à l'essor général de la nation; beaucoup croient faire une grande concession en disant que la hausse de la rente de la terre est, sinon la cause, du moins le symptôme de l'accroissement de la richesse. Ainsi modifiée et atténuée, la formule peut être accidentellement vraie, mais ce n'est pas une vérité universelle, ni même générale et habituelle. En elle-même, la rente n'est pas une richesse.

Si la rente, au sens scientifique du mot, ainsi que nous l'avons toujours employé plus haut, c'est-à-dire si le prix que l'on donne pour la différence de fertilité ou de situation des terres, n'est pas une richesse à proprement parler, il est clair, d'autre part, que les améliorations faites aux fonds de terre et les revenus de ces améliorations sont bien une richesse. Chaque année, il se consacre des sommes énormes, d'une façon que les statistiques ne peuvent enregistrer, en améliorations foncières; quand elles sont bien combinées, elles donnent un revenu, ces améliorations et ce revenu, qui n'est acquis aux dépens de personne et qui est très distinct de la rente au sens scientifique du mot, sont bien une richesse et il est très désirable d'en voir le développement. Quand une nation est prospère dans son ensemble, d'une prospérité ancienne et bien assise, les améliorations agricoles sont, d'ordinaire, nombreuses et le revenu qu'elles donnent peut prendre un certain essor. Aussi, comme le vulgaire confond en général le revenu provenant des améliorations foncières avec la rente de la terre, il conclut que celle-ci est une richesse pour la société, tandis qu'elle ne l'est pas et que ce sont seulement les premières qui le sont.

LA RENTE DE LA TERRE PEUT S'ÉLEVER SANS ACCROISSEMENT PARALLÈLE DE LA POPULATION ET SANS AUGMENTATION DE PRIX DES DENRÉES. — Ricardo et son école ont surtout considéré que c'est l'accroissement de la population et l'élévation en résul-

tant dans le prix des denrées qui sont les causes de la rente de la terre et de son développement successif. Il est exact, en effet, que, à certaines époques de l'histoire, ces deux faits concomitants ont pu soit faire naître soit développer la rente. Mais il n'est pas absolument indispensable que la population s'accroisse ni que les prix des denrées haussent pour que la rente monte : le même résultat peut se produire quand la population, quelle qu'elle soit, fait une plus forte demande de produits agricoles et quand, par suite de progrès agronomiques restreints, on peut produire une quantité accrue de denrées agricoles sans que les frais de production pour ce surcroît de quantité s'accroissent.

Une population même stationnaire peut faire un plus grand usage des denrées agricoles, notamment de celles qui sont un peu raffinées. Il suffit que sa richesse et son bien-être augmentent : si les inventions mécaniques lui permettent de se procurer à meilleur compte qu'auparavant les objets manufacturés, elle peut employer la partie devenue ainsi disponible de son revenu à faire une plus forte demande et une plus forte consommation des denrées produites par le sol. C'est ce qui arrive presque toujours pour une population où les manufactures se perfectionnent. Cet accroissement de demande des produits du sol peut avoir un de ces trois effets ; ou le prix de ces produits augmente à la charge du consommateur qui, ayant plus de ressources, consent à les payer plus cher ; ou le prix de ces produits augmentant pour le producteur, comme dans le cas précédent, le consommateur néanmoins, en général, ne supporte aucun renchérissement parce que la diminution de certains frais accessoires, comme de ceux de transport, ou de l'élaboration manufacturière de certains de ces produits, comme de la minoterie pour le blé, compense largement la hausse de ces denrées au lieu de production ; ou bien même, malgré l'accroissement de la demande, les denrées agricoles ne haussent nullement parce que certains progrès agronomiques permettent de les produire en plus grande quantité et sans augmentation de frais.

Dans les deux premiers de ces cas et, quoique la population soit restée stationnaire, il y aura une augmentation de la rente de la terre; il est certain qu'une population stationnaire qui est, d'ailleurs, en progrès pour les manufactures, peut consommer plus de grains et surtout beaucoup plus de viande, de vin, de bière, de beurre, d'œufs, de laine, lin, soie, etc., pour les tissus, qu'elle ne le faisait avant les découvertes techniques qui ont rendu son industrie progressive.

Dans le dernier cas, celui où les progrès agronomiques permettent une production accrue sans élévation correspondante en prix, il peut se produire deux résultats différents, suivant l'intensité et la soudaineté de ces progrès agronomiques : la rente de la terre peut s'en trouver accrue si ces progrès agronomiques ne sont pas assez soudains, assez généraux, assez intenses pour troubler profondément et déprimer sensiblement l'état des prix. Des progrès agronomiques modestes et surtout très graduels, coïncidant avec un développement de richesse, d'autre part, dans l'ensemble de la population et permettant de satisfaire, sans que les prix augmentent, mais aussi sans qu'ils fléchissent notablement, à une demande accrue des produits agricoles, peuvent amener une certaine augmentation de la rente de la terre; s'il s'agit de progrès agronomiques ainsi universels et restreints, il est possible que la rente de la terre s'élève quoique les prix des denrées n'augmentent pas ou même quoiqu'il diminue légèrement, puisque la quantité en est, par hypothèse, accrue sans accroissement corrélatif des frais de production. On a ainsi *ce phénomène qui peut se rencontrer, quoiqu'il ne soit pas très fréquent, d'une hausse de la rente de la terre s'accomplissant sans hausse des prix des denrées ou même avec une légère baisse de ceux-ci.*

Pour que ce phénomène se rencontre, il faut supposer que ces progrès agronomiques s'étendent à toutes les catégories de terre, aussi bien à celles du dernier ordre et que, d'un autre côté, le résultat de ces progrès n'est pas tel que l'offre des

produits agricoles dépasse de beaucoup soudainement la demande antérieure et les habitudes de la population.

Nous admettons ainsi que la hausse de la rente de la terre est possible à la rigueur même avec une population stationnaire et même sans hausse du prix des denrées, mais il s'en faut que l'on doive adopter l'opinion du socialiste américain Henri Georges que, « même en dehors de l'accroissement de population, toute amélioration dans les méthodes de production et d'échange fait hausser la rente, *irrespective of the population, the effect of improvements in methods of production and exchange is to increase rent* ¹ ». Nous examinerons ultérieurement cette proposition ; nous verrons qu'elle est loin d'être fondée et que de très soudains, très généraux, très intenses progrès agronomiques, bien loin de faire hausser la rente de la terre, auraient une tendance, au contraire, à la faire disparaître et que, pratiquement, dans beaucoup de pays ils l'ont fait et la font encore fléchir ².

CONSÉQUENCES TIRÉES PAR L'ÉCOLE DE RICARDO ET PAR DIVERS ÉCRIVAINS SOCIALISTES DE LA THÉORIE DE LA RENTE DU SOL. — LES HYPOTHÈSES DE STUART MILL. — Nous avons exposé aussi exactement que possible la théorie de la rente de la terre ; nous n'avons pas hésité à la déclarer vraie dans ses lignes générales. La différence naturelle de fertilité des terres, la différence de situation, la diminution possible du rendement des nouveaux capitaux appliqués à la culture au-delà d'une certaine somme déterminée, ces trois circonstances combinées avec l'unité de prix des denrées similaires, quelle que soit l'inégalité des frais de production, peut faire naître et développer la rente de la terre.

La vérité de la loi de Ricardo, en soi, n'est donc pas contestable. Reste à voir les applications de cette loi et les conséquences qu'on en a tirées.

D'après les disciples de Ricardo, les conséquences de cette loi seraient à la fois très étendues et très défavorables à l'hu-

¹ *Progress and Poverty*, by Henri George, New-York, 1881, page 220.

² Voir le chapitre suivant.

manité. La conception qu'on en a dégagée est aussi affligeante que celle qui ressort de la prétendue loi de Malthus. C'est chez Stuart Mill, surtout, excellent logicien et très médiocre observateur, que la loi de Ricardo prend des proportions démesurées et terribles. On en peut juger par ce résumé :

La doctrine de la rente dépend de la loi des *rendements décroissants* ou de la *productivité décroissante* (*law of diminishing returns, of diminishing productiveness*); la productivité du sol est comparable à un ruban élastique et extensible qui, si loin qu'on l'a tendu, peut être toujours tendu un peu plus, mais avec un effort proportionnel beaucoup plus grand : « *We may compare it to a highly elastic and extensible band, which is hardly ever so violently stretched that it could not possibly be stretched any more, yet the pressure of which is felt long before the final limit is reached, and felt more severely, the nearer that limit is approached* »; la terre impose à une production croissante des difficultés croissantes. Voilà, au point de vue du bien-être du genre humain. Voici, d'autre part, au point de vue de la justice : la rente de la terre, c'est la *plus-value imméritée*, *l'unearned increment*; or, comme la généralité des causes en action tendrait à développer la rente du sol, la « plus-value imméritée » aurait une tendance à toujours grandir.

Les disciples aveugles de Ricardo, ne voulant voir en action dans le monde que la loi découverte par leur maître, sont arrivés à des observations et à des prévisions que tous les faits contemporains ont déjoués. Ce n'est pas seulement dans le présent, par des causes qu'on pourrait considérer comme accidentelles ou passagères, que les conséquences hâtivement tirées de la doctrine de Ricardo ne se sont nullement manifestées et qu'on a vu se produire, au contraire, des phénomènes tout opposés; c'est aussi à bien des époques du passé que la même constatation a été faite avec une absolue certitude. Il faut donc que la loi de Ricardo soit combattue, dans l'enchevêtrement des diverses causes agissant sur le milieu

¹ *Principles of Political Economy*, by John Stuart Mill, édition de Lawrence Laughlin, New-York, 1885, page 130.

physique et social, par une ou plusieurs autres lois antagonistes qui souvent l'atténuent, parfois la neutralisent, ou qui même en triomphent complètement et font sentir leur influence dans le sens opposé.

C'est ce qui existe, en effet; mais avant d'en faire la démonstration, exposons pleinement toutes les conséquences que l'École, et notamment Stuart Mill, avec une force de logique qui n'a d'égal que son aveuglement, a tirées de la doctrine ricardienne.

Stuart Mill, au sujet de l'action de la loi de la rente de la terre sur le milieu social, fait trois hypothèses qui lui paraissent envelopper toutes les éventualités possibles : 1° la population augmente, le montant du capital et les améliorations agricoles ainsi que les connaissances agronomiques restant stationnaires, alors la rente de la terre doit hausser, ce qui, en effet, n'est guère contestable; 2° la population restant stationnaire ainsi que les améliorations agricoles, le capital augmente; dans ce second cas aussi, d'après Mill, la rente de la terre doit hausser; la demande des produits agricoles s'accroît, en effet, on en veut surtout de plus raffinés, on consacre plus de terres aux jouissances de luxe, les parcs, les jardins, les chasses; 3° la population reste stationnaire et des progrès agricoles s'effectuent, alors Stuart Mill avoue que la rente du sol doit baisser, l'offre des produits s'accroissant alors que la demande, par hypothèse, ne s'est pas accrue puisque la population et le capital sont restés stationnaires.

Les trois hypothèses de Stuart Mill sont beaucoup trop étroites, et les jugements qu'il porte dans chacun de ces trois cas, sont, sauf dans le premier, beaucoup trop décisifs et trop généraux. Nous avons vu, par exemple, que la rente de la terre peut croître, à la rigueur, quoique ce ne soit pas le cas habituel, même quand la population n'augmente pas ou augmente peu, et que l'art agricole fait quelques progrès¹.

Quoiqu'il en soit, de toutes ces hypothèses, Stuart Mill tire

¹ Voir plus haut, pages 728 à 731.

la conclusion que la tendance générale est à la hausse de la rente de la terre; cette hausse peut être passagèrement interrompue par quelques progrès soudains dans les sciences appliquées à la culture, ou par la diminution des frais de transport pour l'importation provenant de pays lointains, peu peuplés ou misérables; ce ne seraient, toutefois, là, d'après Mill, que de courtes périodes de répit; les progrès dans l'agriculture ne pourraient pas se renouveler chaque jour comme dans l'industrie; les contrées neuves finiraient par se peupler et par absorber leur propre production de denrées alimentaires ou de produits agricoles divers. On reviendrait toujours, en fin de compte, à cette loi inéluctable que, toutes autres circonstances restant égales [d'ailleurs, la terre imposerait « à une production croissante des difficultés croissantes ».

Aussi les disciples enthousiastes de Ricardo tirent-ils de sa doctrine les conséquences théoriques suivantes: 1° la rente du sol a une tendance, sauf pendant quelques périodes d'interruption généralement brèves, à croître naturellement; durant l'inaction et le sommeil même du propriétaire, la plus-value imméritée ou l'*unearned increment* se développe de plus en plus; 2° la rente du sol constitue un prélèvement considérable et illégitime des propriétaires sur les consommateurs; ce prélèvement tend à s'accroître de plus en plus. C'est un lourd tribut que ceux-ci paient à ceux-là. L'organisation actuelle est une organisation coûteuse pour la société; 3° cela est indépendant de la volonté des hommes et des institutions, c'est une loi naturelle fatale: le développement de l'humanité est arrêté ou entravé par les obstacles de plus en plus grands que le sol oppose à une production accrue.

Ces conséquences théoriques que certains tirent de la doctrine de Ricardo devaient naturellement conduire quelques-uns à des conséquences pratiques singulièrement graves. C'est en adhérant à cette doctrine que Proudhon a prononcé sa fameuse formule: « la propriété, c'est le vol ». Dans leurs revendications pour la nationalisation du sol, Colins et Karl Marx se sont aussi appuyés sur la théorie ricardienne; de

même Rossi et Henri Georges, quand l'un admet timidement et que l'autre réclame impérieusement que l'État s'empare de la rente du sol par l'impôt, et se substitue ainsi soit totalement, soit partiellement, aux propriétaires fonciers.

LES IDÉES DE STUART MILL SUR LA PLUS-VALUE IMMÉRITÉE, L'« UNEARNED INCREMENT ». — LES APPLICATIONS DE CETTE DOCTRINE. — C'est toujours à Stuart Mill et à son interprétation de la doctrine de Ricardo qu'il faut revenir pour trouver exposées avec le plus de conviction et de logique les conséquences que certains esprits ont tirées de la loi ricardienne. Dans ses *Principes d'économie politique*, ouvrage surtout d'exposition, où la pensée personnelle de l'écrivain est contenue et se dégage peu, on ne rencontre encore que des indices des idées propres de Mill; elles se dessinent et s'accroissent dans ses opuscules postérieurs : la théorie de « la plus-value imméritée de la terre *unearned increment of land* », s'y épanouit et y trouve son vrai théoricien :

« Supposez, dit Mill, qu'il y a un genre de revenu qui tend
« constamment à s'accroître sans aucun travail ou sacrifice de
« la part du propriétaire, que les propriétaires constituent
« une classe dans la communauté que le cours naturel des
« choses enrichit progressivement, concurremment avec une
« complète passivité de leur part (*consistently with complete*
« *passiveness on their own part*). Dans un cas semblable, il
« n'y aurait aucune violation des principes sur lesquels repose
« la propriété privée si l'État s'appropriait cet accroissement
« de richesse, ou quelque part de cet accroissement, au
« moment où il se produit. Ce ne serait pas, à proprement
« parler, prendre quelque chose à quelqu'un, ce serait sim-
« plement appliquer une accession de richesse créée par les
« circonstances au profit de la société, au lieu de la laisser
« devenir un surcroît immérité aux richesses d'une classe
« particulière.

« Maintenant, tel est le cas de la rente. Le progrès ordinaire
« de la société dont la richesse augmente a une tendance en
« tout temps à accroître le revenu des propriétaires fonciers,

« à leur donner à la fois un revenu plus élevé et une plus forte
 « proportion de la richesse de la communauté, indépendam-
 « ment de tout trouble et de toute dépense de leur part. Ils
 « deviennent plus riches, en quelque sorte, en dormant, sans
 « travailler, risquer ni économiser... »

Ces considérations, qui conduisirent Stuart Mill, dans les derniers jours de sa vie, à devenir le président de l'*English Land [Tenure Reform Association* (Association anglaise pour la réforme de la tenure de la terre), sont entourées de certains ménagements dans la pratique. Stuart Mill admet que la communauté doit seulement s'approprier l'accroissement futur de la rente de la terre ; il excepte expressément la valeur annuelle présente, ou la valeur présente en capital, de la terre possédée par des particuliers au moment où sera mis en vigueur le système de la dévolution à la communauté de l'accroissement de la rente du sol. C'est seulement de l'accroissement futur que la communauté doit s'emparer.

Dans un autre passage il développe encore plus pleinement sa pensée :

« Quelques personnes demandent : mais pourquoi prendre
 « une mesure exceptionnelle pour la terre, *but, why single*
 « *out land?* Est-ce que chaque propriété n'augmente pas de
 « valeur avec l'accroissement de la prospérité? Je réponds :
 « non. Toute autre propriété a des fluctuations de valeur,
 « tantôt en hausse, tantôt en baisse. Je défie qu'on me montre
 « aucun genre de propriété ne participant pas du sol, et suffi-
 « samment imposante pour mériter qu'on en tienne compte,
 « qui tende constamment à hausser, sans que rien soit fait par
 « les possesseurs pour lui donner une valeur accrue. Bien loin
 « de là, l'autre des deux genres de propriété qui donnent un
 « revenu, à savoir le capital, au lieu d'augmenter, diminue
 « effectivement en valeur quand la société progresse. Plus la
 « contrée est pauvre, plus nous remontons loin dans l'histoire,
 « plus haut nous trouvons l'intérêt de l'argent. Le sol seul — en
 « prenant le sol comme le terme général pour toute la matière
 « terrestre — a le privilège d'augmenter constamment en valeur

« par des causes naturelles; et la raison en est que le sol est
 « strictement limité en quantité; l'offre n'en augmente pas
 « pour faire face à l'accroissement continu de la demande...

« C'eût été un bonheur si cette distraction de la richesse
 « publique eût été prévue et empêchée il y a longtemps!
 « Arrêtons du moins la formation de semblable façon de
 « fortunes plus gigantesques! L'association réclame pour
 « l'État le droit d'imposer à la terre une taxation spéciale
 « équivalant à des avantages spéciaux. »

« Ce n'est pas seulement les terrains urbains que Stuart Mill a
 en vue dans tout ce passage, c'est la terre d'une façon générale,
 y compris la terre arable : « Les contrées sont fortunées,
 « dit-il, du moins elles seraient fortunées si elles étaient
 « convenablement gouvernées, où, comme dans une grande
 « partie de l'Orient, la terre a été empêchée de devenir la pro-
 « priété permanente des individus et où l'État est par consé-
 « quent seul propriétaire (*and the State consequently is the sole*
 « *landlord*). En tant que les dépenses publiques sont couvertes
 « par les redevances des terres, ces contrées sont libres de
 « taxes, car payer à l'État seulement ce qui eût été payé à
 « des propriétaires particuliers, si la terre avait été appropriée,
 « cela revient à n'être pas taxé du tout ¹ ».

Le grand logicien, dont les yeux sont absolument fermés à
 la complexité concrète des phénomènes sociaux, ne s'aperçoit
 pas que si ces pays où l'État est seul propriétaire sont mal
 gouvernés et malheureux, c'est, en grande partie, que, la
 propriété privée perpétuelle indiscutable n'y existant pas, il
 ne s'y trouve pas d'hommes ayant de l'esprit d'entreprise, de
 la sécurité, de l'aisance et de l'indépendance.

Ce n'est, d'ailleurs, là, qu'une observation accessoire; car,
 comme on le verra plus loin, toute cette série de raisonne-
 ments repose sur un postulat, qui non seulement n'est pas
 démontré, mais qui est en contradiction avec des faits nom-

¹ Nous empruntons ces citations au mémoire de M. Francis A. Walker
 sur l'*Unearned increment*; voir *Political Economy*, de Walker, pages 386
 à 388.

breux, concordants, persistants; ce postulat, c'est celui de la tendance au développement spontané et constant de la rente du sol.

En France aussi, et en dehors des socialistes purs, il s'est trouvé des esprits tout théoriques, fermés au spectacle du monde extérieur, pour émettre des formules aussi rigides et aussi peu démontrées que celles de Stuart Mill. La plus-value constante et progressive du sol est un des phénomènes les plus établis de l'économie politique, dit un auteur français récent. « On peut considérer comme incontestable, écrit un professeur d'économie politique, que la valeur de la terre est destinée à augmenter sans cesse, et cela en vertu de causes tout à fait indépendantes du fait du propriétaire ¹ ».

S'il en était ainsi, comme la propriété privée date, tout au moins dans l'occident de l'Europe, d'une vingtaine de siècles, il est clair que la rente de la terre, c'est-à-dire, au sens scientifique du mot, le loyer pour la supériorité de fertilité naturelle ou de situation de certaines terres par rapport aux plus mauvaises et aux moins bien situées qui sont en culture, devrait atteindre des sommes énormes, dont on ne retrouve pour les terrains ruraux aucun exemple ou presque aucun exemple dans la pratique. Le fermage, qui est très distinct de la rente, puisqu'il représente, outre celle-ci, l'intérêt de toutes les incorporations au sol de capitaux d'une utilité prolongée, est très loin lui-même, sauf dans de rares districts, de monter à des sommes très élevées par hectare et de représenter, surtout précisément dans les terres les mieux cultivées, une très forte proportion de la production brute. Aussi, au simple aspect général des choses, quand on regarde l'agriculture réelle, on est très frappé des exagérations tout au moins que la plupart des disciples de Ricardo ont imprimées à sa doctrine.

C'est tout au plus des terrains urbains que l'on pourrait tenir le langage que la plupart de ces économistes appliquent à la terre en général ².

¹ Charles Gide, *Principes d'économie politique*, page 492.

² Pour les terrains dans les villes, voir plus haut, pages 719 à 721.

Une autre prétention émise par la même école, ou du moins par ses plus récents représentants, c'est que la propriété, telle qu'elle est constituée avec la rente de la terre, serait une organisation très coûteuse pour les consommateurs, parce qu'elle ferait payer la totalité des denrées produites par le sol au prix le plus élevé et non pas au prix moyen, l'ensemble des consommateurs se trouvant ainsi frustré de la différence. Cette formule est bien en harmonie avec la théorie générale de Ricardo. Il reste à voir si elle trouve une application pratique un peu étendue et si précisément le surcroît de bénéfices alloué aux bonnes terres, lesquelles, avec la science moderne, varient sans cesse pour chaque production, ne représente pas une prime à l'esprit de recherche et d'invention, de sorte que la société y trouve un ample dédommagement.

Nous nous sommes efforcé d'exposer avec clarté et d'une façon complète la théorie de Ricardo ainsi que les conséquences qu'en ont tirées ses disciples. Nous avons reconnu que la théorie en elle-même est vraie; il reste à examiner quelle est l'étendue de son application, si cette loi des rendements décroissants et de la rente qui en résulte pour les possesseurs des terres les meilleures et les mieux situées ne trouve pas en face d'elle des lois antagonistes d'une autre origine et d'une autre nature, de sorte que, vraie en principe, la doctrine de Ricardo ne soit susceptible, par l'intervention de causes contraires, que d'applications assez restreintes. Alors tomberaient toutes les conséquences que des disciples aveugles ont tirées de la théorie du maître; alors se dissiperait cette sorte de cauchemar qui menace l'humanité d'éprouver des difficultés croissantes pour son approvisionnement de denrées agricoles et d'être obligée de servir une redevance croissante aux propriétaires, non pas pour les rémunérer de leurs efforts et de leurs sacrifices en capitaux, mais pour leur payer la « jouissance des facultés productives et impérissables du sol. »

CHAPITRE III

LES CAUSES ANTAGONISTES DU DÉVELOPPEMENT DE LA RENTE DU SOL

- Critiques adressées à la doctrine de Ricardo.
- Conditions exigées pour que la loi de Ricardo produise son plein effet.
- Les fluctuations de la rente de la terre dans l'histoire.
- De l'ordre historique des cultures.
- L'ordre de fertilité des terrains n'est pas fixé d'une manière immuable.
 - Les découvertes agronomiques le renversent fréquemment.
- De la proportion des fermages et de la rente soit au prix des produits agricoles soit à l'ensemble du revenu national.
- De la participation indirecte des ouvriers, dans beaucoup de cas, à la rente de la terre, par la hausse des salaires.
- Influence de la baisse du taux de l'intérêt sur la rente de la terre.
- De grandes et soudaines découvertes agronomiques et d'intenses progrès agricoles font baisser la rente de la terre : perspectives d'avenir à ce sujet.
- De l'élimination graduelle de la rente de la terre.
- De l'appropriation des terres par l'État ou par la commune.
- De quelques applications privées de la loi de Ricardo.
- Résumé de la théorie de Ricardo. Perspectives prochaines du prix des produits et de la rente de la terre.

CRITIQUES ADRESSÉES A LA DOCTRINE DE RICARDO. — Reçue avec un applaudissement général et un assentiment universel en Angleterre où elle venait faire pendant à la doctrine de Malthus, complétant ainsi le caractère de science lugubre (*dismal science*) que Carlyle attribuait à l'économie politique, la doctrine de Ricardo a soulevé, au contraire, en France et en Amérique, beaucoup d'opposition et de contestation. A vrai dire, elle n'a jamais été admise complètement en France que par Rossi. Jean-Baptiste Say la contesta dès l'origine, mais en général avec des arguments confus.

Il était réservé à un américain, Carey, d'élever contre la théorie de Ricardo, ou du moins contre la fréquence de son application et contre toutes les conséquences qu'on en a tirées, des objections géniales de la plus haute portée. Bastiat, avec son art de répandre, par le charme du style et de la pensée, les notions économiques approximatives, s'empara des objections de Carey et, non sans les exagérer beaucoup lui-même, leur donna un retentissement auquel, seul, l'auteur américain n'eût pu prétendre.

La violence et l'évidence des faits depuis vingt ans, la grande baisse des fermages et de la valeur des terres dans toute l'Europe depuis 1870 ou 1875, alors même que quelques personnes puissent prétendre, sans preuves certaines, que ce phénomène est transitoire, ont enlevé une partie de son crédit à la doctrine de Ricardo. On a vu plus haut que, même en Angleterre, les économistes contemporains, M. Sidgwick et M. Marshall, pour ne pas parler de M. Rogers, reconnaissent que Ricardo et surtout ses disciples ont beaucoup trop hâtivement généralisé¹.

Il importe d'examiner très attentivement non pas seulement les objections doctrinales qui se sont élevées contre cette théorie, mais l'ensemble des faits qui la contrarient et qui, tout au moins, démentent les lugubres conséquences qu'en avaient tirées les disciples de Ricardo et notamment Stuart Mill.

Le tort de Carey et de Bastiat, ç'a été de nier l'exactitude théorique de la loi ricardienne; le tort de Ricardo et surtout de ses disciples, très excusable chez le premier, beaucoup moins chez les seconds, ce fut de ne pas discerner, de ne pas pressentir toutes les causes antagonistes qui, dans la pratique, soit ralentissent et modifient, soit annulent complètement l'action de cette loi des « rendements décroissants du sol ».

La loi de Ricardo ne cesse pas d'être vraie en elle-même,

¹ Voir plus haut, pages 706 à 709.

mais elle ne représente qu'une seule des causes qui agit sur la complexité des phénomènes agricoles; elle trouve souvent en face d'elle des causes d'un ordre différent, causes absolument antagonistes qui atténuent, modifient ses effets, ou qui même, triomphant complètement d'elle, produisent des effets contraires. Aussi, dans la pratique, l'action de la loi de Ricardo est intermittente, contrariée par des obstacles, très souvent même suspendue, et la portée de cette loi est infiniment moindre que ne le pensait le célèbre économiste et que ne l'affirmaient surtout ses disciples.

CONDITIONS EXIGÉES POUR QUE LA LOI DE RICARDO PRODUISE SON PLEIN EFFET. — Pour que la loi de Ricardo produise les conséquences qu'en ont tirées les disciples du grand économiste, il faudrait la réunion des cinq conditions suivantes : 1° que le rang des bonnes terres fût invariable ; 2° que toutes les bonnes terres d'un pays fussent occupées et qu'il n'y eût pas de relations faciles de ce pays avec les autres où il resterait encore des terres fertiles disponibles ; 3° qu'il n'y eût pas de progrès ou qu'il n'y eût que peu de progrès dans la technique agricole, dans les industries se rattachant à l'agriculture et en transformant les produits, dans les voies de transport ; 4° qu'il n'y eût pas de baisse générale du taux de l'intérêt obligeant les nouveaux capitaux formés à se contenter d'un moindre rendement que ceux qu'exigeaient les capitaux antérieurs ; 5° que l'accroissement de la population fût continu ou, sinon son accroissement, du moins son enrichissement.

Ces cinq conditions sont nécessaires pour que la loi de Ricardo produise son plein effet ; si l'une d'elles vient à manquer, la loi de Ricardo, nous ne disons pas est détruite dans son principe, mais est contrariée dans la pratique, parfois annulée, parfois même doit céder la place à des phénomènes tout contraires.

Si les cinq conditions que nous avons relatées se rencontrent, alors la loi de Ricardo agit avec intensité ; c'est ce qui s'est manifesté à certaines époques. Dans la première partie de ce siècle on a vu ces conditions presque réunies, non pas

qu'il n'y eût des progrès dans la technique agricole, mais ils étaient restreints et graduels, et quant aux progrès industriels ils se trouvaient considérables, mais précisément comme les progrès agricoles n'avaient pas suivi du même pas, cette inégalité contribuait dans une certaine mesure au développement de la rente de la terre. D'autre part, si le marché intérieur était élargi par des moyens de communication plus perfectionnés, le progrès des moyens de communication ne s'était pas étendu encore aux transports à grande distance, par exemple aux transports maritimes. Dans cette période de l'histoire on a pu voir les denrées agricoles, du moins certaines : la viande, le beurre, les œufs, augmenter considérablement; on a pu dire que la rente de la terre croissait spontanément de 1 p. 100 par an, ce qui n'était qu'une formule approximative, mais qui pendant un certain nombre d'années put représenter, quoique avec une très forte exagération, une tendance générale.

La nécessité de la réunion des cinq conditions que nous avons énumérées pour que la loi de Ricardo s'applique avec l'intensité qu'ont signalée ses disciples n'a pas complètement échappé à ceux-ci.

Stuart Mill s'efforce de démontrer qu'une nation arrive facilement au moment où les meilleurs sols sont en culture, que les progrès agricoles n'ont qu'une portée restreinte et que l'importation de denrées d'un usage général est nécessairement limitée. Il admet que la loi de Ricardo n'opère que dans un état donné de l'art agronomique et des connaissances agricoles: *in any given state of agricultural skill and knowledge*; et ailleurs: *unless there is a simultaneous improvement of production*¹.

Or, précisément toute la civilisation tend à modifier fréquemment l'ordre de productivité des terres en faisant mieux connaître à l'homme les divers éléments du sol et la façon d'utiliser chacun d'eux, à développer les connaissances agronomiques, à réduire tous les frais soit de transport, soit

¹ *Principles of Political Economy*, édition de Laughlin, pages 130 et 146.

d'élaboration des produits agricoles, comme pour le sucre, à diminuer le taux de l'intérêt, si bien que la formule que « la terre oppose à une production croissante une résistance croissante » paraît devoir devenir de plus en plus archaïque.

La loi de Ricardo trouve en quelque sorte en face d'elle toute la civilisation. Tous les progrès de la technique agricole et beaucoup des progrès de la technique industrielle tendent à diminuer la rente du sol, laquelle n'est pas un phénomène universel, mais simplement représente une différence de fertilité ou de situation. Il y a un antagonisme absolu entre la loi de la productivité limitée du sol et la loi du progrès des connaissances humaines. Tout accroissement du pouvoir de l'homme sur la nature est un obstacle à la loi de Ricardo.

Ces deux lois luttent sans cesse l'une contre l'autre, tantôt la première triomphe, tantôt la seconde; et l'on peut dire que, dans la phase de l'histoire du monde où nous sommes entrés, ce n'est pas la loi de productivité limitée du sol qui paraît devoir prédominer.

LES FLUCTUATIONS DE LA RENTE DE LA TERRE DANS L'HISTOIRE. — Depuis que l'on s'est appliqué à suivre dans l'histoire le développement des phénomènes économiques, on voit que la rente de la terre ou plutôt les fermages (car la rente ne forme qu'une partie difficilement discernable de ceux-ci) n'ont jamais suivi avec constance une direction uniforme. Il y a eu des alternances plus ou moins irrégulières de périodes de hausse et de périodes de baisse. On peut dire que, en général, il serait naturel que l'ensemble des fermages dans un pays haussât, parce que les nouvelles incorporations de capitaux aux terres sont un des phénomènes les plus constants de la civilisation, et que ces nouveaux capitaux incorporés au sol dépassent de beaucoup la détérioration des anciens capitaux qui y ont été immobilisés.

Néanmoins, si incomplètes que soient les données historiques, l'érudition a constaté des cas très nombreux de baisse des fermages et à plus forte raison de baisse de la rente, car quand les fermages baissent, la rente baisse beaucoup plus

encore. Roscher, avec sa science infinie et précise, signale beaucoup de cas de ce genre. De 1654 à 1663, c'est-à-dire pendant neuf ans, période par conséquent de quelque durée, la Suisse traversa une très intense crise agricole, avec une grande dépression du prix du blé, une forte baisse de la valeur foncière, de nombreux cas d'insolvabilité, d'émeutes rurales et d'émigration. Les historiens attribuent cette crise à ce que durant la guerre de Trente Ans (1618 à 1648) les Suisses avaient tellement développé leur agriculture qu'ensuite, quand il leur fallut retrouver la concurrence des États voisins, ils n'eurent plus un débouché suffisant pour leurs produits.

Ce cas est remarquable, venant à l'appui d'une importante démonstration que nous ferons plus loin, à savoir que *des améliorations agricoles notables, soudaines et générales tendent à faire baisser la rente de la terre*. Les écrivains anglais spéciaux : Child (*Discourse of Trade*), Temple (*Observations upon the United Provinces*), Tooke (*History of prices*) parlent de cas nombreux de baisse semblable du revenu ou de la valeur de la terre en Angleterre au xvii^e et au xviii^e siècles. Ce ne sont pas seulement, comme le pourraient croire des observateurs superficiels, les calamités publiques qui produisent ce fléchissement de la rente, ce sont aussi des événements heureux. Tooke démontre par de nombreux exemples, dans sa célèbre histoire des prix, qu'une suite ininterrompue d'excellentes récoltes a cet effet de déprimer les fermages. Les écrivains agronomes allemands, Thaer et d'autres, attribuent la longue crise agricole dont souffrit l'Allemagne après 1820, c'est-à-dire la baisse du prix des produits, celle des fermages et celle de la valeur des terres, à la généralité des progrès effectués dans les années précédentes ¹.

Roscher cite bien d'autres cas de ces fluctuations dans le sens de la baisse. Mme de Sévigné, en 1689, c'est-à-dire avant les désastres du règne de Louis XIV et alors qu'on était presque

¹ Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, 17^e Auflage, pages 392 et 393.

encore dans la période florissante parle de fermages fléchissant dans des proportions colossales, de 40,000 livres par exemple à 2,000. Le philosophe anglais Locke fait aussi allusion à la baisse de la rente de la terre : *The falling of rent an infallible sign of your decay of wealth*; la conséquence tirée par Locke n'est pas nécessairement exacte; la baisse de la rente, on l'a vu, n'est pas toujours un signe de la diminution de la prospérité publique, mais la constatation du fait même de la baisse de la rente n'est pas insignifiante chez un écrivain de cette puissance d'observation ¹.

Si l'on examine la marche du revenu des terres dans les principaux pays au XIX^e siècle, on est loin de constater, même indépendamment de la période toute récente, une allure constante dans le sens ascensionnel. L'écrivain anglais Porter, dans son *Progres of the nation*, constate la grande hausse de la rente de 1800 à 1815 ou 1820, sous l'influence particulièrement du développement industriel et de la très forte demande des produits agricoles, et, d'autre part, le recul très considérable de cette même rente du sol de 1815 à 1840, avant le rappel des lois sur les céréales (*corn laws*). Beaucoup de fermages baissèrent alors d'un quart ou d'un tiers, quelques-uns même de moitié. Puis une période nouvelle de hausse se manifesta vers 1850; une autre période de dépression suivit à partir de 1875 et dure encore, sans aucun signe d'amélioration, au moment où nous écrivons ².

On n'est nullement justifié à prétendre que les périodes de dépression de la rente soient exceptionnelles; on les met, en général, sur le compte des pays neufs et du bon marché des communications maritimes ³; pour cette raison, on allègue

¹ Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, 17^e Auflage, page 395.

² On nous permettra de renvoyer à notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendence à une moindre inégalité des Conditions*, pages 78 à 126, pour de nombreuses observations à ce sujet. La première édition de ce livre parut en 1880, c'est-à-dire à peine au début de la crise agricole.

³ D'autres attribuent la crise agricole de l'Europe à la démonétisation de l'argent; nous examinons plus loin dans les chapitres consacrés à la *Monnaie* cette opinion qui n'a aucun fondement.

que ce sont des phénomènes passagers, mais rien ne le prouve. *La rente de la terre a très fréquemment fléchi dans l'histoire, simplement par le fait de générales améliorations agricoles.* Il serait tout à fait téméraire de prétendre que la baisse des fermages et de la valeur des terres, qui est si sensible dans toute l'Europe depuis plus de quinze ans, soit à son terme. En supposant même qu'une reprise de la rente doive se manifester dans un temps plus ou moins rapproché, il est parfaitement possible que, par des causes qui peuvent être diverses, une future période de dépression succède à cette période de relèvement.

Rien donc, dans le domaine des faits observés, ne justifie l'assertion que la rente de la terre ait une tendance spontanée à s'accroître constamment. Il est arrivé que deux hommes d'un grand mérite et d'une rare autorité ont écrit leurs principaux ouvrages dans des périodes où la rente de la terre était en forte hausse, à savoir Ricardo son *Inquiry into Rent*, en 1815, ses *Principles of Political Economy and Taxation*, en 1817; John Stuart Mill ses *Principles of Political Economy* en 1848. Cette rencontre fortuite qui fit écrire deux puissants penseurs à un moment d'ascendance de la rente a eu des conséquences très profondes sur tout le développement de la science économique en Europe; la série des disciples a été en renchérissant sur les généralisations exagérées des maîtres, sans observer les faits soit historiques soit contemporains qui leur eussent montré que, pour la propriété rurale du moins, la rente n'a pas de tendance fixe à hausser.

Il est également prouvé que les principaux produits agricoles ne suivent nullement la direction constante vers la hausse qu'on leur a souvent attribuée. M. le vicomte d'Avenel, dans ses *Recherches sur les prix* qu'a couronnées récemment (1892) l'Académie des Sciences morales et politiques, montre d'une façon saisissante combien ont prodigieusement varié en hausse et en baisse, non seulement les prix occasionnels, mais même les prix moyens du blé, dans les cinq derniers siècles. Les tables dressées par M. Germain Garnier sur les prix moyens,

par séries de dix en dix années, du setier (125 kilogrammes) de blé, du xiii^e siècle à la fin du xviii^e, sont également décisives, surtout si l'on considère les trois derniers siècles seulement. On voit que, pour les dix décades du xvii^e siècle à Paris, le prix moyen du setier de blé fut, *en monnaie actuelle*, de 18 fr. 03 20 fr. 76, 27 fr. 79, 23 fr. 44, 31 fr. 92, 33 fr. 40, 18 fr. 25, 25 fr. 05, 24 fr. 69, 25 fr. 67; pour les huit premières décades du siècle suivant (xviii^e siècle), le prix moyen décennal fut de 29 fr. 05, 17 fr. 01, 15 fr. 46, 18 fr. 80, 18 fr. 32, 17 fr. 64, 28 fr. 05, 21 fr. 96¹. Dans tous ces chiffres que nous ne prenons, d'ailleurs, que comme les résultats de recherches de spécialistes, il est impossible de trouver la trace d'une direction constante. Les prix, en notre monnaie, du setier de blé de 125 kilogrammes sont moindres au xviii^e siècle qu'au xvii^e. Aujourd'hui, le blé en France, avec un énorme droit protecteur (5 francs par 100 kilogrammes jusqu'en 1894, et 7 francs depuis lors), valant 16 francs à 16 fr. 50 l'hectolitre de 80 kilogrammes, soit 25 à 26 francs environ le setier, coûte moins en monnaie que pendant la plus grande partie du xvii^e siècle, et ne coûte guère plus que de 1761 à 1790, malgré la très grande hausse des salaires et le très fort accroissement de la population.

Si la viande sur pied a beaucoup plus haussé, elle tend à baisser depuis vingt ans; de même le beurre, le fromage, le vin, qui avaient sensiblement haussé, reculent de prix. On prétendra, certes, que la cause en est dans les apports exotiques; mais les progrès agricoles y sont aussi pour beaucoup, surtout sous le régime hautement protectionniste qui existe en France, et s'ils devenaient très intenses et très généraux ils suffiraient à amener et à maintenir un recul notable des prix.

DE L'ORDRE HISTORIQUE DES CULTURES. — Une question très

¹ En Angleterre aussi le xviii^e siècle a été une période de grand bon marché des produits alimentaires, dû aux notables progrès agricoles effectués par les propriétaires eux-mêmes, et le blé y a été beaucoup moins cher qu'au xvii^e siècle. (Voir Thorold Rogers, *Interprétation économique de l'Histoire*, pages 160, 234 et passim.)

intéressante en ce qui concerne la théorie de Ricardo, ou plutôt les conséquences pratiques de cette théorie, c'est la question de l'ordre historique de la mise en culture des terrains. Ricardo, par voie d'hypothèse, il est vrai, plutôt que de démonstration, admettait que l'humanité, sous la pression de l'accroissement de la population, passe graduellement de la culture des meilleures terres à la culture des terres médiocres, puis des terres les plus mauvaises. On conçoit que la loi des rendements décroissants eût, dans ce cas, agi avec une rare intensité.

Or, il est absolument prouvé, par l'observation des faits actuels dans les pays neufs, et des documents relatifs au passé, que l'ordre historique de la mise en culture des terres est très différent; il serait exagéré de dire qu'il est tout à fait inverse, mais il est tout autre.

C'est à l'Américain Carey que revient le mérite d'avoir démontré que l'homme commence par cultiver les terres assez légères des coteaux, voire même des plateaux, et qu'il n'aborde que graduellement, beaucoup plus tard, les terres profondes des vallées et surtout celles des estuaires. Les premières sont bien plus faciles à mettre en œuvre par des hommes n'ayant que des moyens de culture imparfaits; la mise de capital y est beaucoup moindre, ainsi que la préparation de toute nature. Ces terres, en outre, sont les plus saines. Les sols profonds des vallées longeant les grands cours d'eau restent longtemps incultes à l'état de marais, de terrains malsains, qui exigeraient d'énormes travaux. Quand l'humanité est assez avancée pour attaquer ces sols qui contiennent le plus d'humus, et qui avec le temps porteront de beaucoup les plus belles récoltes, ce sont des terres de premier ordre qui viennent se mettre en concurrence avec les terres de second ou de troisième ordre antérieurement seules cultivées.

L'histoire montre qu'il en est ainsi, le noyau de toutes les civilisations se trouvant sur les plateaux ou sur leurs pentes, les riches terrains d'alluvion, avec les travaux de dessèchement, d'assainissement, de défrichement, de défoncement, de

défense qu'ils nécessitent, n'ayant été utilisés que beaucoup plus tard. L'observation des pays neufs consacre la même loi. Aux États-Unis, au Brésil, à la Plata, on trouve cette succession des cultures; de même dans notre Afrique, tout le sahel de l'Algérie est couvert d'exploitations, alors que la vallée incomparablement plus riche du Chélif se trouve encore déserte. En Tunisie, les sols légers de la presqu'île du Cap Bon attirent les colons européens; les terres profondes de la Basse-Medjerdah ne sont l'objet d'aucun travail.

Sur les domaines particuliers on peut faire la même remarque: dans telle grande propriété tunisienne, dont j'ai eu l'occasion de suivre le développement depuis dix ans, on a commencé par planter en vignes les coteaux; ce n'est que plus tard qu'on a planté les bas-fonds. La terre de ceux-ci est infiniment plus profonde, plus riche en éléments fertiles, tout aussi bien exposée; mais foulée depuis des siècles par les pieds des bestiaux, n'ayant jamais été divisée, ameublie, aérée par la culture, formant une croûte résistante, imperméable, submergée une grande partie de l'hiver, desséchée par le soleil en été, elle a été bien plus malaisée à mettre en culture. Les plants de vignes y prenaient moins facilement; les maladies, le *pourridié* surtout, y étaient plus fréquentes. Non seulement il a fallu beaucoup plus d'efforts pour la plantation, mais pendant toute une série d'années le rendement a été bien moindre que dans les vignes de coteaux. C'est seulement quand la terre aura, par une longue culture, été ameublie, aérée, rendue perméable à l'eau, assainie, que les plantes s'y développeront facilement; le rendement deviendra alors bien plus considérable que celui des terres des collines qui auront été les premières mises en culture; mais il y aura fallu douze, quinze ou vingt années de préparation.

On a là, sur un espace restreint, l'image de ce qui s'est produit dans le monde entier.

Sur beaucoup de points du monde, le genre humain ne cultive pas encore les meilleures terres: les deltas ou les estuaires des grands fleuves comme le Mississipi, les Amazones, le Rio de la Plata.

La formule de Carey sur le rendement croissant de la terre à cause de l'augmentation de l'habileté et du capital peut se dresser en face de la formule de Ricardo. Elles ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre; ce sont deux faces de la vérité: dans un pays où tout le sol est exploité, et où l'art agronomique est stationnaire et où la population s'accroît, la loi de Ricardo trouve son application; mais de tels pays et de tels temps sont rares chez les peuples civilisés. Dans un pays, au contraire, où l'art agronomique fait de très grands progrès, la formule de Carey sur les rendements croissants grâce au développement de l'habileté humaine et du capital humain rend beaucoup mieux les faits.

L'ORDRE DE FERTILITÉ DES TERRAINS N'EST PAS FIXÉ D'UNE MANIÈRE IMMUABLE. LES DÉCOUVERTES AGRONOMIQUES LE RENVERSENT FRÉQUEMMENT. — Ricardo et surtout ses disciples, en parlant de bonnes terres, de terres médiocres, de terres mauvaises, semblent avoir cru qu'il y a une sorte de hiérarchie fixe et constante des terres, suivant leur degré de bonté. Or, rien n'est plus inexact, et cette observation importe beaucoup, sinon pour la vérité théorique de la loi de la rente de la terre, du moins pour ses conséquences pratiques.

Les découvertes scientifiques, physiques, chimiques, l'art agronomique, ont, en grande partie, pour objet et pour effet de diminuer les différences entre le rendement des différentes terres, de fournir à certains sols réputés parmi les mauvais les éléments qui leur manquent, de faire que telle matière terrestre considérée comme inférieure devienne égale à la matière terrestre longtemps tenue pour supérieure, ou que du moins elle s'en rapproche.

Dans un admirable petit livre : *Des Systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale*, M. Hippolyte Passy, observateur d'une grande expérience, a prouvé, par des exemples nombreux, certains et pertinents, que le classement de bonté des terres est fréquemment bouleversé par les modifications de l'art agronomique. Des terres qui, au commencement du siècle, avec le peu de raffinement de la civilisation, étaient

considérées comme les plus mauvaises, sont devenues, deux ou trois décades d'années plus tard, les plus fécondes : « Telles sont, entre autres, dit M. Passy, qui écrivait en 1852, « les terres qui se composent de couches sablonneuses ou « graveleuses d'une certaine épaisseur. Longtemps ces terres, « moins propres, dans l'état d'imperfection où se trouvait « l'art, à produire du blé ou des farineux, que celles où « domine l'argile, ont été l'objet d'un dédain dont les traces « n'ont pas cessé d'exister dans le langage et les opinions « d'un grand nombre de cultivateurs. Il a fallu, pour les mettre « en honneur, qu'on eût appris à les amender, et que les « produits fins et recherchés qu'elles donnent à meilleur « marché que tous les autres devinssent d'un usage plus « général. Aujourd'hui, ces sortes de terres sont de plus en « plus appréciées et les bons agriculteurs leur accordent la « préférence. En Angleterre, par exemple, elles commencent « à l'obtenir, et c'est un fait que dans plusieurs contrées où « les terres qualifiées de bonnes sont affermées sur le pied « de 22 à 25 shellings l'acre (68 à 78 fr. l'hectare), les terres « autrefois dites maigres et pauvres se louent de 30 à 35 « (de 94 à 109 fr. l'hectare). »

Le statisticien anglais bien connu, Porter, dans son *Progress of Nation*, constate la même vérité : « L'opinion relative à « l'altération que subit le système de fermage, par l'usage « qui se répand d'appliquer les sols légers à des emplois « dont on croyait les fortes terres seules susceptibles, est « confirmée par les communications faites aux commissaires « de la loi des pauvres ». Des découvertes, comme celle de l'usage longtemps ignoré de la chaux dans plusieurs parties de l'ouest de la France, dans la Mayenne notamment, ou la découverte d'une marnière, ont transformé des terres dédaignées en terres très productives. « Dans les départements les « plus riches et les mieux cultivés, dit M. Passy, la distinction « entre les terres des trois premières classes du cadastre ne « répond plus aux faits actuels, et il est des terres sableuses, « récemment défrichées, qui, transformées en peu d'années en

« excellents fonds, donnent maintenant des rentes de la plus haute élévation. » Les terres réputées les plus riches n'ont augmenté souvent que faiblement de revenu, et celles considérées comme les plus pauvres ont parfois prodigieusement haussé : « Voici quelle a été, dit M. Hippolyte Passy, la progression des fermages dans plusieurs communes des départements de l'Eure et de l'Oise, suivant les classes de terre adoptées par le cadastre à des époques dont la plus ancienne n'excédait pas 23 ans, en 1829, (époque où nous avons constaté les faits et établi une moyenne) :

Revenu moyen d'un hectare par classe de terre :

	1 ^{re} classe.	2 ^e classe.	3 ^e classe.	4 ^e classe.	5 ^e classe.
« Suivant le cadastre.....	58	48	34	20	8
« D'après les baux du moment (1852).....	80	78	60	50	40

« On voit combien se sont atténuées les différences dans un espace fort court. C'est de 38 pour 100 que, comparative-ment aux évaluations cadastrales, s'est élevé le revenu des terres de première classe, c'est de 250 et de 500 pour 100 que s'est élevé celui des terres de quatrième et de cinquième classes. Or, le mouvement de progression n'est pas à son terme, et a continué à se déclarer, et nous connaissons des communes où les terres désignées il y a trente ans comme les plus productives ne sont plus celles qui maintenant rendent aux propriétaires les plus hauts fermages¹ ».

M. Hippolyte Passy écrivait à une période (1852) où les fermages étaient en forte ascension.

Ainsi, *il n'y a rien de tel qu'un rang fixe de fertilité des terres. La bonté d'une terre représente simplement une relation de tels ou tels éléments du sol avec l'art agronomique actuel et avec les produits que les hommes demandent actuellement.* Ce classement est constamment modifié par les connaissances scientifiques

¹ Hippolyte Passy, *Des systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale*, 2^e édition, 1852, pages 54 à 56.

et par l'abondance ou la rareté des capitaux mis à la disposition des exploitants.

Autrefois, quand une grande partie de la population des campagnes se nourrissait de châtaignes, les terres plantées en châtaigniers étaient classées, dans les montagnes du Midi de la France, par le cadastre, comme terres de première classe ; à l'heure actuelle que la population dédaigne ce genre de nourriture, ces terres n'ont presque plus de valeur. De même en Vaucluse, les terres qui produisaient la garance, avant qu'on fût arrivé à produire chimiquement cette belle couleur rouge ; de même encore les taillis de châtaigniers pour des cercles aux futailles, avant qu'on ne se fût avisé de se servir de cercles en fer ; de même aussi les plantations de mûriers dans le midi de la France quand l'éleve des vers à soie y était florissante ; de même, enfin, quoique dans une moindre mesure, les bois de haute futaie pour la marine ou pour les hauts fourneaux avant le règne du fer et du coke, ou les simples bois taillis avant que les fourneaux à charbon se fussent répandus jusque dans les chaumières. Si beaucoup de terres montent de la 5^e classe à la 2^e ou à la 1^{re}, il arrive que certaines déclinent de la 1^{re} ou de la 2^e classe aux derniers rangs.

Les plaintes si constamment élevées contre l'inégalité du cadastre, les demandes si fréquentes de sa revision, sont le témoignage de la conscience universelle contre la prétendue existence d'un classement quasi invariable des terres.

Les résultats obtenus dans certaines garrigues du Midi, transformées en vignobles, dans les plantations de vignes en terrains sablonneux, sont aussi des exemples entre mille autres de la même vérité. Personne n'ignore en France que les pays où les fermages se sont soit le plus élevés, soit le mieux maintenus, ce ne sont pas les anciennes provinces riches, la Normandie par exemple ou l'île de France, ce sont des provinces réputées pauvres : la Sologne, la Bretagne, les Landes.

DE LA PROPORTION DES FERMAGES ET DE LA RENTE DE LA TERRE SOIT AU PRIX DES PRODUITS AGRICOLES SOIT A L'ENSEMBLE DU REVENU NATIONAL. — Sur un autre point important, la théorie de Ricardo

se trouve complètement en défaut. Non seulement la rente de la terre, au sens scientifique du mot, mais les fermages, ce qui est très différent¹, forment une part chaque jour moindre de la production générale du pays et même de la production agricole.

Si l'on envisage certaines civilisations primitives, comme celle de nos Arabes d'Afrique, le cultivateur, serf de sa dette, le khammès², pour l'appeler de son nom arabe, n'a droit qu'au cinquième de la récolte qu'il a préparée, ensemencée et moissonnée, les quatre autres cinquièmes allant au propriétaire, qui fournit, il est vrai, les bœufs, la semence, la charrue, en même temps que la terre. Comme sous ce régime, il n'y a presque pas eu de capital incorporé au sol, et que les khammès eux-mêmes s'abritent sous les gourbis qu'ils construisent, on peut estimer à un cinquième et demi environ la semence et l'intérêt, l'amortissement ou l'entretien des bœufs, qui se nourrissent sur les terres vacantes et les jachères; il reste donc bien net plus de la moitié pour la rente de la terre.

Après ce colonat au cinquième, vient le métayage, tel qu'il existe dans une partie de la France. Le propriétaire fournit non seulement la terre, mais tous les animaux et instruments de travail, tous les bâtiments, y compris le logement du métayer, et il retire, en général, la moitié du produit; nous disons en général, parce que les coutumes locales mettent parfois certains frais spéciaux, les impôts, les engrais ou autres, à la charge du propriétaire. En supposant même le partage à moitié, comme le propriétaire doit supporter seul l'entretien des bâtiments, l'assurance, le renouvellement de l'outillage, des installations diverses, etc., on peut penser que si le métayage laisse comme revenu net le tiers du produit

¹ Voir plus haut, pages 709-711.

² Le khammès est en général un débiteur qui ne peut s'acquitter et qui reste attaché au domaine de son créancier jusqu'à ce qu'il ait pu le rembourser. S'il veut changer de domaine, le nouveau propriétaire chez lequel il entre doit rembourser au premier propriétaire la dette du khammès. Tel est, du moins, l'état de choses que nous avons expérimenté nous-même en Tunisie.

brut au propriétaire, c'est un bon résultat pour ce dernier. Il s'en faut que le revenu net soit la rente de la terre au sens scientifique du mot. La plus grande partie, en général la totalité, ne fait que représenter ou ne suffit même pas parfois à représenter l'intérêt et l'amortissement de l'ensemble des incorporations de capitaux au sol, constructions, clôtures, défrichements, assainissements, nivellements, irrigations, plantations, etc., et enfin l'intérêt du capital même d'exploitation que le propriétaire fournit.

Si l'on se place maintenant dans un état de culture très perfectionnée (car le métayage, on le verra plus loin¹, ne convient, sauf exception, qu'à une culture assez primitive), on s'aperçoit que l'ensemble du revenu des propriétaires ruraux atteint à peine le cinquième ou le sixième de la production agricole. C'est le cas, à l'heure présente, en France.

En France, le revenu net foncier rural était évalué à 1,200 millions de francs au temps de Lavoisier, c'est-à-dire en 1790, à 1,900 millions en 1851, à 2 milliards 750 millions en 1874, au moment où l'on était à l'apogée des fermages; en 1879-81 l'administration des finances ne l'estimait plus qu'à 2 milliards 645 millions; depuis lors la crise agricole a sévi; aucune nouvelle statistique officielle n'a été faite sur la propriété rurale; mais le *Bulletin de Statistique* (du ministère des Finances, décembre 1888), estime que la valeur moyenne de l'hectare de terre en France avait baissé de 1,830 fr. en 1879 à 1,785 fr. en 1884²; en supposant, ce qui est très modéré, qu'une baisse analogue de 2 1/2 p. 100 se fût produite pour la même période dans le revenu net de la propriété agricole, on n'aurait plus, pour ce dernier, que 2 milliards 580 millions environ. Enfin, comme de 1884 à 1892 le fléchissement a continué, c'est à peine si, malgré d'énormes droits protecteurs, le revenu net

¹ Voir dans le tome II de cet ouvrage le chapitre consacré à la tenure de la terre.

² Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, 3^e édition, pages 105 et suivantes, et notre *Traité de la Science des finances*, 5^e édition, tome 1^{er}, pages 332 et suivantes.

de la propriété rurale serait en France, à l'heure présente (1894), de 2 milliards 500 millions. L'ensemble de la production agricole, déduction faite des denrées consommées sur place pour obtenir un autre produit, est évalué par les statisticiens sérieux et exacts à 13 milliards et demi en 1882¹. Or, 2 milliards 500 millions environ de revenu net sur 13 milliards et demi de production, cela représente moins du cinquième. On voit combien, relativement à l'ensemble de la production agricole, s'est affaiblie la part du revenu net des propriétaires, c'est-à-dire des fermages ou de ce qui en tient lieu. Il y a loin de là aux quotes parts prélevées sous un régime primitif par le propriétaire arabe employant des khammès, ou même par le propriétaire contemporain occupant, dans des contrées en général pauvres, des métayers.

D'autre part, ces 2 milliards 500 millions environ de revenu déclaré net par nos statistiques administratives doivent subir diverses déductions : environ 240 millions d'impôt foncier (centimes additionnels compris), et avec la part des habitations rurales dans l'impôt sur la propriété bâtie et sur les portes et fenêtres, le tout réuni, approximativement 300 millions²; il faut déduire aussi l'entretien des bâtiments, des clôtures, des canaux d'irrigation et de dessèchement, des plantations, d'une partie de l'outillage, futailles, pressoirs, toutes dépenses à la charge du propriétaire, et les assurances; tout ce second chapitre, soit par les dépenses ordinaires et annuelles qu'il impose, soit par certaines autres dépenses extraordinaires mais revenant presque périodiquement, atteint bien encore, en moyenne, 300 millions, soit 12 p. 100 environ du fermage brut : il est bon de déduire aussi au moins 5 p. 100 pour insolvabilité de certains fermiers ou remises à eux faites dans des années calamiteuses, pertes auxquelles on ne peut dans une longue série d'années complètement échapper; ces 5 p. 100 représentent 125 millions. Toutes ces déductions atteignent 725 millions à retrancher [du revenu de 2,500 millions qui résulte des

¹ *La France économique*, par A. de Foville, année 1889, page 103.

² Voir notre *Traité de la Science des Finances*; 5^e édition, tome I^{er}, p. 332.

informations administratives pour la propriété rurale; le revenu vraiment net pour les propriétaires tombe au-dessous de 1,800 millions de francs, pour une production agricole totale de 13 milliards et demi, et ne représente ainsi que 13 p. 100 environ de cette production.

En laissant de côté, si indispensables qu'ils soient pour la clarté du sujet, ces retranchements légitimes, ou en s'en tenant aux constatations administratives, le revenu des propriétaires ruraux (impôts non déduits) est passé de 1,200 millions de francs, au temps de Lavoisier, à 1,900 millions en 1851, à 2,750 millions en 1874 (point culminant), à 2,645 millions (évaluation du ministère des Finances) en 1879-80, et à 2 milliards 500 millions (évaluation par voie d'induction) en 1894. En soixante années, de 1791 à 1851, l'augmentation du revenu des propriétaires ruraux avait été de 60 p. 100, et en cent trois années, de 1791 à 1894, il a été d'environ 100 p. 100. Mais ces chiffres appellent bien des observations, sans lesquelles on tomberait dans de graves erreurs. Il faudrait tenir compte de ce que la monnaie n'a pas le même pouvoir social en 1894 qu'en 1791. Sans qu'on puisse exactement chiffrer, à cause de l'énorme complication des éléments, cette diminution du pouvoir social de la monnaie depuis un siècle, on ne la peut contester. En second lieu, les salaires agricoles moyens sont évalués à 60 centimes par journée de travail en 1788, à 1 fr. 42 en 1842 et à 2 fr. 22 en 1882¹, ayant presque quadruplé dans ce cours d'un siècle, alors que le revenu, évalué en argent, des propriétaires ruraux, a seulement doublé, ce qui est bien peu conforme aux conséquences qu'on avait tirées de la loi de Ricardo.

Une autre observation, des plus capitales, c'est que ce doublement en plus d'un siècle (1791-1894), du revenu des propriétaires ruraux, est très loin de s'être effectué sans sacrifices et sans dépenses de leur part. Ce n'est pas la rente, au sens scientifique du mot, qui s'est accrue dans ces proportions,

¹ *La France économique*, d'Alfred de Foville, année 1889, page 99.

c'est le revenu des propriétaires. Chacun sait que les incorporations de capitaux au sol ont été prodigieuses depuis un siècle : les constructions ont dû être d'abord singulièrement agrandies et renouvelées ; les fermiers ne veulent plus demeurer dans les étroites, basses et humides chaumières qu'occupaient leurs arrière-grands-pères ; pour un matériel agricole beaucoup plus considérable et plus étendu, pour des récoltes plus importantes en quantité, pour un bétail plus nombreux, il a fallu toute une série de bâtiments nouveaux ; de même encore, les défrichements, les dessèchements ou drainages, les barrages et irrigations, les amendements d'une utilité permanente faits en partie par les propriétaires, soit que ceux-ci y contribuent avec leur fermier, ce qui est souvent le cas, soit que ces amendements proviennent de propriétaires exploitant directement ; les changements de culture nécessitant une dépense de capital, comme les conversions de terres labourables en prairies, les plantations de vignes, de pommiers, d'arbres fruitiers de toutes sortes, etc. ; tout cet ensemble d'incorporations de capitaux au sol représente dans le courant du siècle écoulé une somme prodigieuse. Il n'y a rien d'exagéré à penser que dans un pays comme la France on consacre chaque année en constructions rurales nouvelles ou en amendements durables du sol une somme de 500 millions de francs aujourd'hui ; peut-être au commencement du siècle et au milieu n'y affectait-on que 200 millions ; en tout cas, plusieurs dizaines de milliards, vraisemblablement entre 25 et 35 milliards, ont été employés depuis un siècle en augmentation des capitaux incorporés au sol par les propriétaires. Le développement, en un siècle, de 4,300 millions environ du revenu des propriétaires ruraux (sauf les déductions à faire pour les causes exposées plus haut, page 757), ne représente donc à aucun titre une augmentation de la rente du sol, au sens scientifique du mot. Cette augmentation de la rente, ce *natural and unearned increment*, cette plus-value naturelle et imméritée, pour employer les expressions de Stuart Mill, on la recherche en vain, du

moins en ce qui concerne la masse de la propriété foncière rurale, pendant le dernier siècle écoulé.

Il en est de même dans la plupart des pays, notamment en Angleterre. M. Thorold Rogers, l'économiste anglais qui s'est fait une spécialité d'étudier la marche des prix et les modifications des situations sociales dans l'histoire de son pays, écrit les lignes suivantes : « Seul, j'ai étudié la rente au
« point de vue historique. J'ai suivi pendant plus de six
« siècles le passé de plusieurs domaines, domaines dont les
« *facultés indestructibles*, ainsi que les appelle Ricardo, n'ont
« pas varié, mais dont les fermages comparés à d'autres
« valeurs mesurables en monnaie ont subi des mouvements
« stupéfiants. J'affirme, en connaissance de cause, que, tandis
« que le prix du blé a monté dans la proportion de 1 à 8, la
« rente, exprimée dans les mêmes unités ou symboles moné-
« taires, a monté dans la proportion de 1 à 80. Les *facultés*
« *indestructibles du sol* qui, aux yeux du cultivateur expéri-
« menté, ne sont rien moins qu'indestructibles, justifient
« d'autant moins cette élévation fabuleuse de la terre de
« labour, que la rente des prairies naturelles, qui participent
« beaucoup plus du caractère d'indestructibilité, n'a suivi
« que de très loin cette progression ¹. »

Ce passage appelle diverses observations. D'abord, il s'agit de six siècles, nous dit l'auteur, c'est-à-dire de ce qu'était la rente du sol en Angleterre au XIII^e siècle; ensuite, il est question des mêmes unités ou symboles monétaires, c'est-à-dire que l'auteur considère seulement le poids d'argent ou d'or formant la rente au XIII^e siècle, et le poids d'argent ou d'or formant la rente au XIX^e. Il ne tient, par conséquent, aucun compte de la dépréciation des métaux précieux, qui est le résultat de

¹ *Interprétation économique de l'Histoire*, par Thorold Rogers, page 148. D'après un autre passage de Rogers (page 164), la rente des pâturages aurait monté de 1 à 10 en deux siècles trois quarts, c'est-à-dire de la fin du XVI^e siècle à 1854, pendant que le blé montait de 1 à 8, ce qui ferait que le propriétaire de pâturages n'aurait guère pu acheter que 25 p. 100 de blé de plus en 1854 qu'en 1580, par exemple.

la découverte de l'Amérique, d'abord, puis, dans une mesure beaucoup plus faible, de celle des mines d'or de la Californie et de l'Australie. Or, il est bien clair qu'un même poids d'argent ou d'or en 1292 et un poids d'argent ou d'or en 1892 ne sont pas, du tout, des valeurs identiques; c'est ce qui ressort, d'ailleurs, de ce que, dans cet intervalle de six siècles, le prix du blé, [d'après M. Rogers, ait monté dans la proportion de 1 à 8.

Il est certain, en outre, que la terre à la fin du xix^e siècle et la terre à la fin du xiii^e siècle ne sont pas des choses comparables. Une somme énorme de capitaux y a été incorporée pendant ces six siècles, comme constructions, clôtures, drainages, assainissements, irrigations, etc.

Si l'on veut avoir des idées précises, il faut étudier la marche des fermages à une époque moins lointaine, dans un temps où le pouvoir d'achat des métaux précieux a moins varié, et où la terre elle-même se rapprochait plus, sous le rapport de toutes les installations et des incorporations de capital au sol, de ce qu'elle est aujourd'hui. Il faut comparer, par exemple, le xviii^e siècle au xix^e. Or, sans trouver dans le livre de M. Rogers des chiffres très précis pour cette période, on y rencontre des indications utiles. Il note « la passion subite et « universelle pour l'agriculture, qui s'empara, au xviii^e siècle, « des gentilshommes anglais. » — « Elle n'a pas été unique- « ment inspirée, dit-il, par le désir de se vouer à l'instruction « de leurs fermiers; elle eut, je crois, pour point de départ la « saine appréciation des profits qu'ils allaient tirer d'une cul- « ture perfectionnée. La jalousie qu'éveillait dans leurs cœurs « la vue de l'opulence et de l'influence croissante de la nou- « velle aristocratie d'argent les poussa à rivaliser de richesse « avec une classe qu'ils méprisaient et qu'ils détestaient... Ils « résolurent sagement de se distinguer en se rendant utiles et « en s'adonnant à l'agriculture. » « On a, dit Young, tenté « plus d'expériences, fait plus de découvertes et déployé plus « de bon sens en dix années que pendant les cent ans qui les « ont précédées. » Puis, il ajoute : « Si ce noble esprit se sou-

« tient, nous verrons l'agriculture portée à la perfection. »

Parlant de la hausse de la rente ou plutôt des fermages au XVIII^e siècle, M. Rogers écrit encore : « Cette fois la hausse a été légitime et justifiée par les progrès que les propriétaires avaient introduits... Louant l'exemple donné par les propriétaires anglais du XVIII^e siècle, il serait de mauvais goût d'insister sur les avantages qu'ils en ont retirés. Ils renouvelaient la tradition de leurs prédécesseurs du XIII^e et du XIV^e siècle, qui s'étaient efforcés d'améliorer la race de leurs moutons en achetant des béliers de choix, et leurs terres, en les soumettant au drainage, opération qui exigeait une somme de dépenses égale à la valeur du fonds. Les fermiers qui leur avaient succédé avaient été obligés de renoncer à ces amendements trop dispendieux pour eux ».

L'écrivain anglais entre ensuite dans quelques détails sur lord Lowell, « un des premiers innovateurs et l'un des plus entreprenants » de ces agronomes, qui introduisirent des amendements considérables et coûteux¹.

Qu'en Angleterre, comme en France, des sommes énormes dans les derniers siècles, et tout aussi bien au XIX^e siècle qu'au précédent, aient été incorporées au sol par les propriétaires, et aient conféré à la terre une productivité durable, on ne le peut sérieusement contester. *Prendre la hausse des fermages pour la hausse de la rente, au sens scientifique du mot, c'est-à-dire pour une plus-value spontanée et imméritée, c'est être complètement dépourvu du don d'observation et de l'esprit critique.*

D'après les statistiques les plus approximativement exactes, le revenu net de la terre (*land*) dans l'Angleterre proprement dite aurait été de 500 millions de francs en 1800, 700 millions (mais en papier-monnaie déprécié de 8 à 10 p. 100) en 1804, de 750 millions en 1838, 1,200 millions en 1857 ; les statistiques de l'*income tax* donnent 1,250 millions (50,124,175 liv. st.) en 1875 ; mais il s'agit des terres qui, avec les autres res-

¹ Rogers, *Interprétation économique de l'Histoire*, traduction française (Guillaumin), pages 160 et 161.

sources de leurs propriétaires, produisent un revenu individuel d'au moins 2,500 francs ; depuis 1875 le déclin des fermages en Angleterre a été ininterrompu. En 1888, le revenu net de la terre imposée à l'*income tax* n'est plus pour l'Angleterre et Galles que de 4,115 millions de francs environ (44,471,000 liv. st.¹) ; comme il s'agit ici des terres qui, avec les autres revenus de leurs propriétaires forment, pour ceux-ci un revenu individuel d'au moins 3,750 francs, et quoique la petite et la toute moyenne propriété rurale soient très rares en Angleterre, on peut, par une large concession, relever ces chiffres d'un dixième². Ainsi la valeur locative des terres anglaises en 1875, avant l'époque de très grande crise, aurait été de 4,375 millions de francs environ et, en 1888, en pleine crise, de 4,225 millions approximativement. Ce serait, depuis 1800, une augmentation de 725 millions de francs ou de 145 p. 100. Mais qui doute que, dans cette période de près d'un siècle, la terre anglaise n'ait bénéficié de travaux énormes, effectués par les propriétaires : constructions, clôtures, drainages, conversions de champs en prairies, dessèchements, aménagements et installations de toute nature ? Quand 15 ou 20 milliards auraient été dépensés de cette façon, sinon même beaucoup plus, en ces quatre-vingt-huit années, on ne devrait pas s'en étonner. Puis, le pouvoir social de la monnaie est beaucoup moindre en 1888 qu'en 1800. Devant ces faits, que devient la prétendue plus-value spontanée et ininterrompue du sol ?

Si, d'autre part, on veut comparer la valeur locative des terres, nous ne disons pas la rente qui en est très distincte, à l'ensemble du revenu national, on sait que l'on ne peut guère estimer celui-ci à moins de 30 ou 35 milliards pour le Royaume-

¹ Jusqu'en 1877, les revenus au-dessous de 2,500 francs étaient exempts d'impôts, et, depuis 1877, tous ceux au-dessous de 3,750 francs.

² Consulter, pour une étude beaucoup plus étendue et plus détaillée, ainsi que pour un plus grand nombre de renseignements statistiques, mon *Essai sur la Répartition des Richesses* et mon *Collectivisme*. Voir aussi la collection des *Statistical Abstracts of the United Kingdom*.

Uni tout entier; or, la valeur locative des terres imposées à l'*income tax* est, pour l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande réunies, de 1,540 millions de francs en 1888 (61,253,522 liv. st.); en accroissant ce chiffre de 10 p. 100 pour tenir compte des petites propriétés exemptes de l'impôt sur le revenu, on a un total de 1,695 millions de francs, soit 5 p. 100 tout au plus de l'ensemble du revenu national. Comme on est loin de toutes les prévisions de l'école de Ricardo!

On pourrait développer cette démonstration par de nombreux exemples tirés d'autres pays, mais cela paraît superflu.

DE LA PARTICIPATION INDIRECTE DES OUVRIERS, DANS BEAUCOUP DE CAS, A LA RENTE DE LA TERRE, PAR LA HAUSSE DES SALAIRES. — Dans nombre de cas, nous ne disons pas dans tous, les ouvriers participent, par une hausse notable de leurs salaires, à la supériorité de fertilité qu'offrent certains sols par rapport à la généralité des autres, dans un état donné de la technique agricole. Dans les beaux vignobles du département de l'Hérault, par exemple, pour une journée de travail très courte, qui se tient souvent au-dessous de huit heures et qui jamais ne dépasse neuf heures, les salaires sont deux fois et même deux fois et demie plus élevés que dans le département à sol granitique et peu fertile de la Haute-Vienne¹. Le peu de productivité de la terre en ce dernier pays, étant donné, du moins, les procédés agronomiques, ne permet guère que les salaires haussent notablement. Comme le métayage y est en vigueur et que, déduction faite de ses charges d'entretien des bâtiments, assurances, etc., la moitié qui échoit au propriétaire se réduit au tiers, on voit que si les salaires agricoles dans la Haute-Vienne devaient monter au même taux que dans l'Hérault, non seulement le propriétaire dans ce premier département ne recevrait absolu-

¹ Dans la Haute-Vienne, les journaliers ruraux ne sont guère payés, non nourris, que 1 franc à 1 fr. 25 en hiver et 1 fr. 50 à 2 fr. en été; les femmes reçoivent 60, 80 centimes et au plus 1 franc par jour. Dans les vignobles de l'Hérault, les hommes gagnent généralement 2 fr. 50 à 2 fr. 75 en hiver et 3 fr. à 3 fr. 25 en été, quelquefois davantage.

ment plus rien, mais même le produit brut ne suffirait pas à payer ces salaires. Nous supposons, bien entendu, que les procédés agricoles ne soient pas modifiés.

De même dans la riche Normandie, les salaires sont notablement plus élevés que dans la pauvre Bretagne; l'inégalité de fertilité naturelle n'est pas, sans doute, la seule cause de cette différence, mais elle y contribue.

Ce n'est pas qu'il y ait toujours un rapport exact entre la fertilité du sol et le taux des salaires ruraux. Dans des pays naturellement fertiles et à population très prolifique, comme les Flandres et la Terra di Lavoro (Terre de Labour) dans l'ancien royaume de Naples, la culture étant beaucoup plus morcelée que la propriété, la population étant, d'ailleurs, peu instruite, il y a une concurrence acharnée entre les petits fermiers, de même qu'entre les ouvriers agricoles, et il en résulte que les bas salaires y vont avec des fermages élevés. Mais on peut considérer ces conditions comme appartenant plutôt au passé et destinées à disparaître¹.

Toutes autres conditions égales, à savoir la densité de la population, son instruction, son habitude de l'association, il y a une tendance à ce que les ouvriers participent à la fertilité naturelle du sol par des salaires plus élevés.

INFLUENCE DE LA BAISSÉ DU TAUX DE L'INTÉRÊT SUR LA RENTE DE LA TERRE. — Un phénomène que nous avons beaucoup étudié dans notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, et que nous expliquerons plus loin, la baisse du taux de l'intérêt, doit opérer aussi une action profonde sur la rente du sol et contribue à l'empêcher de s'élever. Un des points de la doctrine de Ricardo, c'est que, au delà d'un certain degré, les nouveaux capitaux incorporés au sol donnent un rendement proportionnellement moindre que celui des capitaux antérieurs. Cette observation est vraie, si l'on suppose la technique agricole stationnaire. Ricardo pense que la nécessité d'employer de nouveaux capitaux qui donnent un rendement décroissant et

¹ Voir le chapitre suivant et aussi les chapitres relatifs aux salaires.

de rémunérer suffisamment ceux-ci, doit faire hausser le prix des produits et élever la rente de la terre (Voir plus haut pages 717 à 718). Ce résultat se produirait, dans l'hypothèse où il s'est placé, si le loyer des capitaux était toujours identique ; mais l'un des faits les mieux démontrés, c'est que le loyer des capitaux a une tendance à baisser. Il en résulte que, en 1894, par exemple, on sera disposé à incorporer des capitaux au sol par l'espérance d'une rémunération qui aurait paru trop chétive en 1870 ou en 1860. Les nouveaux capitaux se contenteront donc de rémunération moindre que les capitaux anciens, de 3 p. 100 par exemple au lieu de 4 ou de 5 ; *aussi, bien loin que l'emploi des nouveaux capitaux pousse à l'augmentation du prix des produits et à l'accroissement de la rente du sol, il doit porter à la baisse de l'un et de l'autre. L'affaiblissement du loyer des capitaux a donc des effets qui viennent puissamment contrarier l'action de la loi de Ricardo.*

DE GRANDES ET SOUDAINES DÉCOUVERTES AGRONOMIQUES ET D'INTENSES PROGRÈS AGRICOLES FONT BAISSER LA RENTE DE LA TERRE : PERSPECTIVES D'AVENIR A CE SUJET. — Contrairement à ce que prétend Henri George, il n'y a aucun doute que les découvertes agronomiques importantes et généralement appliquées n'aient pour effet de réduire la rente du sol ; il n'en serait autrement que si la population s'accroissait dans des proportions très rapides. Mais on ne peut plus admettre l'ancienne doctrine que partout où pousse un pain naît un homme ; nous démontrerons plus loin que l'ensemble des causes qu'on comprend sous le nom de civilisation tend plutôt à diminuer qu'à accroître la prolificité effective.

Des progrès agricoles très sensibles, de très vastes applications de capitaux au sol, ont pour effet d'accroître notablement les produits. Si la population n'augmente que peu et qu'elle ait déjà des ressources et des habitudes de vie qui lui permettent de satisfaire assez largement ses besoins de nourriture et de vêtement, tout soudain et important accroissement des quantités produites amène une baisse qui peut être très considérable. C'est ici que trouve son application la formule de

l'école économique autrichienne sur la *Grenzwert* (valeur marginale ou décroissante), la *Gesetz der progressiven Abnahme der Bedürfnisintensität*, la loi de la décroissance progressive de l'intensité du besoin et de la chute progressive de la valeur d'une denrée quand l'offre s'en accroît notablement et soudainement, les hommes désirant avec intensité un certain degré de satisfaction de leur faim et de leur soif et n'éprouvant plus qu'un désir s'amoindrissant de plus en plus pour toute augmentation de satisfaction de ce même besoin au delà d'un certain degré. C'est en vertu de cette loi que toute récolte exceptionnellement abondante de blé ou de vin, à plus forte raison toute série de récoltes semblables, avilit singulièrement le prix de ces denrées. Il peut arriver que la valeur totale d'une excellente récolte tombe au-dessous de la valeur totale d'une récolte moyenne ou d'une récolte mauvaise.

Or, de très grands progrès agricoles doivent amener un considérable et continu accroissement de la production. Jusqu'ici, cet accroissement s'est bien manifesté, mais avec lenteur; puis, au point de départ, la généralité de la population était si mal pourvue de substances alimentaires, que les effets de cet accroissement de production n'ont pas été très sensibles sur les prix ni sur le revenu net des propriétés. Mais supposons que l'on accomplisse maintenant certains de ces progrès notables qui sont à l'étude et dont nous entretenons les agronomes ou les chimistes, MM. Grandeau, Gautier, Berthelot, Dehérain et bien d'autres. On sait que, à l'heure actuelle, la production du blé en France est d'environ 16 hectolitres à l'hectare, après avoir été de 10 à 12 seulement, de 1820 à 1845; le progrès est assez sérieux, d'autant que la culture du blé s'est étendue à 7 millions d'hectares, au lieu de 5 environ dans les années que nous venons d'indiquer. Mais, si les assertions des chimistes et des agronomes sus-dénomés sont exactes, on pourrait, par divers moyens, arriver à une production de 30 à 35 ou 40 hectolitres de blé par hectare. D'autres, MM. Berthelot, Dehérain, entrevoient des progrès

bien plus gigantesques, par l'utilisation des microbes qui dans le sol produisent naturellement les nitrates et dont l'action pourrait être beaucoup mieux secondée¹. Nous ne recherchons pas si ces moyens sont actuellement pratiques, mais il ne répugne pas à l'idée qu'ils le deviennent; alors, au lieu des 110 à 115 millions d'hectolitres de blé qu'elle produit et des 120 à 125 qu'elle consomme, la France produirait 220 à 250 millions d'hectolitres. Comme, par hypothèse, le même progrès, grâce à la diffusion des connaissances agronomiques, se serait manifesté dans les autres pays, l'exportation n'offrirait pas plus qu'aujourd'hui un large débouché.

Supposez, ce qui est encore plus admissible, que, pour le vin, on arrive à une production, en France, de 120 à 150 millions d'hectolitres, au lieu des 30 à 35 millions des récentes années et des 50 à 55 millions environ d'avant le phylloxera (le maximum atteint a été de 83 millions en 1875); une production de 120 à 150 millions d'hectolitres n'aurait rien d'extraordinaire, pour peu que l'art agronomique fit des progrès très sérieux, car elle ne représenterait qu'une moyenne de 60 à 75 hectolitres à l'hectare pour une superficie de 2 millions d'hectares de vignes en France et en Algérie; or, cette superficie pourrait être aisément doublée.

Admettez, en outre, que, toujours par les progrès de la science appliqués à l'agriculture, il y eût un accroissement analogue chez toutes les nations civilisées, pour les autres produits agricoles : bétail, beurre, lin, chanvre, etc., il est presque certain que la population n'augmenterait pas dans des proportions correspondantes; la consommation, sans doute, s'élèverait notablement, mais il est douteux qu'elle pût maintenir des prix rémunérateurs pour toutes les terres. La loi de la décroissance de la valeur des produits quand ils s'offrent en excès, au delà de ce qui est nécessaire pour un certain degré de satisfaction, cette loi, que nous étudierons plus loin et qui correspond au phénomène bien connu de la satiabilité, se ferait

¹ Consulter à ce sujet deux articles publiés par M. Dehérain, membre de l'Académie des Sciences, dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1893.

vivement sentir. Les 220 ou 250 millions d'hectolitres de blé produits en France, par hypothèse, pourraient avoir une valeur moindre que les 110 à 120 d'aujourd'hui, et, de même, les 120 à 150 millions d'hectolitres de vin en pourraient avoir une moindre que les 30 à 35 millions des temps récents, ou que les 55 millions actuels, en tenant compte de l'importation et des vins fabriqués¹. Cette excessive abondance, provenant des progrès de la science, pourrait réduire notablement les fermages et, par conséquent, la rente, qui en est un des éléments. Les terres naturellement les plus pauvres ou les moins bien situées ne seraient plus en culture et ne serviraient plus qu'à la dépaiissance naturelle, ou bien encore ces terres les moins bien douées, tout en restant en culture, ne produiraient pas l'intérêt des capitaux précédemment incorporés au sol.

Ainsi de très profonds, très soudains, très généraux progrès agronomiques ont plutôt une tendance à déprimer à la longue les fermages et la rente du sol, grâce à cette loi de la valeur marginale ou décroissante, dont il sera plus longuement question dans une autre partie de cet ouvrage. Un propriétaire ou un agriculteur qui augmente notablement sa production particulière par une méthode plus scientifique, par un surcroît de soins et une plus grande incorporation de capitaux au sol, travaille à son propre avantage, surtout pour la période prochaine d'années. Mais dès qu'il est imité par tous les autres propriétaires, l'augmentation de la production, à moins qu'elle ne soit lente et modérée, finit par tourner contre la classe même des propriétaires.

Maintenant, y a-t-il quelque vraisemblance qu'on généralise assez vite les rendements énormes dont nous entretenons MM. Grandeau, Armand Gautier, Schlœsing, Berthelot, Dehérain

¹ Ces lignes étaient écrites avant la fameuse « mévente des vins » de l'année vinicole 1893-1894. L'élévation soudaine de la récolte française d'une trentaine de millions d'hectolitres à 50 a fait reculer dans des proportions énormes le prix des vins. Quelques autres causes peuvent s'être jointes à l'abondance de la récolte; mais celle-ci a été le facteur déterminant de la mévente.

et autres? Nous l'ignorons; mais il est possible que, avec le développement de la culture scientifique, on y parvienne à assez bref délai.

Il ne faut pas oublier que, en dépit d'améliorations récentes, l'agriculture chez les nations civilisées peut être considérée comme étant encore dans l'enfance; nos arrière-neveux seront, sans doute, stupéfaits de notre ignorance en pareille matière.

On ne peut qu'applaudir à la formule suivante du statisticien et économiste américain Atkinson: « La terre elle-même », écrit-il, « peut être épuisée si on la traite comme une mine; « elle peut être maintenue quand on la traite comme un laboratoire. Son potentiel dans l'accroissement de la fertilité et « de la production, si l'on s'en sert comme un outil ou un « instrument pour arracher de l'acide nitrique et du carbone « à l'atmosphère et transformer ces éléments en nourriture « pour l'homme et la bête, est jusqu'ici une quantité inconnue, « *is as yet an unknown quantity* ».

Une révolution dans l'art agronomique n'est nullement improbable. Les recherches de MM. Schlœsing, Berthelot, Dehérain, Wischnégradski, sur la fixation de l'azote par la terre et sur le rôle des organismes inférieurs pour l'absorption de l'azote peuvent, avec bien des expériences d'autre nature, arriver à produire des résultats énormes. Il semble que l'on ne soit pas éloigné d'une véritable révolution agronomique, et que l'agriculture doive, au siècle prochain, se montrer aussi rapidement progressive que l'industrie.

L'idée des rendements nécessairement décroissants et de la rente de la terre nécessairement croissante n'a pu se développer que chez des hommes dont l'attention n'était nullement portée sur les progrès actuels et probables des sciences physiques, chimiques et mécaniques.

DE L'ÉLIMINATION GRADUELLE DE LA RENTE DE LA TERRE. — Il est beaucoup plus probable que la rente de la terre est peu à peu éliminée, non pas qu'elle disparaisse complètement et n'existe dans aucun cas; des terrains particulièrement bien

situés ¹, quelques sols exceptionnellement bien doués, comme ceux par exemple des grands crus de vins ², produisent incontestablement une rente, au sens scientifique du mot. Mais la généralité des autres terres, bien loin de payer une rente, au sens scientifique, ne rétribue pas l'intérêt des capitaux qui ont été incorporés au sol. On voit dans les campagnes et l'on voyait, même avant la crise, qui date de 1875 environ, de nombreuses terres qui sont sorties de culture : cela se rencontre notamment dans les pays de montagnes ; sur le flanc et les plateaux des Cévennes dans l'Hérault, nous avons souvent aperçu des terrasses, objet d'un immense labeur de construction de murs, où l'on cultivait soit la vigne soit les grains et les fourrages et qui, depuis 25, 30 ou 40 ans (nous ne parlons pas d'un abandon récent) sont délaissés, ne servant plus qu'à la pâture. Ce n'est pas la concurrence extérieure, celle de la Russie, de l'Amérique ou de l'Australie, qui a amené ce délaissement déjà ancien, c'est la concurrence intérieure même ; c'est l'augmentation de la production, la baisse des prix et la hausse des salaires, ce sont les voies de communication qui ont enlevé à ces pauvres terres le monopole du marché local.

Beaucoup d'autres terres qui ne sont pas abandonnées, peut-être le tiers ou le quart des terres de France, donnent un rendement qui ne représente pas l'intérêt des capitaux incorporés sous la forme de constructions, de clôtures, de plantations, de puits, de dessèchements, d'irrigations, de nivellements, d'épierrements, d'assainissements, de chemins ruraux, etc. Ces terres, on les maintient en culture, précisé-

¹ Nous mettons toujours à part les terrains dans les villes, dont nous avons parlé plus haut (voir pages 719 à 721).

² Encore doit-on dire que ces sols sont assujettis à des risques nombreux de moins-value. Ainsi le célèbre cru de « l'Hermitage », dans la vallée du Rhône, a été, beaucoup plus vite que les vignobles communs, détruit par le phylloxéra ; il était impropre à produire autre chose que de la vigne et il a coûté beaucoup plus à replanter, ces vignes étant presque sur le roc, et il faudra attendre de nombreuses années avant que le vin ait la même qualité.

ment à cause de tous les travaux qu'on y a faits et que, n'en tirât-on que 1 p. 100 ou 1/2 p. 100 de l'intérêt de ces capitaux, ce qui doit être un cas très fréquent, on a encore avantage soit à les affermer, soit même à les faire valoir.

La doctrine abstraite de la rente du sol, telle que l'a formulée Ricardo, et surtout l'extension extravagante que lui ont donnée les disciples, ne tiennent pas compte que la mise en exploitation de la terre est l'objet des mêmes efforts, des mêmes déceptions parfois, que toutes les autres entreprises humaines. Parmi les hommes qui s'adonnent aux incorporations de capitaux au sol et aux améliorations agricoles, un grand nombre, même avec beaucoup de science, se trompent, n'obtiennent que des résultats insuffisants : le prix ne les rémunère pas. D'autres, au contraire, réussissent et le prix les rémunère largement, au delà de leur mérite. Si l'on fait une moyenne, on voit qu'il peut y avoir des gains immérités, mais qu'il y a aussi beaucoup de pertes imméritées ; la société prise dans son ensemble, bénéficiant des améliorations dont les auteurs ne retirent qu'un résultat insignifiant ¹, n'a pas le droit de se plaindre de ce que certains autres propriétaires obtiennent un gain très considérable relativement à leurs efforts et à leur mérite.

Nous ne croyons pas nous trop avancer en résumant ainsi les observations précédentes : *les progrès agricoles tendent à éliminer peu à peu la rente de la terre, par la baisse des prix et la hausse des salaires ; très peu de terres donnent notablement plus que l'intérêt normal des capitaux qui y ont été engagés ; un beaucoup plus grand nombre de terres donnent beaucoup moins que cet intérêt. Ce qui les retient dans la culture, c'est précisément que, si faible que soit cet intérêt des capitaux incorporés, il vaut encore mieux que le néant.*

¹ Des améliorations peuvent (et c'est un cas fréquent) ne donner aucun résultat au propriétaire qui en est l'auteur, et néanmoins être très avantageuses à la société ; en effet, il est rare qu'une amélioration agricole, même non rémunératrice au point de vue du propriétaire, n'augmente pas sensiblement le produit brut, ce qui est profitable à la société.